This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,548,503

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

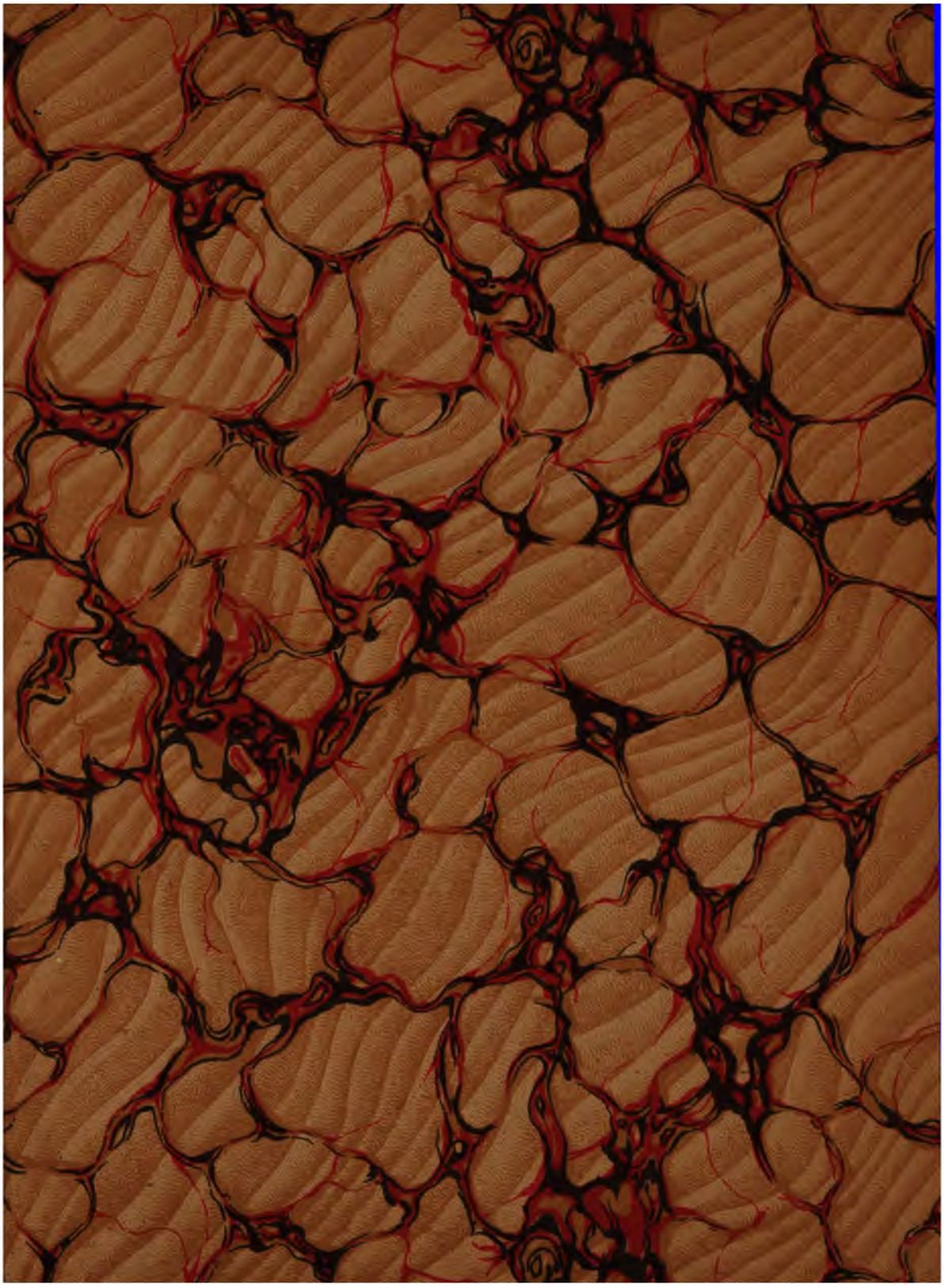

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

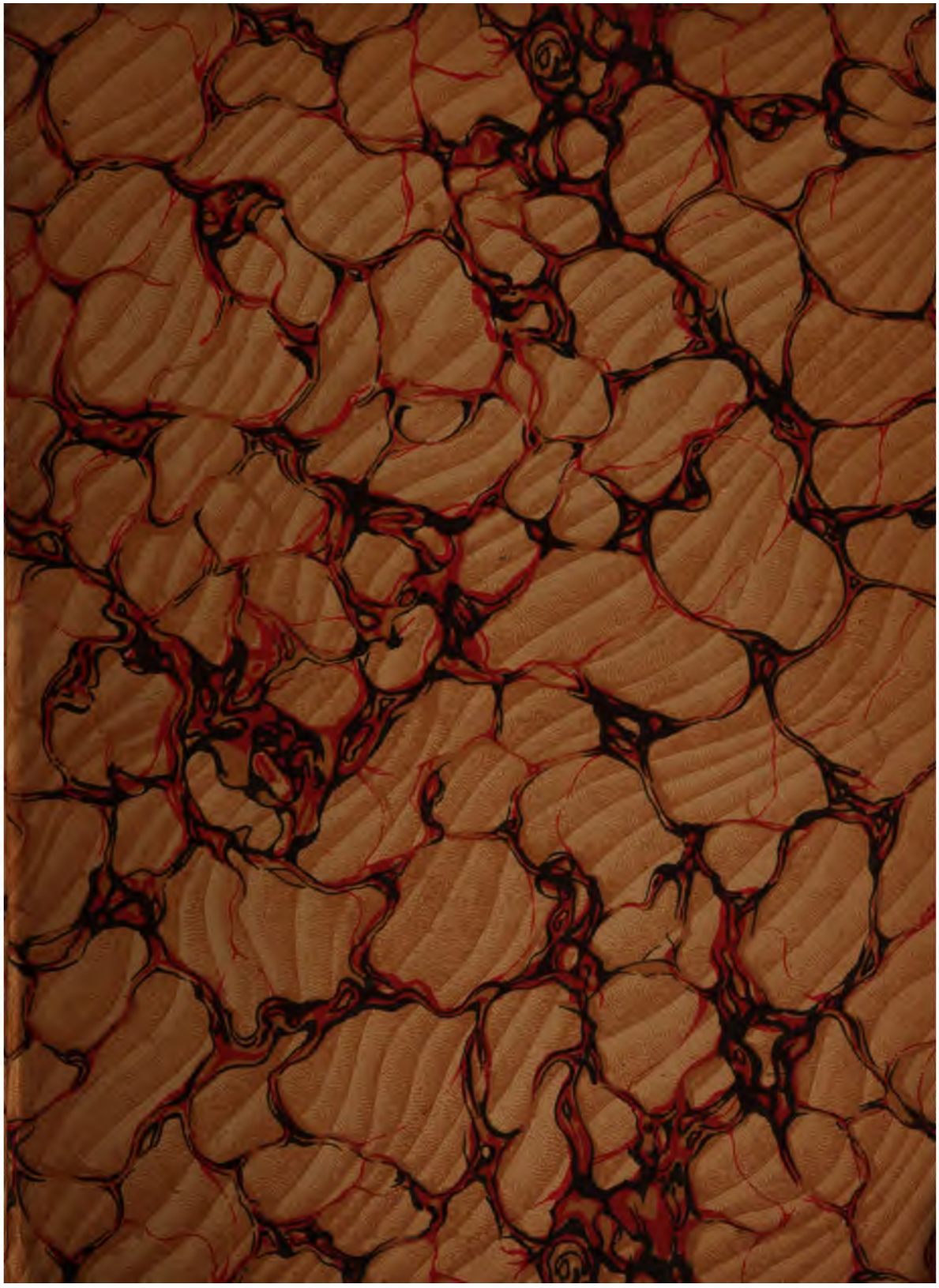

Z
1009
.S 69

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

N° 65

—

M. BEAUCOUSIN.

LE LIVRE

DES

CHANTS NOUVEAUX DE VAUDEVIRE

DE JEAN LE HOUX

Publié sur l'unique exemplaire de l'édition viroise
DE JEAN DE CESNE

Avec une Introductionn et des Notes

Par ARMAND GASTÉ

ROUEN
IMPRIMERIE LÉON GY

MDCCCCI

INTRODUCTION

La Société rouennaise de Bibliophiles a bien voulu me charger — et je la remercie vivement de ce témoignage de confiance — de donner mes soins à la réimpression d'un petit livre normand, rarissime, puisqu'il est unique, et dont voici le titre complet : « LE // LIVRE DES // CHANTS NOUVEAUX // DE // VAVDEVIRE // PAR ORDRE ALPHABETIQUE // *Corrigé et augmenté outre la // precedente impression.* — A VIRE // chez JEAN DE CESNE Imprimeur // et Libraire (1). »

Au commencement du XIXe siècle, on connaissait deux exemplaires de ce précieux bouquin. L'un appartenant à M. Flaust, maire de Saint-Sever, près Vire (2), a servi de base à l'édition des *Vaux de Vire*, dits d'Olivier Basselin, faite, en 1811, aux frais et par les soins des habitants de Vire dont les noms suivent : Asselin, de Corday, de Cheux de Saint-Clair, des Rotours de Chaulieu, Dubourg d'Isigny,

(1) Dans le *fac simile* que nous donnons page XXII le mot *et* (à la dernière ligne : *et Libraire*) n'est pas visible, caché qu'il est par la petite bande de papier [*Ne extra...*] collée par le Bibliothécaire des Jésuites.

(2) M. Flaust avait acheté cet exemplaire en 1810, à la vente de M. By (Catal. n° 1297).

Les éditeurs de 1811 se sont également aidés du ms. dit Polinière, dont nous allons bientôt parler.

403607

Flaust, Huillard d'Aigneaux, Lanon de la Renaudière, Le Normand et Robillard.

Qu'est devenu cet exemplaire? On en a complètement perdu la trace. Le second — le seul qu'on connaisse aujourd'hui — après avoir appartenu à Daniel Huet, dont il porte les armes sur les plats de la couverture, passa, après la mort du savant prélat, dans la bibliothèque des Jésuites. On lit, en effet, en tête du titre, une note de la main de Huet, qui, de son vivant, avait, comme on le sait, donné sa riche bibliothèque à la maison professe : *Domus Profess. Societ. Jesu;* et, au bas, cette mention imprimée sur une petite bande de papier collée au-dessous du nom de l'imprimeur : *Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obe[dientia]* (1). Aujourd'hui l'exemplaire de Huet se trouve à la Réserve de la Bibliothèque nationale, sous les nos XVII B. Réserve — $\frac{\text{Y. 6084 P}}{\text{B}}$ — Inv. Rés. Ye 2650 (2).

C'est cet exemplaire que nous nous proposons de réimprimer le plus exactement qu'il nous sera possible (3).

(1) Cette fin de mot que nous mettons entre [ ] a été rognée par le couteau du relieur. — Ce petit livre mesure, avec sa reliure, 120 millim. de haut. sur 74 de larg.

(2) Nicolas Foucault, intendant de la Généralité de Caen sous Louis XIV, possédait, lui aussi, un exemplaire de l'édition Jean de Cesne. (Voir le Catalogue manuscrit de ses livres, no 2849. Bibl. de Caen). — Qu'est devenu cet exemplaire?

(3) Nous avons ajouté, au bas des pages, entre [ ], la pagination absente dans l'édition J. de Cesne.

Nous n'allons point reprendre ici la question assez souvent agitée, et épuisée aujourd'hui, ce nous semble, de la paternité des *Vaux de Vire*. Après les travaux de M. Eugène de Beaurepaire (1) et les nôtres (2), la Critique a définitivement admis que TOUS les *Vaux de Vire*, ou *Vaudevires*, publiés par les éditeurs de 1811, et reproduits dans les éditions de Louis Dubois (1821), de Julien Travers (1833), et du bibliophile Jacob (1858), sous le nom du vieux foulon virois, Olivier Basselin, « mis à fin » par les Anglais vers le milieu du XVe siècle, TOUS ces *Vaux de Vire*, dis-je, doivent être restitués à l'avocat virois, Jean Le Houx, mort en 1616.

Il est donc bien entendu que *toutes* les chansons que nous réimprimons d'après le livret de Jean de Cesne, sont les *Vaux de Vire* de Jean Le Houx. Mais, comme nous allons le montrer, ce ne sont pas *tous* les *Vaux de Vire* qu'a composés l'avocat-poète.

Disons d'abord quelques mots de l'imprimeur de nos chansons viroises.

Comme on le voit par l'examen du titre, Jean de Cesne

(1) Eug. de Beaurepaire : *Etude sur Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand* (XXIIIe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, Hardel, 1858, et tirage à part).

(2) Armand Gasté : *Etude critique et historique sur Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*. Paris, Ernest Thorin, 1874, etc., etc.

a négligé de dater son petit volume. On croit généralement à Vire que le *Livre des Chants nouveaux de Vaudevire* parut en 1669, c'est-à-dire un peu plus d'un demi-siècle après la mort de Jean Le Houx. Cette date est très acceptable, car on sait que Jean de Cesne a imprimé plusieurs ouvrages à Vire en 1663 (1), en 1664 (2), en 1666 (3), en 1670 (4), en 1677 (5) et même, croit-on, en 1704 (6).

(1) *Instruction chrétienne, exercices spirituels en faveur des paroissiens et du peuple des Missions*, par Sanson Passard, curé de Montchamp.—La date (1663) est donnée par l'abbé Béziers, *Recherches sur Condé-sur-Noireau*.

(2) *La Difformité de l'Eglise prétendue réformée, etc...*, par Estienne Torquetil, prestre, sieur de Beaulieu. (In-16).

(3) *Extraict de la Pancarte et Coutume royalle de Normandie pour les villes où il y a des foires et marchez, ponts et passages où ordinairement se paie coustume.* (In-8°).

(4) *Reglemens et statuts generaux pour les longueurs et qualitez des draps, serges et autres étoffes de laine et de fil etc.* (In-8°).

(5) *In festo sancti patris nostri Severi ad primas vesperas*, par dom François-Michel Duhamel, de Vire, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Sever. (In-8°).

(6) Deuxième édition de cet ouvrage, en 1704. (Notes de Chalmé, ancien libraire à Vire).

Cf. le mémoire de M. Ch. Féderique, ancien conservateur de la Bibliothèque de Vire, sur *l'Imprimerie à Vire, depuis son introduction jusqu'à 1800.* (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Association normande, 1897, pages 157 et suiv.)

On croit que Jean de Cesne mourut peu de temps après avoir réim-

En outre, dans un *Calendrier historique, etc... de la ville de Vire*, portant sur la couverture la date de 1771, on lit, à la page 42 : « *Eloge d'Olivier Basselin*... Nous avons de lui un recueil de vaudevilles réunis (1) en meilleur français par M. Jean Le Houx, dit le Romain, avocat à Vire, et imprimé depuis dans cette ville chez Decêne, en 1669... » L'auteur du *Calendrier historique* reproduisait l'erreur commune, et n'attribuait à Jean Le Houx que le mince mérite d'avoir mis « en meilleur français », c'est-à-dire « en françois plus moderne » les vieilles chansons d'Olivier Basselin ; mais il pouvait être fort exactement renseigné sur la date de l'édition de Jean de Cesne.

Admettons donc, jusqu'à preuve du contraire, que le *Livre des chants nouveaux de Vaudevire* a été imprimé en 1669.

« Corrigés et augmentés *outre la precedente impression* », lit-on au titre de notre volume. Il y avait donc eu une édition *princeps*, donnée par J. Le Houx lui-même. C'est évidemment celle qui, d'après la tradition, indisposa contre

primé l'ouvrage de dom Duhamel. Sa femme (Perrette Chesney), qu'il avait épousée en 1665, est désignée comme étant veuve, au moment de sa mort, 15 mai 1716, et son fils aîné, Sanson, né en 1666, était imprimeur et relieur à Vire en 1709. (Registres de l'état-civil de Vire). Voir encore Morin-Lavallée : *Bibliographie viroise*, et les notes manuscrites à nous communiquées par M. Butet-Hamel, conservateur de la Bibliothèque de Vire.

(1) Ne faut-il pas lire « remis » ?

lui les prêtres de Vire, lesquels lui refusèrent l'absolution et le forcèrent d'aller à Rome, pour y chercher le pardon du grand crime qu'il avait commis en chantant le vin d'Orléans et le cidre de Normandie (1). Toujours d'après la tradition, *mais sans que nous puissions fournir une preuve certaine*, Jean Le Houx publia ses chansons vers 1570 (2). Il ne reste plus un seul exemplaire de cette édition *princeps* : aussi, l'unique exemplaire que l'on connaisse de la seconde édition (celle de Jean de Cesne, que nous réimprimons) est-elle devenue d'un prix inestimable.

L'étude attentive de l'édition Jean de Cesne nous permet de faire deux constatations qui ne sont pas sans importance : 1° l'imprimeur virois n'a connu ni le manuscrit autographe du poète (3), ni le ms. Polinière (4). On

(1) Voir mon édition des *Vaux de Vire de Jean Le Houx*. Paris, A. Lemerre, 1875, notamment pages 21, 40 et 44.

(2) Dans mes travaux antérieurs sur la question de la paternité des Vaux de Vire, j'ai admis cette date, 1570. Aujourd'hui, j'hésiterais à l'accepter, et je la reculerais volontiers de quelques années : mais ce n'est pas ici le lieu de développer mes « doutes », je n'ose dire mes « preuves », ces « preuves » ne me paraissant pas assez certaines. « Dans le doute, dit le Sage, abstiens-toi. »

(3) Aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Caen, n° 27. Nous en avons fait une copie aussi exacte que possible, que nous avons donnée à la Bibliothèque de Vire.

(4) Ce ms. est ainsi appelé du nom d'un médecin de Vire qui l'avait

trouve, en effet, dans ces deux mss. sept vaudevires qui ne se rencontrent pas dans l'édition Jean de Cesne; 2° Comme cette édition devait reproduire l'édition *princeps*, on peut en conclure également que le ms. autographe de Jean Le Houx, conservé à la Bibliothèque de Caen, est, non pas la copie donnée par lui à l'imprimeur en vue de l'édition *princeps* (1), mais une copie postérieure, qui devait servir de base à une seconde édition, que sans doute le poète n'aura pas osé donner, la première ayant été très mal accueillie de ceux de ses compatriotes qu'il appellera plus tard des « rechignés » et des « morfondus ».

acquis vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XIXe. Un des descendants de ce médecin le céda, en 1831, au comte Hector de La Ferrière-Percy, qui le céda, à son tour, vers 1858, à l'éditeur caennais Le Gost-Clérisse. En 1874, la veuve de M. Le Gost-Clérisse le vendit à M. J.-P. Muirhead M. A. (Haseley Court, Tetsworth, Oxfordshire) qui, depuis, a publié une fort belle édition des *Vaux de Vire*, de J. Le Houx, avec une traduction aussi fidèle qu'élégante en vers anglais. Le ms. dit Polinière, devrait plutôt s'appeler ms. Lepelletier et Porée, du nom des deux Virois qui l'ont copié vers le milieu du XVIIe siècle. [Voir notre étude sur les *Noëls et Vaudevires du ms. de Jean Porée*. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883. Il s'agit là d'un autre ms. virois, copié et enluminé, en 1581, par un des ancêtres de celui qui a copié dans le ms. dit Polinière, une partie des chansons de Jean Le Houx. Le ms. de 1581 est aujourd'hui à la Bibl. nation., fonds fr. Nouv. acq., n° 1274].

(1) Je ne parle, bien entendu, que de la première partie de ce ms., puisque la seconde est datée de 1611.

Voici, par ordre alphabétique, les sept vaudevires qu'on peut lire dans les deux mss. que nous appellerons, pour abréger, L (Le Houx) et P (Polinière), et qu'on ne retrouve plus dans l'édition Jean de Cesne :

	Ms. L.	Ms. P.	Edition A. Gasté (1875)
1. Ce vin vaut bien le [chariage	XI, 1er rec.	VIII, 2e rec.	p. 12
2. Jadis, Agamemnon	XXXI, id.	XVI, id.	p. 36
3. La bouteille, c'est ma [cuirace	XLI, id.	XXXIX, 1er rec.	p. 49
4. Medecin de ma tris- [tesse	XLVI, id.	XXI, 2e rec.	p. 56
5. Messieurs, maintenant [délaissez	LIV, id.	XX, id.	p. 65
6. Vive le Roy, voicy la [pacience	LXXXVII, id.	LXXXIV, 1er rec.	p. 102
7. Voyant Messieurs de [Parlement	LXXXVIII, id.	LXXXVII, id.	p. 103

Dans cinq de ces vaudevires (nos 1, 2, 4, 5 et 7), on cherche en vain un renseignement qui nous permette de les dater même approximativement. Dans celui qui porte le no 3 *(La bouteille)*, il est question des batailles de Dreux et de Saint-Denis (1). La première de ces batailles a été

(1) Bien mieux qu'à Sainct Denis en France,
Ou qu'à la bataille de Dreux,
Parmi les potz combatray mieux...

livrée en 1562, et la seconde en 1567. Si l'édition *princeps* a été, comme le veut la tradition viroise, donnée en 1570, cette chanson aurait pu s'y trouver, et par suite figurer également dans l'édition Jean de Cesne. Mais qui nous dit que cette chanson a été composée *immédiatement* après la bataille de Saint-Denis ? De même qu'il y a eu un intervalle de cinq ans entre la bataille de Dreux et celle de Saint-Denis, de même le poète a pu n'écrire son vaudevire : *La bouteille, c'est ma cuirace*, que plusieurs années après la seconde bataille. Mais ce qui est bien certain, par exemple, c'est que le vaudevire 5 (*Vive le Roy, etc.*) n'a pu être composé qu'en 1594 au plus tôt, puisqu'il contient une allusion à la soumission de Paris par Henri IV, le 11 mars 1594, lorsque le duc de Féria sortit honteusement de cette ville, avec les troupes espagnoles qu'il commandait (1).

On peut donc admettre que ces sept chansons, qu'on ne retrouve pas dans l'édition Jean de Cesne, ont été composées par J. Le Houx, postérieurement à l'édition *princeps*, si, je le répète, cette édition a été donnée par lui vers 1570.

(1) Plus ne nous faut maintenant redoubter
Ces Espagnols, vieux ennemis de France,
Lesquels vouloient ce royaume usurper ;
Car ilz s'en sont retournez tous honteux...

Jean de Cesne nous dit que son « impression » est *corrigée et* AUGMENTÉE *outre la precedente.*

Cette « augmentation » doit, selon nous, se borner à l'addition de deux chansons qui, certainement, ont été faites par J. Le Houx après la publication de l'édition *princeps*. Ce sont les vaudevires : *On les a censurez* (L. II, 2e rec., P. LXI 1er rec., et J. de C. LXXXIV), et *Tous ces vers biberons ie veux desadvouer*. (L. XXVII 2e rec., P (absent) et J. de C. LXXXIV), vaudevires où le poète se plaint des ennuis que lui a causés la publication de ses chansons :

On les a censurés
Les pauures Vau de Vire,
Et plusieurs rechignés
Ne cessent d'en mesdire,
Ce sont des morfondus
Qu'on ne void jamais rire.
Ilz font les entendus
Et ne peuuent rien dire.

(*Ed. A. Gasté*, p. 109).

.....
Tous ces vers biberons ie veux desaduouer,
Aduorfons que j'ay faictz en ma jeune allegresse...
.....
Je crains que quelques vns ne veuillent en user
Pour servir de pretexte a leur gourmande vie.
.....

Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux, et veux que sans les dire
Vn chacun les censure et bannisse de Vire,
Blasmant avec l'autheur ceux qui les chanteront.

Moy mesme j'en ay honte avec un repentir.
Je voudrois que jamais elles n'eussent pris vie;
Mais elles ont déjà pris cours en la patrie
Qui malgré moy les chante, et me faut le patir.

(*Ed. A. Gasté*, p. 141).

Cette dernière chanson, essai de justification ou amende honorable du poète, n'a pas été, chose étrange, recueillie par les copistes du ms. Polinière, c'est-à-dire par Michel Lepelletier et Jean Porée. Ce dernier, pourtant, était le fils d'un ancien ami de Jean Le Houx, de celui qui nous semble bien, — sauf erreur, — avoir signé de ses initiales I. P. V. (*Jean Porée, Virois*, ou plutôt *Jean Porée Virêne = sieur de Virêne*), le douzain qu'on peut lire à la fin des pièces liminaires du ms. de Caen (1), et qu'il avait adressé, pour le consoler et l'encourager, au pauvre poète méconnu et calomnié par ses compatriotes :

A L'AVTHEVR SVR SON LIVRE

C'est en table, ou jamais ailleurs,
Où mesme un sage deburoit rire,
Boire et manger en sont meilleurs ;
Le corps bon aliment en tire.

(1) Ecrit de la main de Jean Le Houx.

Qui plus naifuement escrire
Eust pu pour vn sujet beuvant ?
LE HOVX d'vn style plus scauant,
Traicteroit chose plus altiere ;
Cecy ne doibt donner matiere
De boire a l'iurogne insensé ;
Car on peut bien chanter sans boire
Et sans que Dieu soit offencé.

I. P. V.

Il est probable également que Jean de Cesne a dû recueillir, pour « l'augmentation » de son petit livre, une copie manuscrite d'un sonnet qui figure parmi les pièces liminaires du manuscrit autographe, mais qui n'est pas non plus dans le ms. Polinière :

L'AVTEVR A SON LIVRE·

SONNET

Si croyez mon conseil, en public vous n'irez....,

Encore une fois, on peut admettre sans trop d'invraisemblance que J. Le Houx préparait une seconde édition de ses vaudevires, mais que la crainte des « tetricques censeurs » (1) le détourna de la publier.

Cette seconde édition, si elle avait vu le jour, aurait sans doute été « augmentée outre la précédente » des sept chansons dont nous avons donné les premiers vers, et des vingt-cinq suivantes, que le poète a transcrites sur son

(1) Deuxième sonnet : *Pièces liminaires du ms. de Caen.*

ms., dans un second recueil (1) et dont quatorze seulement se retrouvent dans le ms. Polinière :

	Ms. L.	Ms. P.	Edition A. Gasté (1875)
O vray et naturel Fran- [çois	I, 2e rec.	XIIII, 2e rec.	p. 107
Breuuage, amy souef	III, id.		p. 110
Celui qui pour chanter le [los	IV, id.	VII, id.	p. 111
Beuvons à la santé du [Roy	V, id.	IV, id.	p. 112
Las ! cher amy, je croy [bien que la mort	VI, id.		p. 114
A quelques hommes sans cerueaux	VII, id.	II, id.	p. 115
S'il faut proceder sur le [boire	VIII, id.	LXXI, 1er rec.	p. 117
Pour fuir à mes ennuis	IX, id.	LXVII, id.	p. 118
J'entre librement la ou ie [scay qu'on boit	X, id.	XII, 2e rec.	p. 120
Cesar des vaincus enne- [mis	XI, id.		p. 121
Nostre hoste, s'il est vray	XII, id.	XXII, id.	p. 122
On a versé cecy pour estre [beu	XIII, id.		p. 124

(1) Ce second recueil porte, comme nous l'avons dit plus haut, la date de 1611.

	Ms. L,	Ms. P.	Edition A. Gasté (1875)
Belle, à vous je m'ad- [dresse	XIV, id.	V, id.	p. 124
Nous sommes trois bons [drolles	XVI, id.		p. 127
Chesnes qui portoient le [glan.	XVII, id.		p. 128
Voicy mon nauire qui [nage	XVIII, id.		p. 130
Je vay boire aux gentilz [pommiers	XIX, id.	XVI, id.	p. 131
Je ne voy si volontiers	XX, id.	XV, id.	p. 132
Douces chansons, à tort [on vous blasonne	XXI, id.	X, id.	p. 134
Vous qui dans vos gosiers	XXII, id.	LXXXIX, 1er rec.	p. 134
Bon boire, on ne peut te [louer dignement	XXIII, id.		p. 136
O gentil, joly vin clairet	XXIV, id.		p. 137
Mareschal, qui le rouge [fer	XXV, id.		p. 139
Gentil forgeur au visage [noirci,	XXVI, id.		p. 140
Tous ces vers biberons ie [veux desaduouer (1).	XXVII, id.		p. 141

(1) Ces *vaudevires* du second recueil du ms. de Jean Le Houx, copiés d'abord par M. Pluquet, puis par M. Mérite Longchamps (sur la copie de M. Pluquet) ont été publiés pour la première fois par M. Julien Travers, en 1833. — Voir notre étude sur *Frédéric Plu-*

Comme on le voit, l'édition de Jean de Cesne, très importante puisqu'elle reproduit (1) l'édition *princeps*, présente une autre sorte d'intérêt. C'est, en effet, un spécimen des premières impressions viroises. Il faut convenir toutefois que ce spécimen n'est pas brillant. Jean de Cesne n'a qu'une très lointaine ressemblance avec ses contemporains, les Elzevirs. Il se vante d'avoir corrigé les fautes de la précédente impression : cependant, si l'édition *princeps* a été — ce qu'on ignore — imprimée à Vire, je doute fort qu'elle fût plus défectueuse que la sienne (2).

N'importe ! en bibliophile scrupuleux jusqu'à la manie, nous respecterons les « erreurs » typographiques du vieil imprimeur virois (3), dût-on nous appliquer l'épigramme bien connue :

C'est elle... Dieux ! que je suis aise !
Oui, c'est la bonne édition,
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise (4).

quet et le manuscrit autographe de Jean Le Houx. Le Havre, (Revue *La Province,* 1900).

(1) Avec trois additions seulement, du moins nous le supposons.

(2) Cependant J. de Cesne n'était pas sans lettres. Dans *La difformité de l'église prétendue reformée*, imprimée par lui en 1664, il y a un assez grand nombre de mots en caractères grecs. Mais dans ces mots grecs, que de fautes, si on en juge par le copieux *errata* mis en tête du petit volume !

(3) Voir ci-contre les *fac-simile* du titre et de la page 65.

(4) Epigramme de Pons de Verdun, dont on ne cite ordinairement que quatre vers.

Domus Professæ Paris. Societ. Jesu

LE LIVRE DES CHANTS NOVVEAVX DE VAVDEVIRE

PAR ORDRE ALPHABETIQVE

Corrigé & augmenté outre la precedente impression.

A VI[illegible]

Chez JEAN DE CESNE, [illegible]
[illegible]

Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obe

Vandeville.

Secourez-moy
Faictes ainsi servez moy de second
Serez-vous point voisin de la partie
Enneovoy,
Vn bon amy n'attend point qu'on luy die
Secourez moy
Vn verre plein & fut-il tres profond
Ie vuide bien, avant que l'on m'empie
Enneovoy.
Tirez vn coup ayez l'ame hardie
Secourez moy, (cœur
Sera d'un coup que i'ay mis pres du
Ma soif en a presque perdu la vie
Enneovoy
Mon cher desir ô bouteille mamie
Secourez-moy.
Uienne mouiller vostre douce liqueur
Mon gosier sec & guarir ma pepie
Enneovoy.

Chanson nouuelle.

NE hantant point le monde
Je ne fay que resver
Ma femme au logis gronde,
Ne cessant de crier,

Ne voulant pas grossir démesurément cette réimpression, nous n'ajouterons *ad calcem* que les notes indispensables, renvoyant pour les éclaircissements du texte à notre édition des *Vaux de Vire de Jean Le Houx, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe du poète, avec une introduction et des notes. A Paris, chez Alphonse Lemerre, 1875.*

Une dernière remarque. En général, le titre courant de l'édition Jean de Cesne est *Nouueaux Vaudeuire* (*Nouueaux* au verso, *Vaudeuire* au recto). Cependant, dans trois endroits, on lit, au recto, *Vaudeuille*, au lieu de *Vaudeuire*. Cette déformation du mot *Vaudevire* qui a un sens bien net, en *Vaudeville*, mot qui n'a aucun sens, ne doit pas nous surprendre à Paris et dans les provinces éloignées de la Normandie, où l'on pouvait ignorer l'étymologie du mot (1); mais cette même déformation à Vire

(1) On connaît les essais d'étymologie du mot *vaudeville* : VOIX DE VILLE « chanson qu'on entend en ville », et VAU DE VILLE « chanson qui va aval la ville »!! C'est presque aussi fort que *haricot* venant de *faba!* Et que dire de l'étymologie donnée par Ch. Toubin, auteur d'un dictionnaire étymologique de la langue française, publié, en 1886, chez E. Le Roux, à Paris? Selon lui, *vaudeville* vient du sanscrit *va* (marche, mouvement) et du latin *gyrare* (tourner en rond), parce que « nos pères se plaisaient aux danses en rond, et qui s'exécutaient au son de joyeuses chansons nommées *rondes !!!* » — Voir, à ce sujet, notre édition d'*Olivier Basselin et le Vaudevire.* Paris, A. Lemerre, 1887.

nous étonne et nous ferait croire qu'au bout de deux siècles certains Virois avaient trop facilement oublié que la muse d'Olivier Basselin s'était envolée de leurs frais vallons. Cela nous prouve, en outre, qu'il ne faut pas trop chicaner Boileau s'il a, comme presque tous, ou pour mieux dire, comme tous ses contemporains (1), ignoré le lieu d'origine de la chanson moderne et s'il a écrit, en 1674, dans son ART POÉTIQUE, *Vaudeville*, au lieu de *Vaudevire* (2).

ARMAND GASTÉ.

(1) Sauf Segrais, cependant (Voir le *Segraisiana*).

(2) D'un trait de ce poème (la Satire), en bons mots si fertile,
Le Français, né malin, forma le vaudeville.

Boileau commet encore ici une erreur. Le *vaudeville*, ou mieux *vaudevire*, n'est nullement né de la Satire. Le *vaudevire* primitif (XVe siècle, celui de Basselin et des compagnons virois : chanson d'amour, chanson à boire, chanson patriotique) est devenu exclusivement chanson à boire avec Jean Le Houx (fin du XVIe et commencement du XVIIe siècle). Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIe siècle qu'il s'est changé en chanson satirique (voir les Recueils du temps). Ensuite, il est devenu l'accessoire lyrico-musical d'un genre spécial de comédies, où il a pris tant d'importance qu'il a fini par donner son nom à toute la pièce. Bien plus, le nom de *vaudeville* est resté à ces mêmes comédies, d'où les couplets chantés ont disparu, pour faire place, trop souvent, aux plus invraisemblables quiproquos.

LE LIVRE DES CHANTS NOVVEAVX DE VAVDEVIRE

PAR ORDRE ALPHABETIQVE

Corrigé & augmenté outre la precedente impreſſion.

A VIRE

Chez JEAN DE CESNE, imprimeur Libraire.

L'AVTEVR A SON LIVRE

SONNET

SI croyez mon conſeil en
public vous n'irez,
De ces vieux vſuriers qui ne
beuvans qu'eau pure.
Et eſpargnans leurs biens
haſtent leurs ſepulture.
Petits vers biberons, vous ſe-
rez cenſurez,
Allez donc malgré moy puiſ-
que le deſirez,
Mais hantez ceux qui ſont
de ioyeuſe nature,

Sonnet

Et qui n'eſtans pouſſez d'a-
varice ou d'vſure,
Cerchent le meilleur vin
quand ils ſont alterez.
Fuyez ces beuveurs d'eau, &
ces viſages fades,
Le regime, la diette & ces ta-
bles mauſades,
Ou l'avare ne boit, ſinon en-
rechignant
Fuyez les biberons ſi mauvai
ſe eſt leur vie,
Et quoy qu'on ne peut bien
vous chanter qu'en beuvãt?
Faites pourtant touſiours
garder la modeſtie.

LE LIVRE DES CHANTS

Nouveaux de vaudevire par ordre Alphabétique

A L'amour ne ſuis addonné
Et i'ayme encore moins les armes
Mais le vin des que ie fus né, (carmes
C'eſt pourquoy J'en fais tous mes
Le ſuiet en eſt-il pas beau
Ie ne veux eſtre rimeur d'eau
Qui n'a autre ſcience
Que Cupidon & ſon flambeau
Cela ſent bien ſon maquereau
Il en eſt trop en France.
Puis en table auecq ſes amis,
Il ne faut parler que de boire
Le grand Al'exandre iadis
Et pluſieurs Roys en firent gloire
L'excez ie n'aprouue pourtant
Mais qui s'altere en trop chantant
Peut bien trois fois ou quatre
Sans vergogne boire d'autant
Si quelqu'vn ni eſt conſentant
Ie m'en vay le combatre
Il ne m'eſt plus reſté de quoy

Vaudevire.

Me deffendre en ceſte bataille
Uerſez de rechef armez moy
De peur que quelqu'vn ne m'aſſaille
Si le Roy ſa faueur donnoit
A celuy qui le mieux boiroit
Et qu'il me peust congnoistre
Comte ou Marquis il me feroit,
Pour voir comme il m'aduiendroit
Ie le voudrois bien eſtre.

Chanſon nouuelle.

AYant le dos au feu & le ventre
à la table,
Eſtant parmy les pots pleins de vin
delectable,
Ainſi comme vn poulet,
Ie ne me laiſſeray mourir de la pepie
Quand i'en devrois auoir la face cra-
Et le nez violet. (moisie,
Quand mon nez deuiendra de cou-
leur rouge ou perſe
Porteray les couleurs que cherit ma
maiſtreſſe,
Le vin rend le taint beau
vaut il pas mieux auoir la couleur rou-
ge & viue (tiue
Riche de beaux rubis que ſipalle & che-

Nouveaux.

Ainſi qu'un beueur d'eau.
On ma deffendu leau aumoins en
beuverie,
De peur que ie ne tombe en vne hy-
dropiſie,
Ie me perds ſi i'en boy.
En l'eau ny a ſaveur, prendray-ie pour
breuvage
Ce qui n'a point de goust mon voiſin
qui eſt ſage,.
Ne le fait que ie croy.
Qui aime bien le vin, eſt de bonne
nature,
Les morts ne boivent plus dedans la
ſepulture
He! qui ſçait s'il vivra
Peut-eſtre encor' demain chaſſons me-
lancolie,
Ie vais boire d'autant à cete compagnie,
Suyve qui m'aymera,

Chanſon Nouvelle.

ADam c'eſt choſe tres - notoire
Ne nous eut mis en tel danger
Si au lieu du fatal manger
Il ſe fut pluſtoſt mis a boire.
C'eſt la cauſe pourquoy i'evite .

Vaudeuire

D'eſtre ſur le manger gourmand
Il eſt vray que ie ſuis friand,
De vin quand c'eſt vin qui merite
Et pourtant lors que ie m'approche
Du lieu ou repaiſtre ie veux
Je vais regardant curieux
Pluſtoſt au buffet qu'à la broche
L'œil regarde ou le cœur aſpire
I'ay cecy par trop œilladé
Uerre plain s'il n'eſt toſt vuidé
Ce n'eſt pas vn verre de vire.

Chanſon nouvelle.

AU voiſin de fievre mourant
On faiſoit boire eau de la bie
Helas! vous me tuez diſoit-il en plorant
Me deffendre le vin c'eſt m'arracher la vie.
Helas! ie deſirois touſiours
Mourir avec toy bon breuvage
Quand i'ay plus que iamais beſoin de ton ſecours
Un ſourdaut Medecin me deffend ton vſage
Cher amy ne me quitte pas
Sur le dernier poinct de ma vie

Sans toy i'eſtimerois rigoureux mon
trefpas
Ie ne puis avoir bien hors de ta com-
pagnie
Si ie meurs à mes bons amis
Ma grande bouteille ie laiſſe,
Mais que pleine elle ſoit comme elle
eſtoit iadis
Jugeront comme moy que c'eſt gran-
de richeſſe.
Ainſi mon voiſin ſouſpiroit
Moy i'eus pitié de ſa miſere
Ie luy donnay du vin que l'on luy
deffendoit.
La fievre le quitta ſi toſt qu'il eut à
boire.
Sur cela fondant ma raiſon
Pour guarir vne ſoif maline
Et l'ennuy que me fait ma femme à
ma maiſon
I'ay recours au bon vin comme à ma
medecine.
Faute de mieux de bon pommé
Bien ſouvent ie prens une doſe
Tant bon eſt ceſtuy-cy qu'il ma preſ-
que charmé

Vaudeuire.

Encore vn pot venant & puis qu'on
ſe repoſe

Chanſon nouvelle.

AU Barbier qui la barbe oſte
Qui ma barbe oſta
Et à la mode qui trotte
Qui me la couppa
D'argent il ne m'en couſta
Mais ie luy payay chopine
Quand il ſçeut mon origine
Que i'eſtois virois
Et compagnon galois.
Si ie ſçavois qu'en la ſorte
On me d'euſt payer
Ie pendrois devant ma porte
Baſſins à Barbier
Et comme vn bon ouvrier
Ie dirois à tout le monde
Je vous prie que ie vous tonde
Je suis bon gallois
Et compagnon virois.
Quãd i'aurois fait la beſongne
Je ſerois content
De leur dire ſans vergonne
Ne veux point d'Argent
Mais pour la ſoif qui me prend

Nouveaux

De bon vin payez chopine
C'eſt bon loyer pour la peine
De tout bon galois.
Et compagnon virois.
Tout pietre plain d'avarice
Que ie congnoiſtrois
A ſillons ſans artifice
Je le tonderois.
Et le plus que ie pourrois.
D'argent prendrois pour ma peine,
Pour mener boire chopine
Quelque bon virois
Et compagnon galois.

Chanſon nouvelle.

BEau nez dont les rubits ont
couſté mainte pippe
De vin blanc & clairet
Et duquel la couleur richement participe
Du rouge & violet.
Gros nez qui te regarde à travers
vn grand verre
Te iuge encor plus beau
Tu ne reſſembles point au nez de
quelque herre
Qui ne boit que de l'eau,

Vaudevire

Un coq dinde ſa gorge à toy ſem-
blable porte
Combien de riches gens
N'ont pas ſi riche nez pour te pein-
dre en la ſorte
Il faut beaucoup de temps.
Le verre eſt le pinceau duquel on
t'enlumine
De vin eſt la couleur
Dont on t'a peint ainſi plus rouge
qu'vne guigne
En beuvant du meilleur.
On dit qu'il nuit aux yeux mais ſe-
ront ils les maiſtres
Le vin eſt guariſon
De mes maux i'ayme mieux perdre
les deux fenaistres
Que toute la maiſon.

Chanſon nouuelle.

Boire autant de fois du bon
Qu' à de lettres noſtre nom
Cela guarit noſtre vie
De ſoin & melancholie.
I'en veux auoir le cœur net
Uerſez donc dans ce godet
Sur ce ſidre d'excellence

Nouueaux

J'en vay faire experience.
Mon nõ eſt trop court vrayemẽt
Veu ce breuuage excellent
I'y voudrois bien encore mettre
A tout le moins vne lettre.
Si le boire n'eſt point bon
Iean ſimplement i'auray nom
Mais ſi c'eſt breuuage digne
Mon nom ſera Marc Anthoine.

Chanſon nouuelle

BOn vieil drolle Anacreon
On fait encore memoire
De toy qui bon compagnon
Faiſois des chanſons à boire
Pour l'amour de luy compere
De ce bon piot tatons
Mais ce nous eſt vitupere
De boire ſi ne chantons.
Donc en memoire de luy
Chacun die vn vau-deuire
Ainſi ſe paſſe l'ennuy
Le mien premier ie vay dire
Mon cœur ne peut pas bien rire
Si ce n'eſt lors que ie boy
O que c'eſt vn eur martyre
Bon vin que boire ſans toy.

Vaudeuire.

Quand il eſt force raiſins
Et que bonne eſt la vandange
On viſite ſes voiſins
On ne fait point de l'eſtrange
Le dueil en lieſſe on change
Tous ſont ioyeux & contens
Et de la ſoif on ſe venge
Chantant viue le bon temps
Ne faites point plus le fin
Que toute la compagnie
Ie vay boire à vous voiſin
Et à voſtre bonne amie
Prenez garde ie vous prie
Maintenans comme ie boy
Car voſtre chanſon finie
Faudra faire comme moy.

Chanſon nouuelle.

BOn vin fay raiſõ d'vne ſoif viol[ente]
Donc ie ſuis au goſier arden[ment]
eſpris
D'auoir recours à toi lors qu'elle [me]
tourmente
I'en tiens de mes amis leſques me lo[nt]
appris,
Ie te cheris touſiours comme ma pr[o-]
pre vie

Nouveaux

Sans toy bonne liqueur que ſeroit ce
de moy,
Auſſi ſçachant que l'eau eſt ta grande
ennemie
Ie ne la puis aymer tout pour l'amour
de toy
L'eau monſtre à ſon effect qu'à boire
elle n'eſt bonne
Elle rend l'homme etique & palle &
morfondu.
Mais toy tu rends gaillardé & ſaine la
perſonne
Largent qu'on met pour toy n'eſt
point argent perdu.
Puiſque ie t'ayme tant il faut que ie
te baiſe,
Il faut vin amõreux que me baiſes auſſi
Ie ne m'en iray point tant ie ſuis, à
mon aiſe
Pendant que ie ſçauray que tu ſeras icy

Chanſon nouuelle.

CEs gens la me font rire
Qui font les grands docteurs
Neant moins à vray dire
Ne ſont que piaffeurs
Qui de coſté ſouuent iettent l'œillade

Vaudeuire.

Brauans ſur vn paué pour veoir s' on
les regarde.
Quand on fait bonne chere
Parmy les gobelets
Qu'on dit chanſons à boire
Ils demeurent muets
A mon aduis ce n'eſt grande ſageſſe
Eſtre ſans dire mot parmy tant de ieu-
neſſe.
Puis en table ils ſe trouuent
Sans propos & diſcours
Ie penſe qu'ils ne peuuent
Bien diſcourir d'amours.
Ils ne ſçauroyent châter vn vau deuire;
Faut qu'ils viennẽt à nous afin de les
inſtruire.
Aual ceſte venelle Ce bon ſildre verſõs
Toute la kyrielle
Des drolles & garçons
Ie boy a vo' car beaucoup ie vo' priſe,
Et puis ie vo' diray nouuelles de deniſe
Deniſe ayant bien loing fait maint
voyage
Et les guerres hanté
Dit neantmoins auoir ſon pucelage

Nouueaux

Encore raporté
Bõ cœur garçons elle n'eſt pas perdue
Elle eſt reuenuë Deniſe
Elle eſt reuenuë,

Chanſon nouuelle.

CErtes hoc vinum eſt bonus
Du mauuais latin ne nous chaille
Si bien congru n'eſtoit ce ius.
Le tout ne vaudroit rien que vaille
Eſcolier i'appris que bon vin
Aide bien au mauuais latin,
Ceſte ſentence pratiquant
De latin ie n'en appris guere
Y penſant eſtre aſſez ſçauant
Puis que bon vin i'aymois à boire
Lors que mauuais vin on a beu
Latin, n'eſt bon fuſt-il congru.
Fy du latin parlons françois
Je my recognois d'auantage
Ie veux boire vne bonne fois
Car voicy vn maiſtre breuuage.
Certes ſi i'en beuuois ſouuent
Je deuiendrois fort eloquent,
Pendant que ce vin i'aualois.
Qui me chatouilloit ſous la lãgue
[Il me ſembloit que ie faiſois]

Vaudevire.

En court quelque belle harangue
I'auois bien du contentement.
Mais il s'eſt paſſé vitement.
CHantre de table & beuueur
M'eſt iniure ordinaire
Mais chacun à ſon humeur
Ie n'y ſçaurois que faire
Liqueur chere amie
Pour la colomnie
Ne crains point qu'aucunement
à iamais ie t'oublie.
Serois-ie bien ſi diot
Soubz l'ombre d'vne iniure
En laiſſant le vin au pot,
D'eſtre traiſtre à nature
O gentil breuuage
Ce ſeroit dommage
Qu'en fin on te fiſt ſeruir de vin-
aigre ou potage,
Touſiours dans le vin vermeil
Ou autre liqueur bonne
On voit vn petit ſoleil
Qui fretille & rayonne,
Cela eſt vn ſigne
Que le vin eſt digne

Nouveaux

C'eſt pour en boire qu'on prend
tant de peine à la vigne.
Quand i'ay la ſoif au goſier
Pour cor ie prens ma taſſe
Le vin me ſert de limier
Pour luy faire la chaſſe
Ell' s'en eſt fuye
Paſſons noſtre vie
En ce doux contentement mon
voiſin ie vous prie.

CEſt icy que ie ueux chercher
La pierre philoſophale
C'eſt ici que ie veux ſoufler,
Mon fourneau ce ſera ma fale.
Mon ſoleil c'eſt le vin ſans eau
Le bon ſildre c'eſt mon Mercure.
Je les mettray dans mõ fourneau
Tous purs cõme ils ſõt de nature
Y d'euſſay-ie employer mõ bien
Ie ne veux point d'autre alchimie
Encore n'y perdraige rien
Car boire contente ma vie;
O quinte eſſence de pommier
Si touſiours i'en beuuois de telle
Seroit-ce ſubiect pour iuger

Vaudevire

Qu'il me faut mettre en curatelle

Dialogue du Vieillard & du Medecin.

Vieillard.

CONſeillez moy pour ma ſãté
Car vous ſçauez la medecine
Et vous ſerez bien contenté

Medecin.

Pour vo' i'ẽploiray ma doctrine
Vous conſeillant fidellement
Et ne veux point de voſtre argent

Vieillard.

Que faut-il pour ma toux guarir
Et le rheume qui me tourmente
Et cuide me faire mourir.

Medecin.

Recipe du ius de la plante
Qui ſe ſouſtient par eſchalas
Deux ou trois fois à ton repas.

Vieillard.

I'ay l'eſtomach debilité
Si bien qu'à grand peine il digere
M'engendrant vne crudité.

Medecin.

Recipe pour ton ordinaire
Et te donne à trauers les dens

Vaudeuire

N'aiſt dedans ce bateau
Entré durant l'orage
Sus compagnons tirons
La pompe & la vidons
Ne perdons point courage
  N'ayant plus rien ſinon
Le trincguet qui ſoit bon
Sa voille & ſon cordage
Il nous la faut hauſſer
Pour mauuais temps paſſer
Ne perdons point courage.
  Le vaiſſeau trop chargé
Eſt beaucoup ſoulagé,
La charge & l'equipage
Eſt preſque dans le port
C'eſt vn grand reconfort
Ne perdons point courage
  Compagnon marinier
N'aillons plus ſur la mer
Car ie crains le n'auffrage
Mais ſi le bateau plein
Fait trafic de ce vin
Ne perdons point courage.
  Ce qui nous eſt reſté,
Eſt ore en ſeureté.

Nouveaux

Si refaiſons voyage
Faut le vaiſſeau tourner
Pour le recalfeutrer
Ne perdons point courage

Chanſon nouuelle.

C'Eſt aſſez troupe honorable
De ces gentils chants virois
Il faut ſe lever de table
Le reſte en vne autre-fois
Car peut' eſtre
Que le maiſtre
Qui nous aſſemble ceans
N'oze dire le martyre
Et mal que luy font les dens
Souvent incommodité
Provient d'avoir trop chanté.
Mais il eſt trop volontaire
Pour avoir le cœur mary
D'avoir veu la bonne chere
Que nous avons fait chez luy
Monſieur l'hoſte, voyez i'oſte
Mon bonnet honneſtement
On me prie que ie die
Qu'õ vo' rend grace hũblemẽt
Mais ſi le vin reſte au pot

Qui eſt encor de l'écot.
  Faites en laver la bouche
A quelques vns d'entre nous
Avant qu'vn vallet y touche
Puis que tout depend de vous
Ie ne cure ie vous iure
Iamais ma bouche autrement
Noſtre hoſteſſe
Ie vous laiſſe
Mille mercis en payement
Cecy ſeroit eſventé
I'en boy à voſtre ſanté.
  J'ay ouy dire à ma grand mere
Touſiours des vieux on apprēd
Que de la goutte derniere,
La bonne chere depend,
Bonne femme
Que ton ame
Puiſſe eſtre au ciel en repos,
J'ay envie
Si i'ay vie
D'enſuivre bien tes propos
Quand ſur le bon vin ie ſuis
J'en laiſſe moins que ie puis

Chanſon nouuelle.

DE nous ſe rid le François
Mais vrayemēt quoy qu'il en die
Le Sidre de Normandie
Vaut bien ſon vin quelque fois
Coulle availle loge loge
Il fait grand bien à la gorge.
Ta bonté ô ſidre beau
De te boire me convie
Mais pour le moins ie te prie
Ne me trouble le cerveau.
Coulle avalle.
Je ne perds point la raiſon
Pourtant à force de boire
Et ne vay point en cholere
Tempeſter à ſa maiſon.
Coulle avalle.
Voiſin ne ſonge eu procez
Pren le bien qui ſe preſente
Mais que l'homme ſe contente
Il en a touſiours aſſez.
Coulle availle
Eſt pas ceſtuy-la logé
En eſt il demeuré goutte
De la ſoif ſans point doubte
Je me ſuis tres-bien vengé

Vaudeville.

Coulle aualle loge loge.
Il fait grand bien à la gorge
DJſons à Dieu aux gentils Uaude-
uire
Le temps n'eſt plus qu'on les doibues
chanter
Las on nous fait tãt de maux ſupporter
Nos deuanciers n'auoyent tant de mar
tyre,
La paix eſtoit & nous auons la guerre
Clecy donnoit du ſildre à bon marché
Mais du depuis que c'eſt creu le peché
Puiſque ont failly tous les biens de la
terre
Chacun faiſoit à vire marchandiſe
Et les marchands eſtoyent en grand
honneur.
Mais chacun eſt deuenu grãd ſeigneur
Aymant l'orgueil pareſſe & friandiſe.
De bons bourgeois les anciennes ra-
ces.
Reduites ſont ores à pauureté
Les eſtrangers leurs biens leur ont eſté
Et leurs maiſons par procez & fallaces
Nous ne tenons plus rien de no[s]

grand peres,
Sinon la ſoif & boire tout d'autant
Mais nous n'oſons quand ils nous
couſte tant
Beuvons cecy qui ne no' couſte gueres.

Chanſon Nouvelle.

DE ce virois conſervons la me-
moire,
A tout le moins à la table en beuvant,
Lequel ne beut iamais en rechignant
Et qui nous fait ſi ioyeuſement boire
Une bonne boiſſon
Priſe avec mariſſon
Par vn Saturnien
Ne luy fait point de bien (devire
Mais le vin honoré d'un gentil Uau-
N'aporte que ſanté en ne beuvant du
pire.
Plus eſt hõneſte vn vaudeuire en table
Qui va loüant hautement le bon vin
Qu'en mal parlant dire de ſon voiſin,
Quelque propos qui n'eſt point verita-
A faire des diſcours (ble,
D'impudiques amours
Ou quelque autre deuis, que tiennent
les

Vaudevire.

les amis
Quand ils ſont aſſemblez pour fola-
ſtrer & rire,
Jl vaut bien mieux chanter en ne beu-
uant du pire.
On peut bien boire & n'eſtre point
yurongue
On peut auſſi chanter ſans eſtre ſol
On priſe tant le chant du roſſignol
Mais ces chanſons qui rougir la tron-
gne
Par le vin ſauoureux
Ualent mille fois mieux,
Beuuons chacun ſa fois
Pour l'amour du virois,
Qui a fait ces chanſons l'on n'en d'euſt
pas meſdire.
Ce fut vn bon garçon qui ne beut pas
du pire.

Chanſon nouuelle.

DIre touſiours vne chanſon
De vau deuire & beuuerie
J'apporteroit quelque ſoupçon,
Qu'on faſcheroit la compagnie
Diſons en d'autres ie vous prie

E

Car ientens qu'vn tas de badaux
S'en vont diſant ce n'eſt qu'yurõgnerie
Que les vau deuire nouueaux.
Donc pour tel ſcandale euiter
Quèl ſuiet prendrons nous pour rire
Eſcoutez ie vous veux conter
Vne choſe que i'ay ouy dire
Qu'il n'eſt plus de meſtier à vire
Sans fraude & ſans meſchanceté
Que pour le gain chacun taſche à ſe-
Peut eſtre dit-on verité [duire
On parle auſſi des Aduocats
Que ce n'eſt plus que tricherie
Mais cela ne mé touche pas
Ie n'aime plus la plaiderie
Tauerniers qui meſlent la lie
Et qui font boire moitié d'eau,
Sont par ſur tous d'vne meſchante vié
Ils fuſſent bien dans le tombeau.
Mais ſans y penſer nous venons
Touſiours tomber ſur le breuuage
Auſſi tenir nous ne pouuons
En table plus propre langage.
Uaut mieux ſuyuant le vieil vſage
Un vau deuire caioler

Vaudeuire.

Que mal parler qui fera trop dufage
Pour ne loüir il s'en peut en aller.

Chanfon Nouvelle.

EN vn Iardin d'ōbrage tout couuert
Au chaut du iour ay trouué madale[ine]
Qui pres le pied dvn Sicomorre vert
Dormoit au bort d'vne claire fontaine
Son lit eftoit de tin & marioleine
Son tetin frais n'eftoit pas bien caché
D'amours touché
Pour contempler fa beauté fouueraine
Incontinent ie m'en fuis approché
Sus fus qu'on fe refueille
Uoicy vin excellent
Qui fait leuer l'oreille
Il fait mol qui n'en prent.
Je n'eus pouuor fi belle la voyant
De m'abftenir de baifoter fa bouche,
Si bien qu'en fin la belle s'efueillant
Me regardant auec vn œil farouche
Me dit ces mots biberon ne me touche
Tu n'eft pas digne auec moy defprōuer
Le ieu d'aimer
Belle fillette à fon aife ne couche
Auec celuy qui ne fait qu'yurongner.

Nouveaux

Sus ſus qu'on ſe reſueille.
Ie luy reſpõds ce n'eſt pas deshonneur,
D'aimer le vin vne choſe ſi bonne
Uoſtre bel œil entretient en chaleur
Et le bon vin en ſanté ma perſonne
Pour vo' aimer faut-il que i'abandõne
Le ſoin qu'on doit auoir de ſa ſanté.
Fy de beauté
Qui ſon amant de deſplaiſir guerdõne,
Au lieu de bien qu'il auoit merité.
Sur ſus qu'on ſe reſueille.
I'ayme bien mieux l'õbre d'un cabaret
Et du bouchon de tauerne vineuſe
Que s'il qui eſt en vn beau iardinet
La belle alors me reſpond deſpiteuſe,
Tu ne m'es bon, cherche vne autre amoureuſe.
Puis que par toy iay perdu mes amours
Touſiours touſiours
Contre l'amour & la ſoif rigoureuſe,
Ie ſois bon vin armé de ton ſecours.

Chanſon nouvelle.

Eſt ce pas cõmettre vn grand vice
u'abreuuer les gens d'auarice
C'eſt quand au pot ou au tonneau,

Vaudevire.

Dans le boire on meſle de l'eau.
L'eau eſt de mauuaiſe nature
L'eau met les pieds à pourriture
Qui fait un cathare c'eſt l'eau.
J'en ſuis tant malade au cerueau.
Gaſter bon vin d'eau de fontaine
Fait perdre au vigneron ſa peine
Aſſez ſeront arronſez d'eau
Quand ſeront portez au tombeau
En feſtins en nopces ou feſtes
Qui voulant traitter gens honneſtes
Leur feroit boire du Sidre eau,
Seroit trop auare ou trop veau.
Uoicy qui a tres-bonne mine
I'en vay boire à vous ma voiſine
Certes il ny aura point d'eau
S'il eſt auſſi bon qu'il eſt beau.
De tel il n'en croiſt ſur ma terre,
Voila le cul ie dy du verre
Uous plaiſt il pas vous acquiter
Et vn vau deuire chanter.

Chanſon nouuelle. (morts

FAute d'humeur nos choux ſont
En nos iardins par ſeichereſſe,
Faute d'abreuuer bien mon corps

Vaudeuire

De table auecq ſes amis,
Pour ſes ſerieux deuis,
Ie ne le tiens point plus fin
Que celuy-là qui praticque
Ces chanſons ſur le bon vin.
Ie ferois fort bien du ſage
Comme luy ſi ie voulois,
Mais on diroit qu'au ménage
Ou en mal ie ſongerois
Rechigner ie pourrois
Auec ceux qui ſont ioyeux.
Ie ne mancque de courage
Voyons qui boira le mieux.
Si le grãd Turc fait la guerre
Aux Roys payens ſes voiſins
Ie ne veux point m'enquerre
Mais ſeulement des raiſins
Les ſorciers ſont ſi malins,
On dit qu'ils les font perir,
Ces meſchans ſon m'en veut croire
On les d'euſt faire mourir.

Chanſon nouuelle.

HE qu'auons nous affaire,
Du Turc n'y du Sophi don don
Pouueu que i'aye à boire

Nouueaux

Des grandeurs ie dis fy, don don
Trincque Seigneur ce vin eſt bon
Hoc acuit Ingenium.
Qui ſonge en vin ou vigne,
Eſt vn preſage heureux don don,
Le vin a qui rechigne,
Rend le cœur tout ioyeux don don.
Trincque ſeigneur. &c.
Meſchant eſt qui le brouille,
Ie parle aux tauerniers don don,
Le breuuage à grenouille
Ne doit eſtre aux celiers don don
Trincque ſeigneur, &c.
Qu'en ce vin on ne couppe
Ainçois qu'on boiue net don don
Ie prie toute la trouppe
De vuider le godet don don
Trincque ſeigneur, &c,

Chanſon nouuelle.

HArdy comme vn Ceſar, ie ſuis a ceſte guerre
Ou i'on combat armé d'un grand pot & dvn verre.
Pluſtoſt vn coup de vin, me perce & m'entre au corps,

Vaudeuire.

Qu vn poulet qui cruel, rend les gens
ſi toſt morts.
Le cliquetis que i'aime, eſt celuy des
bouteilles,
Les pippes les bareaux, pleins de
liqueurs vermeilles.
Ce ſont mes gros canons, qui battent
ſans faillir,
La ſoif qui eſt le fort que ie veux aſſailir
Ie trouue quand à moy que les gens
ſont bien beſtes.
Qui ne ſe font pluſtoſt au vin rompre
les teſtes,
Qu'aux coups de coutelas en cherchãt
du renom.
Que leur chaut eſtans morts ſi l'on en
par le ou non.
De trop boire frappée, vne teſte en re-
chappe,
Sent bien vn peu de mal, lors que le
vent la happe
Mais quand on à dormy, le mal s'en
va ſoudain
A ces grands coups de mars, tout re
mede y eſt vain.

Nouveaux

Il vaut bien mieux cacher ſon nez
dans vn grand verre
Jl eſt mieux aſſeurè qu'en vn caſque
de guerre
Pour cornette ou guidon ſuyure pluſ-
toſt on doit,
Les branches d'hyerre ou dif, qui
monſtrent ou l'on boit.
Il vaut mieux pres beau feu, boire la
muſcadelle [nelle
Qu'aller ſur vn rempart faire la ſenti-
I'ayme mieux n'eſtre point en tauerne
en defaut.
Que ſuyure vn capitaine à la breſche
à l'aſſaut.
Neantmoins tout excez, ie n'aime &
ne procure
Ie ſuis beuueur de nom, & non pas
de nature
Bon vin qui nous fait rire & hanter
nos amis
Ie te tiendray touſiours ce que ie t'ay
promis.

Chanſun nouuelle.

IE ſuis beaucoup irrité
Contre toy vin deſloyal,

Vaudeuire

Tu m'as fait beaucoup de mal
Tu m'as mis à pauureté,
Et nous a fait diſputer bien ſouuent
ma femme & moy,
C'eſt à vous à qui ie boy
Vin tu me ſemblois ſi bon
Que m'as fait vendre mon clos,
Pour payer tous mes écots
Et engager ma maiſon
Tout le monde ne ſçait pas encore ce
que ie doy
C'eſt à uous à qui ie boy.
Nous verrons lequel ſera
De toy ou moy le plus fort
Ie feray tout mon effort
Si ie puis tout coulera,
Entre dedans mon goſier, je me veus
venger de toy
C'eſt à vous à qui ie boy.

Chanſon nouuelle

IAy grand peur d'vne maladie,
Vne heure y a que ie n'ay beu
Tant tarder las comme ay-ie peu,
Deſi ma face en eſt bleſmie,
Le harenc bien toſt perd la vie

Nouveaux

Quand il ſe ſent hors de la mer,
De meſme ie ne puis durer
Lors que la boiſſon m'eſt faillie.
I'ay grand peur d'une maladie
Mais comme au harenc ne faut mie
Que touſiours le bec i'aye en leau.
Mais me faut tenir le muſeau
Touſiours en bonne malvoiſie.
I'ay grand peur d'une maladie
Perdrons nous pour fême & meſgnie
De boire à tirelarigot
Faut-il laiſſer tout plein le pot
Uoicy ſi bonne compagnie.
I'ay grand peur d'une maladie

Chanſon nouuelle

IL faut boire comme ont dit qui ſa
mere ne tette,
Puiſque ſommes tous ſeurez beuvons
donc de ce bon piot,
En rainçant nos goſiers avalons nos
miettes,
Et vuide le pot
Tirelarigot,
Jl n'eſt pas encore temps de ſon-
ner la retraitte.

Vaudevire.

Quand on s'en va ſur ſa ſoif ce n'eſt .
iamais vn bon écot
En rainçant nos goſiers avalons nos
miettes,
Et vuide le pot,
Tirelarigot
J'ay touſiours cinq ſous ou ſoif mais
l'argent que ſouhaitte,
Ne me vient pas ſi ſouvent que la
ſoif que ie hay ſi fort.
En rainçant nos goſiers avallons nos
miettes,
Et vuide le pot
Tirelarigot.
Iengagerois bien pluſtoſt iuſques
a ma / iacquette
Que i'endures plus ce mal ie le vay
noyer dans ce Flot.
En rainçant nos goſiers avallons
nos miettes
Et vide le pot
Tirelarigot

Chanſon nouuelle.

I'Avois chargé mon navire
De vins qui eſtoient tres b[ons]

Nouveaux

Tels comme il les faut à vire,
Pour boire aux bons compagnons
Donnez par charité à boire à ce pau-
vre homme marinier,
Qui par tourmente & fortune
A tout perdu ſur la mer
Nous eſtions bonne trouppe
Aimans ce que menions
Qui ayans le vent en pouppe
L'vn à l'autre en beuuions
Donnez par charité a boire à ce pau-
vre homme marinier,
Qui par tourmente & fortune,
A tout perdu ſur la mer.
Deſia proches du riuage
Ayans beu cinq ou ſix coups
Viſmes à faire n'auffrage
Et ne ſauvaſmes que nous.
Donnez par charité à boire à ce pau-
vre homme marinier
Qui par tourmente & fortune
A tout perdu ſur la mer
Il fut mieux en noſtre gorge
Ce vint que d'eſtre en la mer,
Quand chacun chez ſoy le loge

Vaudeville.

Il eſt hors de tout danger
Donnez par charité à boire à ce pau-
vre homme marinier,
Qui par tourmente & fortune
A tout perdu ſur la mer.

Chanſon nouuelle.

I'Aime parfaitement
Un breuvage excellent
Car il fait réjouir mõ genereux courage
Qui d'eau fait breuvage
Na point d'entendement.
Boiray-ie ſimplement
Ce que boit ma iument (me ſage
Ie penſe que ce n'eſt le fait d'un hom-
qui d'eau fait breuvage
Na point d'entendement.
On ne peut proprement
Faire vn appointement
On ne fait beuvant l'eau iamais bon
mariage
Qui d'eau fait breuvage,
Na point d'entendement.
Turc ne ſeray vrayement
Car l'Alcoran deffent
Le vin qui n'eſt crée que pour l'[u-]

Nauveaux

main vſage
Qui d'eau fait breuvage
N'a point d'entendement.
Le bon vin & l'argent
C'eſt mon aſſortiment
Sans eux ie ſuis honteux comme vn
regnard en cage.
Qui d'eau fait breuvage,
N'a point d'entendement,
Helas il me ſouvient
D'un qui fut mon parent, (nage
A boire auſſi j'appris de ce bon perſon-
Qui d'eau fait breuvage,
N'a point d'entendement.
Vous laiſſez longuement
Ce vin cueillir le vent
Beuvez voiſin d'autant car vous en
eſtes d'aage.
Qui d'eau fait breuvage
N'a point d'entendement.

Chanſon nouvelle.

IE ne trouue en ma medecine
Simple qui ſoit plus excellent,
Que la noble plante de vigne,
D'où le bon vin clairet provient,

Jl n'y a chez l'appoticaire
De drogue que ie prise mieux,
Que ce bon vin qui me fait faire
Le sang bon & l'esprit ioyeux.
Qu'on ne m'apporte point de casse
Et qu'on ne coure au medecin
De vin qu'on remplisse ma tasse
Qui me voudra rendre bien sain
En mon recipé qu'on ordonne
Que ie boiray vin d'Orleans
La recepte me sera bonne,
Les medecins honnestes gens.
Mais s'ils m'ordonnent de leau
douce,
Ou la Tisane simplement
Sont gens qui veulent tout de course
Me faire mourir pauvrement.
Ie ne veux ny laict ny fruictage,
De ce ie ne suis point friant
Mais ie vendrois mon heritage
Pour auoir de ce vin friant.
O que c'est dure departie
De ma bouche & de ce bon vin,
A tous ceux la ie porte envie
Qui ont encor le verre plein.

F

Chanſon nouuelle.

I'Ayme la compagnie
Ou ſont mes amis
Mais le feſtin m'ennuye
Ou n'y a point de ris
Un tas d'auares refformez
Vous feront perdre
De dueil de les voir rechigner
Vn bon diſner.
Nous deuons nos grãsperes
Suyure ce m'eſt aduis,
Qui laiſſoyent les affaires
A table à leurs amis
Au ſoir en s'entre viſitans
Sur le fourmage
Les chaſtaignes ou le iãbon
Beuvoyent du bon
Avecques leurs comperes
Et voiſins en hyver
En braſillant les poires
S'artoyent à deuiſer
Chacun faiſãt du temps paſſé
Quelque beau compte
Se recreans ſans mal talent
Honneſtement.
Femmes traittoyent les hommes

Vaudeuire

Sans les oſer tanſer,
Mais au temps ou nous ſommes
Ne font plus que roſſer
Elles meſmes alloiẽt percer
Du meilleur ſidre,
Joyeuſe deveoir leurs maris
Bien reſioüis
  Fẽmes ne ſont plus telles
Qu'elles eſtoyent iadis
Ceux qui passent d'elles
Font bien à mon advis
Toutes fois veu le bõ racueil
De noſtre hoſteſſe,
Ell' tient encore des bonnes gens
Nos anciens.
  Noſtre hoſteſſe ie treuve
Voſtre ſidre loyal
Et quoy que l'on en boive,
Ne vous fait point de mal
Si voulez à vos ſerviteurs
En laiſſer boire.
Ie ſeray ie vous le promets
De vos valets.

F. 2

Nouveaux

Chanſon nouvelle.

J'Ay encor à cheminer
E faire vne longue traitte
Bon ſidre entre en mon goſier
Mais avant que ie t'y mette
Arreſte arreſte,
Si ie boy dy-le moy,
My troubleras tu point la teſte
Quiconque veut travailler
Faut tenir ſa gorge nette
Et bien ſouvent la moüiller,
Mais avant que ie t'i mette
Arreſte arreſte, Si ie boy dy-le moi,
My troubleras tu point la teſte
Bon ſidre oſte le ſoucy
D'vn procez qui me tempeſte
Quand tu paſſeras par-cy,
Mais avant que ie t'y mette,
Arreſte arreſte, Si ie boy dy-le moi
Mi troubleras tu point la teſte.
Il faut pour l'amour des gens
Ne fuſt-ce qu'vne gouttette,
Boire puiſque ie te tiens
Mais non pas que tout i'y mette
Arreſte arreſte, Car ie croy ſi ie boy

Vaudevire.

Que tu m'y troubleras la teſte.

Chanſon nouvelle.

JE ſuis né bas Normand mais ma
bouche avinée
Dit eſtre d'Orleans,
Et que le vin cleret qui eſt de ſa cõtrée,
Je dois loger ceans.
Mõ goſier dit auſſi qu'il apris ſa naiſſãce
Du terroir des bons vins
Et qu'il ne peut durer s'il n'a de l'a
cointance.
Auecques eux ſes voiſins.
Mon eſtomachauſſi me dit q; ſa nature
Ne ſe peut pas changer
Le changeant de pommé qui eſt ſa
nourriture,
que c'eſt l'endommager.
Doncques quittant le vin i'ay ſur
moy dons ie tremble
Trois mortels ennemis
Que feray-ie à cela faites nous boire
enſemble
Et nous rendez amis. (ie vous iure
Bouche eſtomach goſier ie voudrois
Rendre vn chacun content,

Nouueaux

Mais du fidre il faut boire & changer
de nature
N'ayant guere d'argent
Car le vin eft trop cher l'Impoft les
qautriefmes,
Pefte des biberons
Faute d'un peu de vin feront mourir
de Rhumes
Les pauures compagnons.

Chanfon nouuelle.

Je ne me puis de goufter De hanter
Ces bons cerveaux de taverne,
Qui pour goufter les bons vins
Sont biens fins
Sçachant comme on les difcerne
Vin d'une oreille aux gens vieux
Et gouteux, Sert de laict & nourriture
Mais que le vermeil boira, Bien fera
Il guignera la teinture.
Le blanc endort & fait bon Ce dit on
A ces femmes fi cruelles
Quand il les endormiroit. On n'auroit
Au logis tant de querelles.
Le bon fidre en dit-on rien
Il vaut bien

Vaudevire

Quelque chose on die
Et certes qui m'en croiroit
On n'auroit
Autre boire en Normandie.
Le breuuage composé N'est prisé
Aussi ie laisse la biere,
Aux Anglois & Allemans Et Flamens
qui ont l'ame roturiere.
Iamais pour bon n'advoüray le poiray
C'est vn nuisible breuuage
Toutesfois ie le permets Aux valets,
qui n'ont point soin du mesnage.
De la soif ie nomme l'eau le bourreau
qui la fait mourir martyre
Breuuage de penitent
qui te prend
N'a pas bien cause de rire.
Au beuueur d'eau qui criroit
Le Roy boit
Seroit vn Roy des grenoüilles
Festin qu'on destrempe d'eau
N'est point beau
Faut de vin que tu le mouilles.
S'il y à sidre excellent Bien souuent
On l'ayme sur tout breuvage,

Tu es bon ſidre orangé Tou ſongé,
Un bon meuble en vn meſnage.

Chanſon nouvelle.

L'Amour ie laiſſeray faire
Et les Dames courtiſer,
Il ne me faut plus qu'à boire :
D'autant & me repoſer.
Deſia le poil me griſonne
Deſia la goutte ie ſens
Ie veux traitter ma perſonne,
Auec les gale bon temps.
Si i'avois touſiours en caue,
Vn muy de vin ſauoureux
Fuſt d'Orleans ou de Graue
Je me tiendrois bien-heureux,
Sans me ſoucier d'vſure,
Qui n'a iamais bon ſuccez
I'yrois le voir ie vous iure
Plus ſouvent que mes procez.
Car i'ay vn mal de nature
Mon poulmon tout ſec deuient,
Et mourrois par avanture,
Si ne beuuois bien ſouuent.
Cette couppe eſt toute pleine,
J'en vay lauer mes poulmons,

C'eſt

Vaudevire

C'eſt le chaud & la ſaline
Ce n'eſt pas nous qui beuuons.

Chanſon nouvelle [mamie

L'As ie voy bien que ma quitté
Elle ma dit que ie boy trop ſouuēt
Et que cela m'abregeroit la vie,
Ie m'en vay donc en vn deſert ſauuage
Ou ſidre & vin ne beuuant nullement
Ie paſſeray le reſte de mon aage.
Si ie n'y boy que de l'eau toute pure
Bien toſt ainſi ie finiray mes iours.
Car tel boire eſt contraire à ma nature.
Ce me ſera tres dure penitence
Ainſi mourray regretant mes amours
Comme vn hermite en faiſāt abſtinēce
Puis qu'aux deſerts on ne boit rien
qui vaille,
Laſſer ne veux ce bon vin dans le pot
I'en boy a vo' premier que ie m'en aille
Apres ma mort faut ſur ma tōbe eſcrire
Cy giſt qui à bien aymé le piot
C'eſt grād dōmage aux tauerniers de

Chanſon nouuelle. (vire.

LA boutejlle c'eſt ma cuirace
MON caſque c'eſt le gobelet,

G

Et le ianbon mon piſtolet
Qu'on me rempliſſe ceſte taſſe,
J'en veux le cœur poin ne me faut,
Combattre la ſoif qui m'aſſaut.
Bien mieux qu'a saint Denis en France
Ou qu'à la bataille de Dreux
Parmy les pots combattray mieux
Et auecques plus d'aſſeurance
Rien ie ne tueray de ce coup
Que la ſoif que ie hay beaucoup,
Ie hazarderois bien ma vie
Prez de la bouche des canons
Si au lieu de poudre & de plombt
Ils ſont chargez de Maluoiſie,
Autrement ne me parlez poins,
De perdre le moule du pourpoint.
Jl n'eſt que meſnager ſa vie,
Et chanter viuans bien contens
Les vau-deuire du vieuy temps
Et faire touſiours chere lie
Quand le bon compagnon mourra
Paye ſes debtes qui voudra
La ſoif me tenoit à la gorge
Ie luy ay bien liuré l'aſſault
Ie luy ay fai faire vn beau ſaũlt.

Vaudeuire

Toutes fois s'elle ne desloge
Ce uerre remply ie pourrois
L'oster peut estre à l'autre fois.

Chanson Nouvelle.

LAissons viure mal - heureuses
Ces ames ambitieuses
Et ioyeusement viuons
De si peu que nous auons.
L'vsurier par grand misere
Craingnant trop cherement boire
Meurt de soif vilainement
Pour amasser de l'Argent
Qui trop au mesnage pense
Et qui compte la despence
N'ayant en l'esprit repos,
Ne peut viure bien dispos
La goutte vn drolle n'affronte
Qui boit sans songer au conte
Auares en sont saisis,
Qui ont les escus moisis,
Les miens ne moisissent gueres
Pourueu que ie trouue a boire,
Je sçay qu'apres le trespas
Plus ne seruent les Ducats.
Si i'estois vn iour en France

Nouveaux

Quelque officier de finance
Verres bouteilles tonneaux,
Seroyent mes meubles plus beaux.
Flaçons pleins de Maluoiſie,
Seroyent ma tapiſſerie,
Vn logis n'es bien paré
Ou l'on demeure alteré.
Rempliſſez moi ceſte couppe
Que ie boiue à ceſte trouppe,
Verre vuide ne vaut rien
Parmy tant de gens de bien.

Chanſon Nouvelle.

LE tẽps iadis on ſe ſouloit esbattre
Eſtans l'huis la naige & les glaçons
Pres vn beau feu trois à trois quatre à quatre
En ſẽble au ſoir eſtoient les bons garcõs
En repetant les viroiſes chanſons.
Sans detenir aucun mauuais langage
Ou ſur la poire ou ſur le fourmage
Paſſoiẽt ioyeux le tẽps honneſtement,
S'il y auoit chez eux de bon breuuage
L'abãdonnoyent fort volontairement
Mais maintenant ce qui beaucoup m'eſtonne

Vaudevire.

Chez ſon voiſin on ne hante non plus
Que ſi c'eſtoit quelque eſtrãge perſõne
Les vau-deuire on eſtime eſtre abus
Ie ſeul ſoulas c'eſt d'auoir des eſcus,
Pour vn amy on ne veut rien deſpẽdre
Qui a bon ſidre il le garde pour vẽdre
S'il encheriſt en l'arriere ſaiſon.
Vn chacun veut ſoutõnier pres ſacẽdre
Se mal-traittant enrichit ſa maiſon.
Le bon vieil tẽps enſuiuons ie vo' prie
Eſcus ne ſont que crainte & penſemẽt
Mais que puiſſions bien paſſer ceſte vie
Qu'eſt il beſoin nous dãner pour largẽt
Auec repos auec contentement
Uſons des biens que le Ciel no' enuoye
Il ne faut pas faute d'un peu de ioye
Le bec en l'eau ſa mort precipiter
Les anciens nous ont monſtré la voye
Fait-il pas bien qui les peut imiter,

Chanſon nouvelle.

LOrs qu'on perce chez mon voiſin
Un tonneau de bon ſidre plein
Ou de bon vin
ME ſemble qu'on me fiance
J'ay bonne eſperance.

Nouueaux

D'en boire vne ſouſpirance
Soit ſoir ou matin
Jl plaiſt d'oüir vn cas nouueau
Quelque romant ou comte beau
De mon cerueau
Jen ſonge & luy en vay faire
Pour auoir maniere
De faire tirer à boire
De ſon tonneau.
Mon voiſin ie tiendrois vn an
Sur le vin lors que du graud cham
Ou du Soldan
Ie luy conte quelque fable
Qu'il croit veritable
Ou que ie parle à ſa table
Ou preſtre-Iean.
Luy & moy ſi c'eſt en hyuer
Nous nous mettons pres le fouyer
A deuiſer
Du temps de ſon feu grand pere
Sans ceſſer de boire
Comme i'en vay la maniere
Uous demonſtrer.
C'eſt ainſi comme nous faiſons
Luy & moy quand nous deuiſons,

Vaudevire.

Pres des tiſons
Deteſtant melancholie
Et chiquanerie,
Qui puiſſe eſtre forbannie
De nos maiſſons.

Chanſon nouuelle.

LOüons l'Eternel, Bibimus ſatis
Et l'hoſte lequel, Nos pavit gratis
Et ſans rechigner, onerans menſas
De mets delicats
Il nous aime bien, hoc pater nobis
Car ſon meilleur vin de prõfit caddis
Et nous en a fait vſque ad oras
Remplir nos hanaps.
Les frais ne ſoyent grands coramamicis
Faut s'entre hanter ſumptibus paucis
Mais touſiours le vin lauet gingivas,
Apres le repas.
Qu'on en donne donc cunctis conviuis
A l'oſte boirons pateris plenis.
Le remercians a vingt ans d'icy
Puiſſions faire ainſi

Chanſon nouuelle.

MEſſieurs voulez vo' rien mãder
ce batteau va paſſer la mer

Nouveaux

Chargé de bon breuuage
Le Matelot le puiſſe bien mener
Sans peril & ſans n'aufrage.
Jl va couler icy aual,
Pourueu qu'un pilleur deſloyal
Ne le prenne au paſſage
Et que le vent ne le meine point mal,
Il ua deſcendre en brouage.
Helas ce vent n'eſt gueres bon
Nous ſommes perdus compagnon,
Uuider faut ce nauire
Et mettre tous la main à l'auiron
Regardez comme ie tire.
Si vous tirez autant que moy,
Bien toſt ainſi comme ie croy,
Gaigneront le riuage
Jl eſt bien pres car deſia ie le voy
Compagnon prenons courage.

Chanſon nouuelle.

Mon mary à que ie croy.
Par ma foy
Le goſier de chair ſalée
Car il ne peut reſpirer Ny durer
Si ſa gorge n'eſt mouillée.
Lors qu'il eſt en grand couroux

Vaudeuire

Uoulez vous Luy a doucir le courage
Faites luy tant ſeullement
Promptement
Boire quelque bon breuuage
Pourueu qu'il ne vende rien
De ſon bien
S'il boit i'en ſuis reſiouye
Car i'ay tout au long du iour
son amour
Et ſommes ſans ſaſcherie,
I'ay vn peu gouſté en fin Ce bon vin,
Or viue ce bon breuuage
Qui mon homme en ſanté met
Et nous fait.
Uiure en paix en mariage.

Chanſon nouvelle.

ME voulez vo' guarir de la berluc
En vn verre bien net
Faut ſeulemẽt mettre deuãt ma veuë
Ce ioly vin clairet
Qui chaleur donne à l'ame morfõduë
Encore choppine pleine.
Encore choppine
Me voulez vous quand ie fuis [en]
cholere.

Nouueaux

Regaillardir le cœur
Tant ſeulement il me faut faire boire
Ceſte bonne liqueur
Qui le chagrin en bonne chere
Encore choppine pleine
Encore choppine.
Me voulez vous faire conter & dire
Mille propos ioyeux
De ce bon vin dites moy que ie tire
Quelque bon coup ou deux
L'hõme ſongeart il fait cauſer & rire
Encore choppine pleine,
Encore choppine.

Chanſon nouvelle,

MA femme ſe dit mal pourueuë,
Que perds les biens & la veuë,
A force de boire du bon
Mais ne faut qu'elle s'en tourmente
Car c'eſt vne choſe excellente
Qv'un venerable biberon.
On dit que ſes ans il abbrege
Ainçois il agrand priuilege
Car ce pendant qu'il boit d'autant.
Il ne craint point que la pepie,
Qui aux poulets oſte la vie

Vaudevire

Le face mourir à l'inſtant
  Jl n'eſt meurtrier ny ſanguinaire
Car tout le feu de ſa cholere
Beuuant bien il trempe & deſtaint
Mais que ceſtuy-la l'on redoute
L'equel ne boit que goutte à goutte
Car il frappe en ny penſant point.
  Helas que fait vn pauure yurongne
Il ſe couche & n'occit perſonne
Ou bien il dit propos ioyeux
Jl ne ſonge point en vſure
Et ne fait à perſonne iniure
Beuueur d'eau peut il faire mieux.

Chanſon nouvelle

MOnſieur de ceans
  Ces honneſtes gens
Ne vous pourrons ruiner
A choppiner
Car le ſidre ne vaut plus
Qu'vn carolus
  Quand eſt pour la chair
Il couſte trop cher
A traitter les gens de paons ET de faiſãs
Auſſi pour garder ce point
N'en auons point.

Nouveaux

Nous avons pourtant
Tout noſtre content
De mets pour noſtre repas .
Bien delicats,
Mais nous n'avons pas la faim
De vieille main.
Donc permettez nous
Ie parle pour tous,
De n'eſpargner ce pommé
Si bien aimé, sauf à boire sur la fin
Un peu de vin.
Il vaut bien vrayement
Son peſant d'argent,
Or ie ne ſay plus de cas
De tous ces plats
Approchez plûtoſt le pot pres de lécot
Je n'euſſe chanté Si ce n'euſt eſté
Ce bon ſidre qui bien vaut
Qu'on chante haut
En dépit de nos voiſins
Gens trop chagrins.
Mais qu'a ton perdu,
Ce qu'il leur eſt deu
Les met en grand penſement
Inceſſamment.

Vaudevire

Que m'en chaut ſi ie n'ay pas
Tant de Ducats
Cinq ſous font autant
Quand on eſt contant
Et qu'on iette les ennuis
Derriere l'huis
Que d'eſcus les ſacz tous plains
A ces vilains.
L'hoſte s'il vous plaiſt
Uoila voſtre arreſt
De voſtre ſidre on boira
Tant qu'on voudra
Nous nous tiendrons bien contens
Pour les deſpens.

Chanſon nouvelle.

MEs bons Seigneurs ie penſe à mon advis
Que s'entre-voir & viſiter ſouvent
C'eſt ce qui fait touſiours les bõs amis
Uions les vns des autres librement
Et que chacun ſur ce boire excellent
Laue ſon cœur de toute hipocriſie
Aux Allemans bien boire eſt courtoiſie
En table on eſt pour boire & pour manger.

Et ſon repas prendre ioyeuſement
Or ſus afin de vous encourager,
Ie vay le mien vuider premierement
C'eſt vn fourrier qui va tant ſeulemẽt
Pour les autres le logis recognoiſtre
Touſiours ma ſoif ne ceſſe de renaiſtre
Ie voudrois bien en aſſaillir quelqu'vn
De ceux qui vont ce ſemble rechignãt
Jl faut laiſſer le chagrin importun,
A tout le moins à la table beuuant
Cecy s'en va droit au pont écoulans
C'eſt à Guibray d'icy la droicte voye
Que ce bõ vin rafraiſchiſt bien le foye,

Chanſon nouvelle

Mon cher ſoucy ô bouteille ma-
Secourez-moy (mie
Uienne mouiller voſtre douce liqueur
Mon goſier ſec & guarir ma pepie
Enneovoy
L'ong-tẽps y a qu'à haute voix ie crie
Secourez-moy,
D'un peu de vin reconfortez mõ cœur
Ou autrement ie vay perdre la vie,
Enneovoy.
Ie ſuis armé contre mon ennemie

Vaudeville.

Secourez-moy
Faictes ainſi ſervez moy de ſecond
Serez vous point voisin de la partie
Enneovoy,
Vn bon amy n'attend point qu'on
luy die
Secourez moy
Vn verre plein & fut-il tres profond
Ie vuide bien, avant que l'on m'en prie
Enneovoy.
Tirez vn coup ayez l'ame hardie
Secourez moy, (cœur
Sera d'un coup que i'ay mis pres du
Ma ſoif en a preſque perdu la vie
Enneovoy
Mon cher deſir ô bouteille mamie
Secourez-moy.
Uienne mouiller voſtre douce liqueur
Mon goſier ſec & guarit ma pepie
Enneovoy.

Chanſon nouuelle.

Ne hantant point le monde
Je ne fay que reſver
Ma femme au logis gronde,
Ne ceſſant de crier,

J'en ſuis melancholique
Mais pour fuir le chagrin
Faut que ie communique
Avecques mon voiſin.
L'hyver durant la pluye
Au ſoir nous nous hantõs
Pres beau feu la roſtie,
Dans le vin nous trempons
Nous ne parlons d'affaires
Mais de diſcours plaiſants
Ce pendant que les poires,
Et marrons vont cuiſants.
Si le vin apres rire
Nous deffaut volontiers
Aux courts feſtus on tire,
A qui paira ſon tiers
Si ſçavons en taverne
Quelque bonne boiſſon
On dit prend la lanterne
Apportez en garçon.
La voiſine s'egaye
Et ne ride ſon front
Lorsque ſon mary paye
Comme les autres ſont
Elle ſuccre la poire

Diſant le petit mot
Nous aide meſme à boire,
Et ſe met de l'écot.
Lors que me preſſe l'heure
Ie retourne au logis
Ma femme eſt la qui pleure
Ainſi qu'il m'eſt advis,
Et me dit en cholere
Que fay ie ſeule au lict,
Eſt il ſeant de boire
Ainſi iuſqu'à minuit
De peur d'avoir querelle
Et d'eſtre martiré,
Ie me couche aupres d'elle
Faignant d'eſtre alteré
Peu à peu ie la baiſe
Ne diſant mot pourtant
Vne femme mauvaiſe
On dompte en la flattant.
Meſſieurs ie vous ſupplie
Que ie boiue à vous tous
Les femmes ie n'oublie
Car ie crains leur courroux
Bon vin quand ie me couche,
Si i'avois ton pareil.

Nouveaux

Pour en lauer ma bouche
I'aurois vn bon ſommeil.

Chanſon nouuelle.

NE laiſſons point ſeicher
Le paſſage des viures
Mais que nous ſoyons yvres
Nous nous yrons coucher
Noyans noſtre ſoucy
En ce doux d'agorie
Beuvons tous ie vous prie
A l'oſte que voicy.
Il n'a point de regret
Au ſidre qu'il nous donne
En euſt-il vne tonne
Il l'abbandonneroit.
Voulez-vous rien mander
Labas à la riviere Y auez vous affaire
Les trippes vay laver.
O ſoulas des goſiers
O tres-bon ius de pomme
Prions pour le bon homme
Qui planta les pommiers.

Chanſon nouuelle.

NOus ſõmes vnes grande troupe,
D'infortunez

Qui pour avoir trop mis la couppe ;
Deſſous le nez
Sommes malades au cerveau
Du mal de pipe,
Qui prend ceux qui breuvage d'eau
Ne mettent dans leurs trippe.
On nous dit comme de nature
L'eſcorpion
Meſme eſt bon contre ſa bleſſeure
Pour guariſon
Qu'il faut retourner aux bons vins
Comme à la beſte,
Qui nous a mis ces rintouins
Et ce mal dans la teſte
C'eſt le ſuiet pourquoy nous ſõmes
Uenus de loing
Secourez donc ces pauures hommes
A leur beſoing,
Et nous donnez pour nous guarir,
Ce bon breuvage
Qui redonne plus de plaiſir
Qu'il n'a fait de dommage.
O bon vin liqueur ſouveraine
Entrez chez moy
Puiſque me ſers de medecine

Nouveaux

Quand ie te boy,
Qui me voirra tout avaller
Ne s'en eſtonne
Il ne ſe faut point eſpargner
Pour guarir ma perſonne.

Chanſon nouvelle.

N'Approche avare chiche
De ma table aucunemẽt
Tu fils mourir pauurement
Mon voiſin quoyqu'il fut riche
Riche avare eſt peu de cas,
Non ie ne le ſeray pas.
Dedans ſa maiſon fermée
Tous les iours il ſe cachoit
Sa cheminée bouchoit
Craignant perdre la fumée.
Riche auare, &c,
Il portoit à ſa ceinture
Ses ſouliers qu'il eſpargnoit
De ſon poil il reſerroit
Et des ongles la rongneure.
Riche avare, &c
S'il donnoit au iour de feſte
A deux pauures vn denier
Ce n'eſtoit ſans rechigner

Vaudevire

Encore demandoit ſon reſte,
Riche auare, &c.
Pour ne perdre l'eau ſalee,
Du merlut quand il bouilloit,
De la ſouppe il en faiſoit
Donc il paſſoit la iournee.
Riche auare. &c.
Deſtrain & de chenevorte,
Se chauffoit tous les hyvers
Jl euſt vendu volontiers
La graiſſe de ſa calotte. Riche avare &c.
Mais quand eſt de ſon breuvage
Ayant ſidre à plein tonneau
Il ne beuvoit que l'eau
S'il eſt mort eſt ce dommage.
Riche avare, &c.
Cecy ſerve d'exemplaire
Et beuvons ſans chicheté
Bon vin pur pour la ſancté
Tel comme il eſt né de ſa mere
Riche auare eſt peu de cas.
Non ie ne le feray pas

Chanſon nouuelle.

NOus ſommes trop longtemps icy
I'ay peur qu'il vous ennuye,

Nouveaux

Allons nous en
I'ay peur qu'il vous ennuye.
Monſieur noſtre hoſte grand mercy,
Nous ſommes trop l'ong-temps icy
Monſieur noſtre hoſte grand mercy
Couvrez vous ie vous prie
Allons nous en
J'ay peur qu'il vous ennuye.
Uous avez par trop grand ſoucy
Nous ſommes trop long-temps icy
Vous avez par trop grand ſoucy,
Traitté la compagnie.
Allons nous en
I'ay peur qu'il vous ennuye.
A vous du reſte que voicy
Nous ſommes tropt leng-temps icy
A vous du reſte que voicy,
Il eſt fol qui ſoublie. Allons nous en,
I'ay peur qu'il vous ennuye.
S'il vous plaiſt vous ferez ainſi
Monſieur noſtre hoſte grand mercy,
S'il vous plaiſt vous ferez ainſi
Chacun vous en ſupplie.
Allons nous en.
I'ay peu qu'il vous ennuye.

Vaudevire.

Chanſon nouuelle.

N'Abregeons point noſtre vie
Par trop nous attedier
Cent ans de melancholie
Ne payeront pas vn denier
Attendons à rechiner
Que nous ſoyons malades
Qu'en viendra nous ordonner
Des breuvages ſi fades
Ores que ſommes allaigres
Et en ſanté Dieu mercy
Laiſons la ces ſidres maigres
Ie trouve bon ceſtuy-cy
Il eſt ſain & chaud auſſi
Au ventre & à la bouche
Auſſi l'hoſte que voicy
En boit quand il ſe couche.
Il traitte la compagnie
Certes aſſez proprement
Si nous eſtions à la pluye
Nous ſerions bien pirement
Ie hay naturellement
L'orage & la tourmente
Mais le vin incontinent
M'en oſte leſpouvente.

Nouveaux

L'eau qui nourrit la grenouille
Me refroidit trop les dens
J'aime mieux quelle me mouille
Par dehors que par dedans
A vous monseur de ceans
Plaise moy se vous pre
[illegible] doux paile – temps
[illegible]

[illegible]

Nous [illegible]
[illegible]

Vaudevire

Et vaincrons mieux noſtre aduerſaire
Nous ſommes armez comme il faut
Chacun monſtre ce qu'il ſçait faire
A vn iay fait faire vn beau ſaut
A l'arme à l'aſſaut à l'aſſaut
Uous en ferez en la Maniere
Nous ſommes armez comme il faut
Chacun monſtre ce qu'il ſçait faire,

Chanſon Nouvelle.

OStez moy ce medecin
Qui veut que de l'eau ie boiue
Et que ie quitte le vin
Vne liqueur ſi ſouëfue
Penſant ainſi me guarir
Jl me ueut faire mourir
L'eau eſt à mon naturel
Un elemẽt tout cõtaire
Et ce medecin cruel
Me vient conſeiller d'en boire
Fy ſi de ſon recipé
Ie n'y ſeray plus trompé.
Si ce meſchant ieuſſe cru
Las ie ſerois mort tout roide
Si ſeulement i'euſſe beu

J.

Nouveaux.

Sa ptiſane & ſon eau froide
Quand ce bon vin i'ay gouſté
J'ay recouuert ma ſanté
  Beuuant du bon ie ne crains
Iamais vne maladie
En deſpit des medecins
Ie pintay toute ma vie,
Ie ſçais bien qui m'eſt bon
I'en boy à vous monpagnon.

Chanſon nouuelle.

On va diſant que i'ay fait vne amie
  Mais ie nen ay encore point deuie
Ie ne ſçay pas à bien pindariſer
Moy iai'me mieux boire vn coup qu'vn
  baiſer
  Quand i'aurois beu elle voyant ma
    trongne,
M'itoit diſant ie ne veux point d'y-
    urongne.
Ie veux ami plus propre à deuiſer
Moy i'aime mieux boire vn coup
    qu'vn baiſer
  Tous mes deuis feront de beuuerie
Et quand on à maiſtreſſe aſſez iolie
D'autres diſcours il luy conuient vſer

Vaudeuire.

Mais iaime mieux boire vn coup qv'un
baiſer
Faiſans l'amour ie ne ſçaurois rien dire
N'y rien chanter ſinon vn vau-deuire
Ce ceroit trop vne file abuſer.
Moy i'aime mieux boire vn coup
qu'vn baiſer.
Ie m'en vay boire à celles qui cheriſſãt
Ceux qui de vin non d'eau leurs corps
rempliſſent
Ce ſõt ceux là qu'on deuroit plus priſer
Moy i'aime mieux boire vn coup
qu'vn baiſer.

Chanſon nouuelle.

O Tintamare plaiſant
Et doucement reſonnant
Des tonneaux que l'on relie
Signe qu'on boira d'autant
Cela me fait reſiouir
O belle harmonie
Sans toy ie m'allois mourir
De melancholie
Comme moy tout bon beuueur
A maillet & anchaſſeur
Me les deux mains ſans vergongne

Et s'employer de bon cœur
A releuer ſes tonneaux
Et luy meſme congne
Pour rẽplir toſt ſes ueſſeaux
Haſte la beſongne
Uignes ſans fruit & põmiers
Auoint dedans nos goſiers
Trop laiſſé la ſeichereſſe
Et aux tonneaux & celiers
C'eſt An par fertilité
Nous donnent largereſſe
Ne crions plus la cherté
A vous noſtre hoſteſſe.
  Uoicy bon ſildre nouueau
Ie croy qu'il eſt fait ſãs eau
Il eſt chaud à la foucelle
Et donne iuſqu'au ceruau
Le dameret excellent
A la couleur telle
Si i'en beuuois bien ſouuẽt
Faudroit la hardelle
Au prix (d'antan vn chacun
Dit qu'on à trois pots pour vn
Bon marché pour vne choſe
Qui donne un ſi bon parfun

Vaudevire.

Ie trouue en toy plus d'odeur
Qu'au muſc ou la roſe
Briſe moy mon pauure cœur
Et de moy diſpoſe

Chanſon nouvelle.

ON plante des põmiers aux bors
Des cymetieres pres des morts
Pour nous remettre en la memoire
Que ceux dont la giſent les corps
Ont aimé comme nous à boire.
Si donc de nos predeceſſeurs
Jl nous faut en ſuiure les mœurs
Ne ſouffrons que la ſoif nous tuë
Beuuons des pommiers les liqueurs
Ou bien de la plante tortuë
Pommiers croiſſans aux enuirons
Des tombeaux des bons biberons
Qui ont aimé noſtre breuuage
Puiſſions nous tandis que viurons
Vous uoir chargé de bon fruictage.
Ne ſongeons plus aux treſpaſſez
Soyons gens de bien c'eſt aſſez
Au ſurplus il faut viure en ioye
Que ſeruent les biens amaſſez
Au beſoin qui ne les employe,

Nouveaux

Chanſon nouvelle.

OR ſus beuuons que nous sert de plorer
En à tendant qu'on oye publier
La douce patience
Il faut de ce bon uin lauer ſa cõcience
Car auſſi bien que ſeruiront nos biens
Aux heritiers on laiſſe des moyens
Dont ils font chere lie
Faiſons là ce pendant que nous ſommes en vie.
Ne ſoyons point ſi vilains & hagardz
Que de laiſſer ce bon vin aux ſoldats
Qui nous font tant d'outrage
S'ils le beuuoient ſans nous ce ſeroit grand dommage
Laiſſons voiſin ces meſſieurs deuiſer
Ie boiray tout ſi tu me veux pleger
Mais apres n'en fay douter
Tu ſortiras dehors ſi tu en laiſſe goutte
On ne diroit qu'ne monche y euſt beu
Or boy ainſi que boire tu m'as veu
En deſpit de la guerre
Cela ne nuira point à ceux qui ſont en terre,

Chanſon nouuelle

OR gentil ioli mois de May
Qui es le plus beau de l'Année
Ta dix & neufieſme iournée
Dy moy quand ie la reuoiray
Celle qui eſt tant à mon gre.
La feſte qui fait oublier
Les procez aux gens de pratique
Pour vuider vn verre autantique,
Nettoyans leur plaideur goſier
Tout raucque à force de crier.
Que les auares Aduocats,
Gaignent à ſe rompre la feſte
Pourueu que ie ſois de leur teſte
Certes ne me ſouciray pas.
De leur procez n'y de leur ſacs
Mieux uaut vuider & aſſaillir
Un pot qu'vn procez difficile
Au moins cela m'eſt plus vtile
Car les procez me font vieillir
Le bon vin me fait raieunir.
A vn bon biberon iamais
Calotte en teſte ne fut veuë
A vous meſſieurs de la cohuë
Faittes ainſi & me plehez
Et plus ne vous entremengez

Nouveaux

Chanſon nouuelle.

ON les a cenſurez
Les pauures vau - deuire
Vn tas de rechignez
Ne ceſſent de meſdire,
Veullent ces morfondus
Nous empeſcher de rire
Ils font les entendus,
Et ne peuuent rien dire
Qui ioyeux & gaillard
Chantant ne boit du pire
Uaut mieux qu'vn uieux mulard
Qui touſiours eſt en ire
C'eſt du vin de ceans,
Que vous voyez reluire
Gage qu'il eſt dedans
Pour ueu que ie le tire,
On les à cenſurez
Les gentils vau - deuire

Chanſon nouvelle

PViſque bon temps ne dure plus
Je veux le ſiecle abandonner
En vn monaſtere reclus
Mes iours il me faut confiner
Ou ceux qui le uin vont crier

Vaudeuire

Jl ne puiſſe ouïr n'y entendre
Car pour mon uieil amy trouuer
Faudroit le forc quitter & vendre
Tous les drolles mes cõpagnons
Quand d'eux me viendra ſouuenir
Auront part en mes oraiſons
Mais de vin ſe faut s'abſtenir,
Helas on me uoirra gemir
N'en beuuaut à leur ſouuenance
Mais pourrois-ie point obtenir
Pour cest effet quelque diſpence
Au couvent encor' ie ne ſuis
De ceci ie puis bien gouſter
I'en vay boire à vous mes amis
Dites moy grand mercy frater
Las comme pourrai-ie quitter
Une ſi douce compagnie
Et qui viendra à reconforter
Au couuent ma dolente vie
Uoila le frond tout apparent
Uoyez ie n'y ay rien laiſſé
Ce ſeroit dommage vrayement
Que ce beau verre fuſt caſſé
Par quelque valet inſensé
Ou chanbriere mal apriſe

Vaudevire

Bon vin & uerre bien raincé
Boire d'autant c'eſt ma deniſe

Chanſon nouuelle

PUiſque beaux baſilics qui tués par
la veuë
Je tiẽs ma liberté que i'eſtimois perduë
Beaux yeux aſſeurez vous, qu'on ne
me voirra pas
Retomber en uos lacs.
L'experiẽce ores me deuroit faire ſage
On remarque les lieux ou l'on a fait
n'aufrage, (allé
Sage n'eſt le marchand qui en cor eſt
Par ou l'on la uolé.
Pour n'y retomber point que me faut-
Il donc faire
Eſt - ce point le meilleur de ne ſonger
qu'à boire.
Si ces beuueurs leſquels ſont touſiours
ſur le vin
N'ont point l'amour au ſain.
Pour chaſſer ceſt amour lequel me
fantaſie,
Je ne veux eſpargner ny vin ny mal-
uoiſie,

Nouveaux

Me deuſt-il faire mal petit mal i'aime
qui plus grand mal mes bon [fort
I'aime mieux employer en beuuette
gentilles
L'argent qu'il faudroit mettre pour
courtiſer des filles
Un beau tains rouge & frais par Bac-
chus on acquiert Par venus on le pert.

Chanſon nouuelle

PLuſieurs en ce ſcandaliſant
De nos chanſons de vau-deuire
Secretement s'en vont diſant
Qu'elles ne font que nous induire
A boire d'autant & a rire,
Et faire en table maint excez
Mais telles gens qui ne ſõt que me dire
Sur rien fonderoyent vn procez.
Quand vn vau-deuire eſt chanté
A boire on ne contraint perſonne
S'il n'a ſoif & neceſſité,
Ie ſuis d'auis que l'on ordonne
Ponr ces gens qui trouët l'eau bõne
Et veulent ſur tout cenſurer
Ayans châté que pour boire on leur
De l'eau de peur de s'enyurer [dõne

Nouveaux

Quand nous diſons vne chanſon
qui de boire nous admonneſte
De peur qu'en aucune façon
Le vin ne nous trouble la teſte
Honneſtement faiſons requeſte,
Qu'on ait à nous en diſpenſer
Ou n'en beuuons ſinon une goutette
Si de boire on nous veut preſſer
L'autheur de ces chanſons icy
Ne les fiſt pour contraindre à boire,
Mais pour chaſſer de luy ſoucy
Quand il n'eſtoit à l'auditoire
Jl ne penſoit rendre notoire
Son nom quand il les compoſoit
Au moins meſſieurs ne blaſmes ſa memoire,
Si quelque yurongne en abuſoit

Chanſon nouuelle

QUe Noé fut un patriarche digne
Car ce fut luy qui nous planta la vigne,
Et beut premier le ius de ſon raiſin
O le bon vin.
Mais tu eſtois Licurque mal-habile
Qui ne voulus qu'on beuſt vin en tavile

Vaudevire

Tes beuveurs d'eau ne font point bon
ne fin
O le bon vin. [ſongne
Qui boit bon vin il fait bien ſa be-
On void ſouvẽt vieillir vn bõ yvrõgne
Et mourir ieune vn ſçavant medecin
O le bon vin.
Le vin n'eſt point de ces mauvais
breubages
Qui beus par trop font faillir les
courages,
I'ay quand i'en boy le courage herculin
O le bon vin.
Puiſque Noé un ſi ſaint perſonnage
De boire bien nous à appris l'uſage
Ie boiray tout fay comme moy voiſin
O le bon vin.

Chanſon nouvelle.

QVe l'on face ceſte eau feruir
Ou à faire le pot boüillir
Ou à tremper la morüe
Icy n'en entrera j'à
L'eau le monde ſubmergea
Et la terre en fut perduë
Qu'on en arrouſe le iardin

Nouueaux

Mais d'en aller gaſter ce vin
Seroit-ce pas grand' offence
Quand ie boy le vin tout pur
C'eſt tout un ie n'ay pas peur
Qu'onques ma fẽme m'entance.
C'eſt moy vray Roſſignolet
Qu'vn crieur de bon vin clairet
L'eau ne fait mal au ventre
Quel bien fait' elle aux goſiers
Qui n'en fait pas aux ſouliers
Et bottes quand elle y entre.
Que l'on face c'eſt' eau ſeruir
Ou à faire le pot bouillir
Ou à tremper la moruë
Il n'en entrera ià
L'eau le monde ſubmergea
Et la terre en fut perduë.

Chanſon Nouvelle

QUi eſt comme moy bon beuveur
Ne craint tãt trouuer un voleur
Comme vn mauuais breuuage
Car d'un voleur on ſe deffend
Mais celuy qui mauuais uin prend
Per bien toſt courage,
Je voudrois mauuais vin beuuant

Vaudevire.

Me voir la gorge au meſme inſtant
Bien courte deuenuë
Mais quand le bon vin ie boirois
que le col i'euſſe encor trois fois
Auſſi long qu'vne gruë.
Quand à l'eau ne me parlez point
D'en boire ſi ny ſuis contraint
Ou ſi ne ſuis hermite
Encor faudroit il quelque fois
que vin ie beuſſe dans les bois
Ou ie mourrois bien viſte,
Je ſçai bien que ie bois des mieux
Mais i'en reſſemble à mes ayeux
Jl faut ſuiure nos peres
Son laiſſe les vieilles façons
Jamais ſi bien que nous penſons
N'iront droit nos affaires.

Chanſon nouuelle.

QUand ſuis ſans verre & breuuage
C'eſt ſans coque un limaçon
Sans liurée c'eſt un page
C'eſt un eſcolier ſans leçon.
C'eſt un chaſſeur ſans ſa trompe
Sans braguette un lanſquenet
Ceſt un nauire ſans pompe.

Nouveaux

C'eſt un berger ſans flageolet.
C'eſt un ſoldat ſans panache
C'eſt ſans pifre un tabourin
C'eſt un charpentier ſans hache
C'eſt un orfebure ſans burin.
Sans vin ie perds contenance
C'eſt ce qui mieux me conuient
Comme au cheualier la lance
Et la baguette à vn Sergeant
Je vous annonce la guerre
Pour lamour de mon amy
Que voicy de dans ce verre
Ie ne boiray point a demy.

Chanſon nouvelle.

QUi eſt celuy qui eſt giſant
Soubs ceſte froide ſepulture
Vn riche auare qui viuant,
Ne beuuoint que de l'eau toute pure.
Qu'elle mort la fait trepaſſer
Il eſt mort d'vnne ſoif cruelle
Pour n'avoir uoulu reſchauffer
D'un verre de vin ſa fourcelle.
Pourquoy ne croiſt ſur ſon tombeau,
Que du chardon qui l'enuironne
Vn corps qui n'a beu que de l'eau

Vaudevire.

Ne produit herbe qui ſoit bonne.
  Pourquoy eſt-ce vn Pater noſter
Que par vn ores ne luy donne
Pour ce qu'ayans vin en chantier
Il n'en faiſoit boire a perſonne
  Eſt-il mort ſans eſtre ploré
Quel dueil voulez-uous qu'on en face,
Qui comme luy meurt alteré
Il fait grand honte à ſa race.
  Vrayement tu és bien ou tu es
Tes heritiers comme ie penſe
De ton bon vin faiſant gros nez
Laueront bien leur conſcience.

Chanſon nouuelle.

ROſſignolet Muſicien [bien
Au printemps tu chantes fort
Quant tu uas ſaluant l'Aurore
Mais ſi i'eſtois Roſſignolet
Beuuant de ce bon vin cleret.
Ie chanterois bien mieux encore,
  Uray eſt que moy qui ſuis enclin
A dormir à laiſſe au matin,
Ne chanterois de ſi bonne heure
Mais ayant un peu ſommeillé
Puis de uin ma falle mouillé

Nouveaux

Ma chanſon ſeroit bien meilleure.
D'auſſi bon matin toutes fois
que ſoy leuer ie me pourrois
Selon le vin qu'il faudroit boire
Car pour bien me deſendormir
De bon vin qu'on me vienne offrir
Iouuriray bien toſt la paupiere

Chanſon nouuelle

Si nos malheurs bien toſt ne prennent fin,
Triſtes malheurs qui trauaillent la France
I'ay peur Oliuier Baſſelin
Qu'on ne te mette en oubliance.
Las Baſſelin auecques le bon temps
que tu auois faiſant tes vau-deuire
S'en ſont allez les bonnes gens
I eſquels les ſçauoient ſi bien dire.
Sur le bon vin ſi les voulons chanter
L'uſurier tance & lauare en murmure
Diſans que nous irons queſter
Et rechignez nous font iniure.
Des bons beuueurs ioyeux ie fay grand cas
Ils n'ont iamais les ames ſi meſchante

Vaudevire.

Que ces vilains qui n'oſent pas
Boire pour accroiſtre leurs rentes,
Or nous allons Olliuier Baſſelin
Nos verres pleins vuider en ta me-
moire,
Puiſque bon nous trouuons ce vin
Hault hault le bras il faut tous boire.

Chanſon nouvelle.

Si voulez que ie cauſe & preſche
Et parles latin proprement
Tenez ma bouche touſiours fraiſche
De bon vin l'arrouſant ſouuent
Car ie vous dy certainement
Quand i'ay ſeiche la bouche,
Je n'ay pas plus d'entendement,
Ny d'eſprit qu'une ſouche
Mais toſt mon eſprit ſe degele
Lors que ie mouille le goſier
Et ie me remets en ceruelle
Pots & verres à manier
Le bon vin me fait reſueiller,
Alors que ie ſommeille
Et plus cauſer & iargonner.
qu'une vieille qui teille,
Or demandez bien à ma mere

Nouueaux

Soit au ſoir ou matin
Alors que l'on ma fait bien boire
Si ie parle pas bon latin
Elle dira par ſaint copin
Que ie ſus habille homme
Qui me fait ſçauant c'eſt ce vin.
Et ce bon ius de pommét

Chanſon nouuelle.

Si i'ay vn amy quand ie boy,
Ie voudrois qu'il beut auec moy
Du meilleur vin que l'on peut boire,
Car pour moy ie le vay iugeant
Plus grand bien on ne me peut faire
Que de bon vin en m'abbreuuant.
Mais ſi i'auois un amy
Qu'il ne beut iamais qu'à demy
Quoy qu'il eut vne ſoif extreſme
Encor que ce ne fut pas vin
Que ſon breuvage fut de meſme
Ce qui fait tourner le moulin
Celuy ſeroit affliction
Plus grande à mon oppinion,
Qu'aux enfers n'eſt celle à tantale
Encor plus grande que ie croy
S'il deſiroit oindre ſa ſalle,

Vaudeuire

De bon vin autant comme moy

Chanſon nouuelle.

SVr la mer ie ne veux mie
En hazard mettre ma vie
Pour augmenter mes moyens
Pourveu qu'à mon gré ie boiue
Et que mon peu ie conſerue
C'a bas ie ne veux plus riens
Pluſtoſt quitterois ma terre
Que le pot & le verre
Ie ſuis deſia vieillard gris,
Le vin tous mes maux appaiſe
Et m'oſte une toux mauuaiſe
Qui me tient toutes les nuits.
Le vin mes forces reſueile
Quand ie nen boy point, ma uieille
En a le cœur fort eſtraint
Car au ſoir quand ie me couche
Je luy dy s'elle me touche
Non ie ne le feray point.
Uient donc vin de couleur belle
Me rechauffant la fourcelle
Guarir mon rheume & ma toux,
Pour moy qui fuis vieux bonhomme
N'eſt bon le ius de la pomme,

Nouueaux

Le vin eſt propre pour nous.

Chanſon nouvelle.

SE treuuent trois lettres en vin
qui font vigueur ioye nouriture
Et denottent bien ſa nature
Comme dit fort bien mon voiſin
Le bon vin redonne vigueur,
Et force au corps qui eſt malade
Et chaſſe la triſteſſe fade
Nourriſt le corps purge le coeur.
Faict de la bile election
Le ſang eſpois il ſubtiliſe
Et noſtre apetit il aguiſe,
Et aide à la digeſtion,
Et bref le vin pris ſobrement
Eſt touſiours vne bonne choſe
Je n'en prendray que ceſte doſe
Prenez la voſtre meſmement.
Ie me ſens bien reconforté
O belle & bonne creature
Tu as de ce coup ie te iure,
Ma tous & mon rheume emporté.

Chanſon nouuelle

TOus les ſept ſages Gregois
Beuuoient bien chacun deux fois

Vaudeuire

Nous en boirons donc bien trois
qui rend ſages ne ſommes pas
Jl y en a qui ne font cas
que d'Hypocras.
Je n'aime ſucre n'y miel.
Il n'eſt theriaque tel
que vin en ſon naturel,
Diray-ie hypocras mal baſty
Valoir mieux que vin de saincty
I'aurois menty.
Aux accouchées laiſſons
Ces doucereuſes boiſſons
Ce bon ſildre careſſons,
Mauuais vin pomme le uaut,
Vous ſçauez ce que faire il faut
quant il fait chaut.
Valet qui bon maiſtre ſert
Doit boire a luy deſcouuert,
A vous Meſſieurs s'il appert
que ie n'en laiſſe aucunement
C'eſt ſigne que ce reſtorent
Eſt excellent.

Chanſon nouvelle.

TOut a lentour de nos rampars,
Les ennemis ſont en furie,

Sauuez nos tonneax ie vous prie.
Prenez pluſtoſt de nots ſoldats
Tout-ce dont vous aurez enuie
Sauuez nos tonneaux ie vous prie.
Nous pourrons apres en beuuant
Chaſſer noſtre melancholie,
Sauuez nos tonneaux ie vous prie,
L'ennemy qui eſt cy-deuant
Ne nous veut faire courtoiſie
Uuidons nos tonneaux ie uous prie.
Au moins s'il prend noſtre cité
qu'il n'y treuue plus que la lie
Uurdons nos tonneaux ie vous prie.
Deuſſions nous marcher de coſté,
Cé bon ſildre n'eſpargnons mie
Vuidons nos tonneaux ie uous prie.

Chanſon nouuelle

TOuſiours auecques moy ie porte
Vn fort bon entonnoir à uin
Je n'emprunte en aucune ſorte
L'entonnoir de noſtre voiſin
Le mien m'a tant couſté d'argent,
que c'eſt une choſe infinie,
Auſſi m'a-il ſerui toute ma vie
Seruy continuellement,

gofiers qui naturellement
Es mon entonnoir tres fidelle
Ne laiſſe entrer en ma fourcelle
Breuuage s'il n'eſt excellent
I'aime vne bonne compagnie,
Plus volontiers qu'un bon repas
Pour paſſer ma melancholie
Qui m'aduan çeroit le treſpas.
Pres mes amis honneſtement
I'aime mieux boire & mouiller lanche
Que menger mon pein en ma manche
Nayant iamais contentement
Gofier qui naturellement
Es mon entonnoir tres fidelle
Ne laiſſe entrer en ma fourcelle
Breuuage s'il n'eſt excellent,
J'ayme tant ceſte melodie
De nos vau-deuire nouueaux
Ie fay iuge la compagnie
Que les vieux ne ſont point plus beaux
Si i'eſtois vn homme opulent
Je ferois chere magnifique,
A tous ceux qui ceſte muſique
Me chanterois iournellement
Gofier qui naturellement

L

Nouveaux

Es mon entonnoir tres fidelle
Ne laiſſe entrer en ma fourcelle
Breuuage s'il n'eſt excellent.
Breuuage remply d'excellence,
Ie te donne ton paſſe-port
Paſſe tu as toute licence
Reſueille celuy qui s'endort
Si ta force & vertu ſurprent
Et brouille noſtre fantaſie
Faut dormir vne heure & demie
Et ne cueillir point trop le vent
Goſier qui naturellement
Es mon entonnoir tres fidelle
Ne laiſſe entrer en ma fourcelle
Breuuage s'il n'eſt excellent

Chanſon nouvelle.

VOicy tous gens de courage
Leſquels s'en vont en voyage
Iuſques par delà les mons
Faire ce pelerinage
Sans boire nous ne Pouuons
Que la bouteille on n'oubli
En regretant Normandie
A l'ombre nous nous ſerrons
Si le chemin nous ennuye

Vaudevire.

Et l'un à l'autre boirons
  Beuuons defia ie me laiſſe
Vn chacun ſa calebaſſe
Remplira par les chemins
En diſans donnez de grace
A boire à ces pelerins.
  Compagnon vuide la tienne
Ainſi que i'ay fait la mienne
Quelque chance nous viendra
Mais que la ſoif nous reprenne
Qui nos flaçons remplira.

Chanſon nouvelle.

VOyans en ces valons virois,
  Des moulins fouleurs la ruine
Ou nos champs prindrent origine
Regrettant leur temps ie diſois
Ou ſont ces moulins ô vallons
Source de nos champs biberons
  Le traficq de nos peres vieux
Eſtoit iadis en drapperie
Le bon Baſſelin lors en vie
Se reſiouyſſoit auec eux,
Ou ſont ces moulins ô vallons
Source de nos champs biberons.
Aux moulins qui fouloyent leurs draps

Nouveaux

Sur ceſte riuiere iolie
Beuuoient d'autant par drolerye
Sildre qui valloit hypocras.
Ou ſont ces moulins ô vallons
Source de nos champs biberons
Baſſelin faiſoit les chanſons
Qui de là ſont dits vau - deuire
Et leurs apprenoit à les dire
En mille gentilles façons
Ou ſont ces moulins ô vallons
Source de nos champs biberons
Or bien le bon - temps eſt paſſé
De toutes choſes vne poſe
Ua dans mon corps & t'y repoſe
Benoiſt ſoit il qui t'a verſé,
Bon vin ſi ne t'avallons,
Se pendant nos champs biberons,

GRACES

NOus cognoiſſons grand Dieu
noſtre auoir & nos biens
Proceder purement de ta main nourriciere,
Et quoy que nous ſoyons vne race fautiere,

Bon pere que c'eſt toy qui ſeul nous
entretiens.
Graces nous te rendons de tes biens
qu'avons pris.
Si avons excedé ce qu'il faut a nature
Ne ceſſe toutes-fois d'avoir de nous
la cure,
Pour ſe ſiouir ſans mal ne nous mets
à meſpris
Fay que beuvans enſemble en vain
ne prenions,
Ton nom que ne ſoyons n'y gour-
mands, n'y prodigues
N'y contempteur de toy ains que tu
nous inſtigues
A t'aimer & benir pendant que nous
viurons,
A l'hoſte quand & quand nous di-
ſons grand mercy
Qui pour l'amour de nous n'a rien
mis en eſpargne,
Advienne que bien-toſt iuſtement il
regaigne,
Ce qu'il luy a couſté pour nous trai-
ter ainſi.

Vaudevire

TOus ces vers biberons ie ne
veux desavouer
Advortons que i'ay fait en ma ieune
allegresse,
Quoy que n'eusses lors vne ame beu-
veresse.
Mais on fait souuent mal en se pen-
sant ioüer.
Ie crains que quelques vns ne vueil-
lent en vser,
Pour seruir de pretexte à leur gour-
mande vie
Ces vers ne pecheront mais bien
l'hyurongnerie,
Car de toute autre chose on peut
bien abuser
Je retracte pourtant les chansons qui
feront scandale aux scrupuleux &
que sans les dire,
Un chacun les censure & banisse de
vire,
Blasmant avec l'autheur ceux qui les
chanteront.
Moy mesme i'en ay honte, avec vn
repentir,

Ie voudrois que iamais elles n'euſſent
pris vie.
Mais elles ont deſia imbué la partie,
Mal-gré moy on les chante & me
faut le ſouffrir.
Je ne laiſſeray pas de hanter mes amis
Sans faire toutes-fois excez ſur le
breuuage
Contre le mauuais temps leur don-
nant bon courage,
Et le ſouhaitant tel comme il eſtoit
iadis,
Je vay boire dautant pour finir ces
chanſons
Leſquelles ne ſont pas au gré de tout
le monde,
Mois quel dommage en a tout hom-
me qui en gronde.
Si ſans haine & ſans mal nous nous
reſiouyſſons

FIN.

NOTES

Page 4. [*Adam c'est chose tres notoire*]. — Dans la première édition des Vaudevires de Jean Le Houx (celle de 1570 ?), on devait lire le premier couplet de la chanson *Adam etc.* tel que le donne Jean de Cesne. Par peur des « hypocrites », sans doute, Jean Le Houx, dans le manuscrit qu'il préparait pour une seconde édition (ms. de la Bibliothèque de Caen, n° 27), a biffé ce charmant couplet pour le remplacer par celui-ci, qu'il trouvait probablement plus orthodoxe :

Adam gasta tout son lignage
Du fruict par le mortel manger.
Lorsque ie viens à y songer,
Crainte me saisit le courage.

Page 7. [*Au voisin...*] — *Un sourdaut medecin.* — Dans le ms. de Caen : *Un medecin lourdaut.* — Dans le ms. Polinière, on trouve deux copies de ce Vaudevire. La première donne : *Un sourdaut medecin*, et la seconde : *Un lourdaut medecin.*

Page 10 [*Au barbier...*] — *Je le tonderois.* Ms. de Caen : *Tondre le voudrois.*

Page 11. [*Beau nez...*] — *De vin est la couleur.* Lire, comme dans le ms. de Caen : *Le vin etc.*

b)

Page 12. [*Boire autant...*] — *Mais si c'est breuvage diqne.*
Ms. de Caen : *Mais s'il est plaisant et digne.*
Ms. Pol. : *Mais si c'est breuvage digne.*

Page 12. [*Bon vieil drolle...*] — *O que c'est un eur martyre.* Lire : *O que c'est un dur martyre.*

Bon vin que boire sans toy. Ms. de Caen : *Bon vin que vivre sans toy.* Dans le ms. Pol., première copie : *que boire sans toy*, deuxième copie : *de vivre sans toy.*

Page 13. [*Bon vin...*] — Les lettres que nous mettons entre [ ] ont été enlevées par le couteau du relieur. — Nous ne répèterons pas cette observation dans les chansons suivantes.

Page 14. [*Ces gens la...*] — *Ne font que piaffeurs.* Lire : *Ne sont que piaffeurs.*

Page 15. *Puis en table.* — Lire, comme dans le ms. de Caen : *Puisqu'en table...*

Page 16. [*Certes hoc vinum...*] — *Du mauvais latin.* Ms. de Caen : *De mauvais latin.*

Rien que vaille. Lire, comme dans le ms. de Caen : *rien qui vaille.*

(Nous ajoutons entre [ ] le dernier vers que Jean de Cesne a oublié ou que le couteau du relieur a fait disparaître.)

Page 17. [*Chantre de table...*] — *Pour la colomnie.* Lire : *calomnie.*

Page 17. — *Serois-ie bien si diot.* Dans notre édition de Jean Le Houx (Paris, Lemerre, 1875, pages 13 et 174), nous avons mis *s'idiot*, en élidant *si*, comme dans *s'il vous plaît.* C'est une erreur, que nous réparons ici. *Diot* est un mot du patois normand,

qui signifie *simple, sot.* Voir : Moisy, *Dictionn. du Patois normand,* au mot *diot ;* le Lexique de Godefroy, au mot *diote* = idiotisme, folie; et le Glossaire de l'excellente édition de la *Muse Normande,* donnée par M. A. Héron, au mot *diot.* — Du reste, de même que l'édition Jean de Cesne, les deux mss. de Caen et Polinière portent *si diot* ou *sy diot.* — Pourtant nous devons ajouter qu'à notre connaissance du moins, *diot* = *idiot* n'est pas resté dans le patois virois.

Page 20. [*Conseillez moy...*] — *Tous vos receptes.* Ms. de Caen : *Tous vos Recipe.* Ms. Pol. : *Toutes vos receptes.* — C'est évidemment la leçon du ms. de Caen qu'il faut adopter.

Page 21. [*Compagnon...*] — *Le trincguet.* Lire, comme dans le ms. de Caen : *le trinquet* (le mât de l'avant).

Page 23. [*C'est assez...*] — *Qui est encor de l'écot.* — Ms. Pol. : *Qui est encor.* Lire, comme dans le ms. de Caen : *Qu'il est encor* (*On me prie — que ie die... — si le vin reste au pot, — qu'il est encor de l'écot.*)

Page 24. [*De nous se rid...*] — *A sa maison.* Lire : *à la maison.*
Eu procez. Lire : *en procez.*
De la soif sans point doubte. Ms. de Caen : *De la soif que ie redoubte.*

Page 25. [*Disons à Dieu...*] — *Qu'on les doibues.* Lire : *qu'on les doiue.* — *N.-B.* Nous ne relèverons pas toutes les fautes d'impression qui ne changent pas le sens : il nous suffit de les reproduire aussi exactement que possible, pour donner une idée de cette vieille impression viroise.

Clecy donnoit du sildre à bon marché. Dans le ms. de Caen on lit : *Et se chassoit la soif à bon marché.* C'est une correction de l'auteur qui ne nous semble pas très heureuse. Il devait y avoir

dans la première édition (1570 ?) : *Clécy donnoit du sildre à bon marché*. Clécy, commune du département du Calvados, sur la rive gauche de l'Orne, est toujours renommé pour la qualité de son cidre.

Puisqu' ont failly. Lire : *Presque ont failly*. On lit, dans le ms. de Caen : *On void souvent infertile la terre*.

Leur ont esté. Lire : *leur ont osté*.

Page 26. [*De ce Virois...*] — *A faire des discours*. Ms. de Caen : *Ou faire des discours*.

Page 27. [*Dire tousiours...* — *l'apporteroit*. Lire : *m'apporteroit*.

Page 28. — *Qu'un tas de badaux*. C'est aussi la première leçon du ms. de Caen, corrigée en *que plusieurs badaux*.

Une chose que i'ay ouy dire
Qu'il n'est plus de mestier à Vire
Sans fraude et sans meschanceté.

J. Le Houx a corrigé, dans le ms. de Caen, préparé en vue d'une seconde édition :

Quelque chose que i'ay ouy dire :
« Que chascun ores ne respire
Que fraude et que meschanceté. »

Les Virois avaient-ils pris de travers la première leçon ?

Page 29. — *Il s'en peut en aller*. Lire : *il s'en peut aller*.

Page 30. [*En vn Iardin...*] — *Que s'il qui est*. Lire : *que cil qui est*.

Page 31. [*Est ce pas commettre...*] — *L'eau met les pieds à pourriture*. Corriger, d'après le ms. de Caen : *les pieux*. Le ms. Pol.

donne également *les pieds*, ce qui prouverait qu'on lisait *les pieds* dans l'édition *princeps*.

De tel il n'en croist. Ms. de Caen : *Tel boire il ne croist*.

Page 32. [*Faute d'humeur...*] — *Comme aux choux secs et arides*. Lire : *sec et aride*.

Defferont. Lire : *différons*.

Page 32. [*Grand soulas...*] — *Tuaux*. Lire : *tuyaux*.

Page 33. — *De table avecq ses amis*. Lire : *en table*.

Rechigner ie pourrois. Lire : *ie ne pourrois*.

Si le grand Turc fait la guerre
Aux Roys payens ses voisins,
Ie ne veux point m'enquerre (pour *m'en enquerre*),
Mais seulement des raisins.

Même leçon dans le ms. Pol. — Dans le ms. de Caen :

Ie ne m'enquiers de l'affaire
Du Turc ny de ses voisins,
Des poles ny de la sphère,
Mais seulement des raisins.

Ces meschants, s'on m'en veut croire. Même leçon dans le ms. Pol. — Dans le ms. de Caen, Jean Le Houx a changé, assez maladroitement, les deux vers de sa chanson :

Ces meschants qui le bon boire
Perdent, on deust bien punir.

Page 34. [*Hé qu'avons nous...*] — *Qu'en ce vin on ne couppe*. Lire : *Que ce vin...*

Page 31. [*Hardy comme vn Cesar...*] — *Armé d'un grand*

pot et d'un verre. Ms. de Caen : *Armé d'un pot et d'un grand verre.*

Page 35. — *Un poulet.* Belle coquille pour *boulet.*

Page 37. [*I'ay grand peur...*] — *Desi.* Lire : *Desia.*

Page 38. — *Mais comme au harenc ne faut mie*
Que tousiours le bec i'aye en l'eau.

Dans le ms. de Caen :

Mais comme un harenc n'ay envie
D'avoir tousiours le bec en l'eau.

Page 39. [*Il faut boire...*] — *I'engagerois bien plustost iusques à ma iacquette.* — Ms. de Caen : *I'engagerois bien plustost mon soye et ma iacquette.*

Page 40. [*I'avois chargé...*] — *Vi*[*n*]*smes à faire nauffrage.* — Ms. de Caen : *Nous fismes tost nauffrage.*

Page 41. [*I'aime parfaitement...*] — *Car il fait réjouir mon genereux courage.* — Ms. de Caen : *Qui aux gens endormis resveille le courage.*

Page 43. [*Ie ne trouue...*] — *De ce vin friant.* Lire, comme dans le ms. de Caen : *de ce vin riant.*

Page 44. — *Où sont mes amis.* Lire : *Où sont mes bons amis.*

Un tas d'auares refformez. Ms. de Caen : *Ces vieux auares refformez.*

A table à leurs amis. Lire, comme dans le ms. de Caen : *A table o leurs amis.* (*O* ou *do*, patois normand = *avec*).

Page 45. — *Ceux qui passent.* Lire : *Ceux qui se passent.*

Page 46. [*I'ay encore...*] — *Mais non pas que tout j'y mette.* — Ms. Pol. : *Mais avant que tout j'y mette.*

Page 47. [*Ie suis né bas Normand...*] — *Avecques eux ses voisins.* Lire : *avec eux.*
Le changeant. Lire : *chargeant.*
Qui est sa nourriture. Lire : *qui n'est.*

Page 49. — [*Ie ne me puis desgouter*] — *Seroit un Roy de grenouilles.* — Lire : *Feroit un roy...*

Page 51. [*Las ie voy bien...*] — *Lasser ne veux.* Lire : *laisser ne veux.*

Page 55. [*Le temps iadis*].— *Enrichit* sa maison. Lire : *enrichir.*

Page 56. [*Lors qu'on perce*]. — Lire : *Soit soir ou matin.* Le mot *soit*, mis par l'imprimeur virois, est de trop.
Il plaist d'oüir. Lire : *Il se plaist d'oüir.*
Au lieu de : *Ien songe*, lire : *I'en forge...*
Ou prestre-Iean. Lire : *Du prestre Jean.*

Page 57. Au dernier vers, lire : *De nos maisons.*

Page 57. [*Loüons l'Eternel*]. — *Hoc pater.* Lire : *hoc patet.*
De prosit. Lire *depromsit.*

Page 58. [*Messieurs, voulez-vous*] — Lire *Brouage,* avec majuscule. Brouage, près de La Rochelle, au milieu de marais salants. C'est de là qu'on apportait le sel à Vire par Saint-Malo ou par Granville.
Gaigneront. Lire : *gaignerons.*

Page 60. [*Me voulez-vous guarir*]. — *Qui le chagrin en bonne*

chere. Un mot oublié : *eschange*. Les éditeurs de 1811 ont mis *converte* (de *convertit*).

Page 60. [*Ma femme se dit*] — *Que perds*. Lire : *que ie perds*.

Page 62. [*Monsieur de céans*] — *Ce qu'il leur est deu*. Lire : *ce qui*...

Page 63. [*Mes bons Seigneurs*] — *Uions*. Lire : *Usons*.

Page 64. — *Au pont écoulans*. — Lire : *au Pont Ecoulant*, Pont-Ecoulant, commune, près de Condé-sur-Noireau, sur la route de Falaise et de Guibray.

Page 65. [*Mon cher soucy*] — *Sera d'un coup que i'ay mis pres du cœur*. Vers inintelligible, qui devait l'être également dans l'édition *princeps*, puisque le ms. Polinière donne, lui aussi, *Sera d'un coup*. Lire, comme dans le ms. de Caen : *Desia d'un coup*.:.
Et guarit ma pepie. Lire : *Et guarir*.

Page 68. [*Ne laissons point seicher*] — *En ce doux d'agorie*. Lire : *d'Agorie* ou *Dagorie*, nom d'une excellente pomme à cidre.

Page 69. [*Nous sommes une grande troupe*] — *Rintouins*. Lire : *tintouins*.

Page 70. *Il ne se faut point espargner*. Lire : *Il ne te faut*.

Page 70. [*N'approche*...] — Au lieu d'*avare chiche*, lire : *avarice chiche*.
Tu fils. Lire : *tu fis*.

Page 71. *Destrain*. Lire : *d'estrain*. — *Chenevorte*. Lire : *chenevotte*.
Il ne beuvoit que l'eau. Lire : *que de l'eau*.
Non ie ne le feray pas. Lire : *ie ne le seray pas*.

Page 72. [*Nous sommes trop longtemps icy*]. — Au dernier vers : *J'ay peu qu'il vous ennuye*. Lire : *J'ay peur...*

Page 73. [*N'abregeons point*] — *Qu'en viendra*. Lire : *Qu'on viendra*.

Laisons la ces sidres maigres. — Lire : *laissons*.

Page 74. [*Nous sommes armez*] — *Nous en auront le cœur plus chaud*. Lire : *Nous en aurons*.

Page 75. [*Ostez moy ce medecin*] — *Un element tout cortaire*. Lire : *tout contraire*.

Page 76. *I'en boy à vous monpagnon*. Lire : *compagnon*.

Page 76. [*On va disant*] — Au lieu de *Oo va disant*, lire : *On va...*

M'itoit disant. Lire : *m'iroit*.

Tous mes deuis feront de beuuerie. Lire : *seront*.

Page 77. *Ce ceroit trop*. Lire : *ce seroit*.

Qui cherissant. Lire : *qui cherissent*.

Chose curieuse, le ms. Polinière donne deux couplets qu'on ne trouve pas dans Jean de Cesne ni dans le ms. de Caen, ce qui nous ferait croire que le copiste du ms. P. avait sous les yeux une première rédaction, plus *verte* que les rédactions suivantes. Voici ces deux couplets, supprimés par J. Le Houx, dans son édition *princeps*, (celle de 1570 ?)

Près son mary quand ieune femme couche
Elle a raison si son homme elle touche.
Là ne faut dire, afin de s'excuser :
Moy, i'ayme mieux boire un coup que baiser.

Ie me mettray donques en mariage,
De boire bien quand ie perdray l'usage.
Mais ie ne puis mon naturel changer,
D'aimer bien mieux boire un coup que baiser.

Page 77. [*O Tintamare plaisant*] — *A maillet et an chasseur.* Lire : *au maillet et au chasseur. Chasseur*, nom du petit maillet dont se servent les tonneliers pour chasser (enfoncer) les cercles.

Me les deux mains... Lire : *met les deux mains.*

Page 78. *Et s'employer.* Lire : *et s'employe.*

Avoint. Lire : *avoient.*

Nous donnent largeresse. Lire : *nous donne largesse.*

Il est chaud à la foucelle. Lire : *fourcelle.*

Page 79. *Brise moy mon pauure cœur.* Lire : *Baise moy, mon pauvre cœur.*

Page 80. [*Or sur beuuons*] — *En à tendant.* Lire : *en attendant.*

Mais apres n'en fay douter. Lire : *n'en fay doute.*

On ne diroit qu'ne monche. Lire : *qu'une mouche.*

Page 81. [*O gentil ioli*] — *Or gentil.* Lire : *o gentil.*

Se rompre la feste... de leur teste. Lire : *se rompre la teste... de leur feste.*

Me plehez. Lire : *me plegez.*

Page 82. [*On les a censurez*] — *Ne cessent de mesdire.* Lire : *d'en mesdire.*

Page 83. [*Puisque bon temps*] — *Il ne puisse ouïr.* Lire : *le ne puisse.*

Le forc. Lire : *le froc.*

Mais de vin se faut s'abstenir. Lire : *s'il faut.*

Et qui viendra à reconforter. Lire : *viendra reconforter.*

Voila le frond. Lire : *le fond.*

Page 85. [*Puisque beaux basilics*] — *Qui plus grand mal mes bon*. Lire : *qui plus grand mal endort*.

Page 85. [*Plusieurs en se scandalisant*]. — *En ce scandalisant*. Lire : *en se*.

Page 86. [*Que Noé fut*] — *Licurque*. Lire : *Lycurgue*.
Taville. Lire : *ta ville*.

Page 87. *Tes beuveurs d'eau ne font point bonne fin*. Dans le ms. de Caen on lit ce vers : *Tels beuveurs d'eau ne font point bonne fin*. Mais J. Le Houx l'a biffé pour le remplacer par celui-ci :

Ie ne scay pas où tendoit ton dessein.

De ces mauvais breubages. Lire : *breuvages*.
Font faillit. Lire : *font faillir*.

Page 87. [*Que l'on face*] — *Cette eau feruir*. Lire : *servir*.

Page 88. *C'est moy vray Rossignolet*. Lire, comme dans le ms. de Caen : *C'est, c'est mon vray Rossignolet*.
L'eau ne fait mal au ventre. Lire : *L'eau ne fait que mal au ventre*.

Page 88. [*Qui est comme moy*] — *Per bien tost courage*. Lire : *Perd bien tost courage*.

Page 90. [*Qui est celuy qui est gisant*] — *Ne beuuoint que de l'eau toute pure*. Lire : *Ne beuvoient que l'eau toute pure*.

Page 91. *Que par un*. Lire : *que pas un*.
Il fait grand honte. Lire : *grande honte*.

Page 91. [*Rossignolet musicien*] — *A dormir à l'aisse*. Lire : *à dormir à l'aise*.

Page 92. *Que foy leuer*, Lire : *que toy lever*.

Page 92. [*Si nos malheurs*] — *I esquels*. Lire : *Lesquels*.

Page 93. [*Si voulez*] — *Et parles latin*. Lire : *parle*.

Page 94. *Soit au soir ou matin*. Lire : *soit au soir ou soit au matin*.

Que ie sus habille homme. Lire : *Que i'y suis habile homme*.

De pommét. Lire : *de pomme*.

Page 94. [*Si i'ay vn amy*] — *Que l'on peut boire*. Lire : *que l'on peust boire*.

Mais si i'auois un amy. Lire : *un ennemy*.

Celuy seroit. Lire : *ce luy seroit*.

Page 95. [*Sur la mer*] — *Vient donc*. Lire : *Viens donc*.

Page 96. [*Se treuuent*] — *Faict de la bile election*. Lire : *faict de la bile eiection*.

Page 96. [*Tous les sept sages*] — *Gregois*. Lire : *Gregeois* = *Grecs*.

Page 97. *Qui rend sages*. Lire : *qui tant sages*.

Mauuais vin pomme le vaut. Lire : *Mauuais vin bon pommé le vaut*.

Page 98. [*Tout alentour*] — *Tonneax*. Lire : *tonneaux*.

De nots soldats. Lire : *de nos soldats*.

Vurdons. Lire : *vuidons*.

Page 98. [*Tousiours avecques moy*] — *Aussi m'a-il serui toute ma vie*. Supprimer *servi*, et lire : *Aussi m'a-t-il toute ma vie...*

Page 99. *Mouiller lanche*. Lire : *mouiller l'anche*.

Mon pein. Lire : *mon pain*.

Me chanterois. Lire : *me chanteroient*.

Page 100. [*Voicy tous gens*] — *On n'oubli*. Lire : *on n'oublie*.

Ie me laisse. Lire : *Ie me lasse*.

Page 101. [*Voyant en ces valons virois*] — *Ou nos champs*. Lire : *où nos chants*.

Page 102. *Bon vin, si ne t'avallons*
Se pendant nos champs biberons.
Lire : *Bon vin, si nous ne t'avallons*
Se perdront nos chants biberons.

Dans le ms. de Caen, Jean Le Houx s'est contenté, aux deux derniers vers, de répéter le refrain :

Où sont ces moulins, ô valons,
Source de nos chants biberons?

Page 103 [*Nous cognoissons*] — *Pour se siouir*. Lire : *Pour s'esiouir*.

En vain ne prenions. Lire : *en vain nous ne prenions*.

Page 104 [*Tous ces vers biberons*]. — Au premier vers, supprimer *ne* qui fausse le sens et la mesure.

Et que sans les dire. Lire : *et que sans les redire*.

Mais elles ont desia imbué la partie. Lire : *la patrie*.

Dans le ms. de Caen, Jean Le Houx a modifié la fin de ce vers : *Mais elles ont desia pris cours en la patrie*. En tête de cette chanson qui est la 15e (sur 27) du ms. de Caen, on lit cette ligne, qui est de la main du poète : « *Cette presente doibt être toute la dernière* ». Et à la fin se trouve un vers latin qui nous prouve que J. Le Houx n'admettait pas qu'on pût commettre un crime en chantant le bon vin.

Et sapiens animum nugis aliquando relaxat.

49 1901

LES EFFETS MERVEILLEUX

DE N.-D.-DE-GRACE

Publiés avec Introduction et Notes

Par Ch. BREARD

EX LIBRIS A. BEAUCOUSIN

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

N° 65

—

M. BEAUCOUSIN.

LES

EFFETS MERVEILLEUX

DE

NOTRE-DAME-DE-GRACE

PUBLIÉS AVEC INTRODUCTION ET NOTES

Par Charles BRÉARD

ROUEN
IMPRIMERIE LÉON GY
—
MDCCCCII

INTRODUCTION

I

L'ANCIENNE FONDATION DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE.

En notre pays normand, çà et là, dorment les ruines de nombreuses églises et de nombreux monastères. Cependant, ça et là, on voit encore sur le sol de la vieille province, soit tout en haut des collines ou des promontoires, soit dans les vallées ou dans les plaines, s'élever en l'honneur de la Mère de Dieu d'antiques chapelles qui continuent à être visitées par les fidèles et qui portent au loin la renommée de pèlerinages dont la mémoire a passé de siècle en siècle. Il serait hors de propos de consigner dans ces pages tous les sanctuaires votifs dédiés à la Vierge et situés en Normandie. Mais quel est le Normand, quel est le touriste qui ne connaisse la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, tout près de Honfleur, à l'angle occidental de la baie formée par l'embouchure de la Seine, au sommet d'un côteau où le modeste édifice reste invisible, caché sous les arbres séculaires qui l'entourent? C'est un des lieux les plus pittoresques des côtes normandes, et ils sont sans nombre les artistes qui, dans un sentiment tranquille, doux et rêveur, ont reproduit, par la

peinture ou le dessin, ces arbres, ces bois, ce ciel et cet oratoire. Encore plus nombreux sont les étrangers qui viennent, chaque année, admirer le site majestueux d'où l'on domine un pays de plus de dix lieues environnant. Mais combien peu connaissent l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, au moins en ce qui touche les anciens temps. Aussi avons-nous saisi avec empressement l'occasion qui nous a été aimablement offerte de tirer de l'ombre des documents peu connus, de présenter quelques notions nouvelles sur ce sanctuaire, d'en augmenter ainsi les titres à l'intérêt du public et des pèlerins.

Nos recherches pour retrouver, dans les ouvrages imprimés ou manuscrits relatifs aux pèlerinages anciens et aux lieux de dévotion, les traces de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce sont demeurées sans résultat (1). Tout ce qu'on possède de détails historiques a été soigneusement exposé par l'abbé Pierre Vastel dans la brochure qu'il a publiée en 1833 (2); et ce tout est fort peu de chose (3). Mais nous ne dirons pas que sa *Notice* soit sans valeur, même pour les pre-

(1) Dans la *Neustria sancta* (ms. latin 10,051, fol. 221 v°), A. Du Moustier a consacré un article à une église nommée Notre-Dame-de-Grâce, mais il s'agit du prieuré situé sur la paroisse de Saint-Pierre-de-Bailleul (Eure).

(2) *Notice historique sur l'ancienne et la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-Grâce*, etc., par L. V. C. D. G. (Havre, imp. Cercelet, 1833, in 8°).

(3) Le *Dictionnaire géogr., hist., descriptif, archéologique des pèlerinages*, etc. (édit. Migne, 1851, 2 vol. gr. in-8°), ne donne pas plus de renseignements détaillés.

miers temps sur lesquels elle ne fournit presque rien ; elle est d'autant plus précieuse que nous n'avons pas d'autre guide. L'abbé Vastel avait desservi la chapelle de Grâce pendant dix-sept ans, de 1822 à 1839 ; prêtre fort lettré et instruit, il avait compulsé de vieux papiers et il s'était inspiré d'un ancien manuscrit où les PP. Capucins, ses prédécesseurs avant la Révolution, avaient consigné ce qu'ils croyaient digne d'être conservé à la mémoire de leur ordre. Le vénérable chapelain n'a donc pu donner que ce que les religieux eux-mêmes avaient recueilli. Depuis un peu plus de soixante ans, nous ne possédons plus le manuscrit des Capucins ; on ne sait ce qu'il est devenu. Cependant, il n'est point permis de douter que le manuscrit n'ait existé (1), que les renseignements qui en ont été tirés ne soient authentiques. N'ayant jamais pu trouver l'acte de fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, les Capucins n'avaient pu dire quelle était l'origine de cet oratoire que la piété du moyen âge s'était plu à honorer, quels en avaient été les possesseurs.

Pour ce qui se rapporte au premier état de la chapelle, le manque d'informations, la distance considérable du temps qui nous sépare de l'époque où elle a été établie, la médiocrité de sa condition aux siècles passés, sa ruine enfin au XVIe siècle n'ont jamais permis de fixer avec exactitude l'année de sa fondation. Rien d'ailleurs n'a été plus propre à ensevelir dans l'oubli l'origine de cette chapelle votive que les longs orages qui ont agité, divisé et bouleversé la Nor-

(1) M. Thomas, ancien commissaire de la Marine, avait vu et lu ce manuscrit en 1833 (*Histoire de Honfleur*, p. 334).

mandie. Aujourd'hui même que l'on possède des moyens d'investigation que les PP. Capucins ne pouvaient avoir autour d'eux, il est impossible d'indiquer une date assurée et positive. A la vérité, on en approche beaucoup ; on ne la possède pas. Mais la récolte des documents est encore très pénible, et il restera toujours des petits problèmes historiques à propos desquels on devra se résigner à ne pas obtenir de certitude absolue. Or, pour le sujet qui nous occupe, sur quoi est-il possible d'asseoir une certitude relative, en dehors du témoignage des historiens normands qui fait défaut? Sur d'anciens textes et sur la tradition. Nous nous efforcerons de nous en servir ; nous sommes assurés que, quel que soit le résultat de nos recherches, on nous lira avec indulgence.

II

L'ANCIENNE CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE A-T-ELLE ÉTÉ UN PRIEURÉ BÉNÉDICTIN ?

Formulée ainsi, la proposition a dès l'abord l'apparence d'une conjecture. Nous espérons démontrer qu'elle a des probabilités en sa faveur et qu'elle s'appuie même sur des preuves, ou, si l'on veut, des commencements de preuve. Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt, puisque nous cherchons à être renseignés, de déterminer en premier lieu l'état topographique, ecclésiastique et administratif de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce avant la Révolution.

1° Très anciennement, église ou chapelle, lieu de pèlerinage sur la paroisse de Saint-Pierre-d'Equemauville, archi-

diaconé de Pont-Audemer, doyenné de Honfleur, diocèse de Lisieux. Destruction au XVIe siècle, probablement dans la première moitié de ce siècle;

2° En 1620, nouvelle chapelle sous la même invocation, bâtie sur autre emplacement, dotée de nouveau, desservie par les Frères Mineurs Capucins, de l'ordre de Saint-François. Ces religieux se retirent de la chapelle dans les premiers mois de l'année 1790 (1);

3° En 1791, chapelle privée et non plus conventuelle à la suite de son acquisition par la municipalité de Honfleur (2). A ce moment, il se produit une modification territoriale. La communauté ou paroisse d'Equemauville est dépossédée de la chapelle et de ses dépendances. Chapelle, bâtiments, jardin, deux acres de terre et plantations qui s'y rattachent sont annexés à la commune de Honfleur. Le tout avait été vendu comme bien national.

De ces indications il n'y a rien à retenir qu'une seule chose, c'est que la nouvelle chapelle n'a eu avec l'ancienne d'autre lien que d'avoir recueilli pour elle, au même lieu, des dévotions affermies et enracinées par un long usage. D'autres traits sont fournis par la tradition.

Un point est acquis. La tradition orale transmise d'âge en âge attribuait à un duc de Normandie la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce (3). Les Capucins avaient eu

(1) Le P. Firmin, gardien des Capucins de Honfleur, donna la déclaration des biens de la chapelle de N.-D.-de-Grâce, le 18 janvier 1790. — Délib. munic., reg. 110, fol. 59.

(2) Acte de vente du 19 février 1791.

(3) Vastel, *Notice hist.*, p. 15. — Claudius Lavergne, *Notice hist. sur*

soin de la consigner dans leurs annales (1). Elle nous est parvenue, en effet, d'après eux seuls ; et comme il était difficile de la renouveler, on s'est contenté de l'exposer dans des résumés qui n'ont qu'une valeur assez minime (2). C'est donc par une tradition conservée sur place que nous savons que le fondateur de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce a été un duc de Normandie. Or, de quel duc s'agit-il ? On ne trouve, dit l'abbé Vastel, que Robert surnommé le Magnifique (3). D'après un autre auteur, il paraît que cette désignation était portée aux premières pages du manuscrit des PP. Capucins (4) ; mais c'était par une pure hypothèse qui était alors généralement acceptée.

Une tradition orale qui se conserve pendant plusieurs siècles s'altère nécessairement. L'esprit populaire a l'habitude de ramener toujours à certains noms connus tous les faits d'une même catégorie : les fondations de villes, les créations d'églises ou d'abbayes. Jadis avait-il à désigner un grand bâtisseur d'églises? Il nommait de préférence à tous Robert le Diable malgré les aventures romanesques et infernales qui avaient inspiré les ménestrels et les jongleurs. Son

la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce de Honfleur, p. 22 (Honfleur, 1865, br. in-8°).

(1) Thomas, *Hist. de Honfleur*, p. 332. — A. Pannier, *Notre-Dame-de-Grâce*, dans *Journal de Honfleur* (juin 1868).

(2) *Notre-Dame-de-Grâce, histoire de la chapelle*, par C. de B. (Honfleur, 1851). — *Hist. de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce* (Honfleur, 1881).

(3) Vastel, *Notice hist.*, p. 17.

(4) Thomas, *Hist. de Honfleur*, p. 334.

fils, le puissant duc Guillaume-le-Conquérant, ne venait qu'en seconde ligne dans les souvenirs. Aussi, voit-on la voix populaire attribuer non à lui mais à son père, Robert le Diable, la fondation d'une chapelle devenue un lieu de pèlerinage très fréquenté. Il était inévitable qu'on y songeât, mais on a des raisons de croire qu'on s'est trompé. Nous en savons aujourd'hui un peu plus long sur les origines de la chapelle, grâce aux traces qu'elles ont laissées dans les archives monastiques. Ce sont ces documents qu'il faut rechercher, examiner, admettre ou rejeter.

Nous ne reviendrons pas sur l'indication déjà donnée et qu'il ne faut pas perdre de vue, à savoir que cette chapelle était située sur la paroisse d'Equemauville, paroisse dont le patronage appartenait au roi par représentation des ducs de Normandie, et qui est consacrée à saint Pierre.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est de rencontrer dans les pouillés du diocèse de Lisieux, annotés et publiés par M. Aug. Le Prevost (1), la mention suivante : *prior de Esquemeauvilla*, le prieur d'Equemauville, taxé à 25 livres pour les décimes. Ce prieur est placé parmi les dignitaires de l'archidiaconé de Pont-Audemer, au cinquième rang, après l'abbé de Saint-Wandrille et avant l'abbesse de la Trinité de Caen. Rien ne fait connaître quel était ce prieuré ni quel en était le patron ou le collateur. Nous n'admettons pas, pour notre compte, qu'il puisse être question, ici, de la paroisse rurale. En effet, dans les mêmes catalogues ou pouillés du diocèse, ne lit-on

(1) *Mém. Soc. ant. de Normandie*, t. XIII, p. 1. — De Formeville, *Hist. de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. Ier, p. xlij et xliij.

pas à l'article du doyenné de Honfleur : *ecclesia de Esquemeauvilla*, l'église d'Equemauville, taxée à 50 livres pour les décimes? On est conduit de la sorte à constater, au XIVe siècle, dans la même circonscription ecclésiastique, l'existence de deux établissements religieux qui ne peuvent point être confondus : l'un prieuré privé, l'autre église paroissiale et publique sous l'invocation de saint Pierre. La nécessité de les distinguer semble avoir suggéré à M. Aug. Le Prevost la note dont il a fait suivre les termes : « le prieur d'Equemauville », en ajoutant : « ce prieuré était peut-être Notre-Dame-de-Grâce (1) ». Cette annotation nous a mis en éveil; elle a été le point de départ de recherches qui ont fourni les seuls textes dont nous puissions nous aider.

Voici donc ce que nous avons recueilli. Le *Chronicon centulense* (2) dans lequel Hariulf, moine de l'abbaye de Notre-Dame, à Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, a retracé l'histoire de ce monastère depuis les origines jusqu'à l'année 1104, contient deux chartes qui offrent un intérêt incontestable. En l'année 1023 (3), d'après les meilleurs chronologistes, le bienheureux Angelran, abbé de Saint-Riquier (1020-1045), remplit une mission auprès de Richard II, duc de Normandie (996-1027). Il vint à Rouen et prit la confiance de demander au duc quelque offrande pour son couvent. Richard, protec-

(1) De Formeville, *Hist. de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. Ier, p. xlij, note 4.

(2) Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, publiée par F. Lot. (Paris, 1894, in-8°). — Cf. Bibl. nat., ms. latin 11733.

(3) Le 2 des ides de mars au plus tard de l'année 1023.

teur des clercs et des moines (1), avait continué l'édifice de Saint-Wandrille, distribué des sommes considérables, fait venir Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, à Dijon : il l'établit à Fécamp et assigna à sa communauté le revenu de plusieurs terres et seigneuries (2). Ce prince n'eut garde de rejeter la prière d'Angelran. Il lui fit don d'une église qui est désignée ainsi : « *Consilio ergo et suggestu nostrorum fidelium, decrevimus tradere perpetuo prædicto sancto* [*Richario*] *et servis ejus*, ECCLESIAM QUÆ SITA EST IN SCABELLIVILLA ». Le duc Richard lui donnait en aumône, par don irrévocable, une église qui était située sur le territoire d'Equemauville, à la condition d'entretenir à perpétuité un moine qui s'engagerait à prier pour le père du duc, pour sa mère, pour le duc lui-même, pour son épouse et ses enfants ; qu'à partir de ce jour toute la famille de Richard serait agrégée à la communauté de Saint-Riquier et deviendrait participante de toutes ses bonnes œuvres (3) : « *Præfatus vero abbas et fratres sub testificatione præsentis chirographi spoponderunt, quod, amore genitoris nostri, nostro, et matris, conjugis et prolis, persona unius monachi ipsius congregationis augeretur numerus* (4) ».

Avant d'aller plus loin, nous ferons une remarque. Des titres anciens donnaient aux abbayes, aux prieurés, le nom

(1) Benoist, *Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 387. — Wace, *Roman de Rou*, t. Ier, p. 301.

(2) *Neustria pia*, p. 210, 215, 218. — *Gallia Christ.*, t. XI, col. 202, 203.

(3) Hénocque, *Hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Riquier*, t. Ier, p. 320.

(4) *Chron. d'Hariulf*, p. 185 (éd. Lot).

d'*ecclesia* pour les distinguer de l'*autel* proprement dit. Ils désignaient par ce terme, non pas une paroisse, mais quelque chose de plus éminent comme étaient les églises cathédrales, abbatiales, collégiales ou prieurales dont les paroisses n'étaient que les autels, *altaria*. Une expression change de sens suivant le passage où elle se trouve.

Vingt-cinq années après la donation, l'église si généreusement octroyée aux religieux de Saint-Riquier fut convoitée par l'abbesse de Montivilliers, tante du duc Guillaume-le-Bâtard. L'abbé Gervin vint réclamer de l'équité du duc la confirmation de ses droits (1). Le duc Guillaume consentit à renouveler la charte de son bisaïeul et il ajouta même quelques domaines. Les prétentions de l'abbesse de Montivilliers, fondées sans doute sur une prétendue donation dont on trouve les traces (2), ces prétentions, disons-nous, furent mises à néant, et les droits imprescriptibles de l'abbé de Saint-Riquier affirmés à perpétuité par un acte du 30 octobre 1048 (3).

On voit donc l'abbesse de Montivilliers se rendre partie dans la possession de « l'église » d'Equemauville aumônée quelques années auparavant aux moines de Saint-Riquier. Le fait est à bien retenir. Il arriva, en effet, qu'à six cents ans

(1) D'Achery, *Spicilegium*, t. IV, p. 574. — *Histor. de Fr.*, t. XI, p. 132. — Mabillon, *Annales ord. S. Ben.*, t. IV, p. 496. — *Gallia christ.*, t. X, col. 1,249, 1,250, et t. XI, col. 282. — Hénocque, *Hist. de l'abbaye de Saint-Riquier*, t. Ier, p. 351.

(2) *Gallia christ.*, t. XI, app., col. 326.

(3) *Chron. d'Hariulf*, p. 224 (éd. Lot). — Le 3 des calendes de novembre 1048.

d'intervalle, c'est-à-dire en 1630, une autre abbesse de Montivilliers intervint dans l'installation des Capucins sur le plateau de Grâce et leur fit don d'arbres qui furent plantés autour de la nouvelle chapelle (1). On s'est montré surpris de cette action (2). Il faudrait peut-être, pour l'expliquer, remonter très haut vers la fondation de l' « église » d'Equemauville pour laquelle Montivilliers et Saint-Riquier se querellaient au XIe siècle.

Mais quelle était cette église? La localité où elle était située est connue. Les mots *Scabellivilla, Scamelivilla,* de la *Chronique* d'Hariulf (3) désignent Equemauville, commune et paroisse du canton de Honfleur. A quel établissement religieux le terme *ecclesia* est-il applicable? S'agit-il d'un bénéfice paroissial ou de tout autre bénéfice? L'explication du texte de la charte de Richard II repose donc sur une alternative. Dans le premier cas, cette « ecclesia » serait la cure rurale d'Equemauville qui ainsi aurait été possédée par des moines avec tous les droits et les revenus qu'elle tenait des institutions canoniques. On y aurait alors rencontré non un curé proprement dit, mais un vicaire perpétuel ou un prieur-curé, car on sait que la règle de saint Benoît ne permettait pas aux religieux qui suivaient cette règle d'aller résider dans une cure; ils commettaient un prêtre séculier désigné sous le nom de vicaire perpétuel et ils prenaient celui de curés-primitifs. Nous ne croyons pas que cette organisation ait existé à Equemauville.

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 13.

(2) Thomas, *Hist. de Honfleur,* p. 339, à la note.

(3) *Chron. d'Hariulf* (éd. Lot), p. 177, 184, 185, 223, 224, 315, 316.

Dans le second cas, la même *ecclesia* désignerait une église ou une chapelle comme celle des prieurés qui n'étaient pour la plupart que des fermes dépendant des abbayes et dans lesquelles on envoyait, pour les faire valoir, des religieux, tous gouvernés par un prieur ou par un prévôt.

Nous inclinons vers la seconde solution pour diverses raisons. On doit d'abord être frappé de l'expression employée : *ecclesiam quæ sita est in Scabellivilla*, une église qui est située sur le territoire d'Equemauville. Nous écartons l'idée que ces termes désignent l'église paroissiale; évidemment ce n'était pas l'église dominante de la paroisse, autrement on lui en aurait donné le nom. Ils sont applicables à tel autre édifice consacré au culte (oratoire ou chapelle de prieuré), situé dans la même circonscription ecclésiastique que l'église rurale et séparé d'elle. Les mots : *quæ sita est in* se rencontrent ailleurs (1).

Il importe de tenir compte d'un autre trait. La donation avait été faite à la condition d'entretenir un religieux de l'ordre de saint Benoît qui prierait pour la famille ducale. Ne peut-on voir dans ces dispositions la création d'une chapelle ou église privée à laquelle on attache, à titre de bénéfice, une part des dîmes du district paroissial sur lequel elle est située, ce qui lui constitue un patrimoine distinct?

Là encore il y a concordance entre notre exposé et la tradition. Que nous dit, en effet, l'abbé Vastel : « L'ancienne

(1) On lit dans une charte de 1143 relative à l'église de Saint-Lô, à Bourg-Achard : *ecclesia S. Laudi quæ sita est in Burgo-Achardi*. C'est le prieuré de Saint Lô. — D. Pommeraye, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Ouen* (Rouen, 1662, in-fol.), p. 146.

chapelle reposait sur un terrain qui n'existe plus. Elle avait des propriétés et un trait de dîmes sur des fonds dont on ne voit pas la moindre trace. » Il ajoute : « Son emplacement contenait une masure de certaine étendue, puisqu'elle renfermait une maison d'habitation et quelques bâtiments nécessaires à l'exploitation de ses biens et revenus (1). » Ces bâtiments d'exploitation ne seraient-ils point ce que les receveurs de la vicomté d'Auge nommaient : « la grange aux moignes de Saint-Riquier-en-Ponthieu, assise à Esquemeauville (2)? »

Il est indéniable que l'abbaye bénédictine de Notre-Dame, à Saint-Riquier, a possédé, sur la paroisse d'Equemauville, un petit domaine dont la donation de Richard II, en 1023, avait été l'origine. On en retrouve les traces, au XIIe siècle, dans les rôles de l'Echiquier. Voici les extraits qui s'y rapportent sous l'année 1195 :

Prepositus de Escamelvilla reddit compotum de 20 solid. 10 den. de exitu terre Abbatis de Sancto Richero. In thesauro liberavit. Et quietus est.

Robertus de Ros reddit compotum de 4 lib. de decima ejusdem Abbatis. In thesauro liberavit. Et quietus est (3).

Il ressort de ce fragment de comptes que l'abbaye de Saint-

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 15 et 16. — Thomas, *Hist. de Honfleur*, p. 335.

(2) Comptes de Ch. Castellain, receveur de la duchesse d'Orléans en la vicomté d'Auge (1472-1481). — Bibl. nat., mss. nouv. acq. fr. 5275 et 5276.

(3) *Mém. Soc. ant. Normandie*, t. XV, p. 44 (*Magni Rot. scac. Norm.*)

Riquier versait à la recette fiscale des ducs de Normandie un impôt foncier, et qu'en l'année 1195 il s'y ajouta comme surcharge quatre livres de décimes. A nos yeux, ces biens ont été l'ancien fonds de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce composé de terres et de dîmages.

En 1239, une contestation s'éleva à propos des dîmes d'Equemauville, dans laquelle figure un archidiacre de Caux nommé Jacques (magister Jacobus archidiaconus Caleto), Jean de Saint-Evroult, archidiacre de Lisieux, Hugues de Chevincourt, abbé de Saint-Riquier. Ce dernier spécifiait que les produits des dîmes en litige appartenaient soit à son monastère, soit au curé bénéficier (*sive nobis qui dicimus predictas ad nos pertinere, sive presbytero parochiali* (1). La possession de deux parts des grosses dîmes lui fut maintenue.

Si le domaine paroissial et l'église d'Equemauville avaient été en la possession de l'abbaye de Saint-Riquier, en vertu de la donation de Richard II, il semble qu'aucune discussion

(1) Pièce orig. en parchemin que nous avons acquise à la librairie normande d'Ernest Dumont. C'est un vidimus du 20 mai 1491 donné par Jean de la Chapelle, prêtre, maître ès arts et notaire apostolique qui a laissé une *Cronica abbreviata dominorum abbatum Sancti Richarii*, publiée en 1856 et réimprimée en 1893 par E. Prarond.

Le vidimus, probablement un autographe, est revêtu de la signature de Jean de la Chapelle. Il contient le texte de cinq documents : 1° les deux actes que l'on trouve dans la *Chron. d'Hariulf*, (p. 185 et 224, éd. Lot) 2° une lettre de Hugues, abbé de Saint-Riquier, du 20 décembre 1239 ; 3° une lettre de Guillaume de Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux, du 24 déc. 1239 ; 4° un acte de reconnaissance passé par Jacques, archidiacre de Caux, devant le chapitre de Saint-Riquier en février 1240.

n'aurait pu s'élever sur le partage des dîmes. Toutes les redevances paroissiales auraient été portées à la grange des moines de Saint-Riquier, qui serait devenue la grange presbytérale. Pour qu'il en ait été autrement, on est conduit à penser qu'au XIIIe siècle il existait sur la paroisse un autre établissement religieux auquel, sous le contrôle de l'archidiacre, on attribuait deux parts des dîmes.

L'ensemble du patrimoine de cette autre « église », de ce bénéfice aumôné à Saint-Riquier, constitua un titre de dignité, un office claustral, une prévôté. On sait que les chapitres et les abbayes établissaient des prévôts dans certains domaines éloignés de leur siège et qui demandaient une administration spéciale. Au nombre des offices capitulaires de l'abbaye de Saint-Riquier, on comptait la *prévôté d'Equemauville* dont l'origine remontait à la donation de Richard II, duc de Normandie (1).

Il nous est parvenu le nom d'un moine bénédictin qui, au XVe siècle, était titulaire de la prévôté d'Equemauville. Il se nommait Guy Le Febvre, et le notaire apostolique qui en parle dans un acte du 20 mai 1491, lui attribue les qualités de : « *honestus vir Guido Fabri, presbyter, commonachus* « *dicte ecclesie* [*Sancti Richarii*], *et prior seu prepositus prio-* « *ratus seu prepositure de Scabellivilla, vulgante Descameau-* « *villa, Lexoviensis diocesis, in ducatu Normannie juxta* « *Honnefluctum supra mare* (2). » N'aurait-on pas le droit de

(1) Arch. dép. de la Somme; Inventaire des titres et papiers de l'abbaye royale de Saint-Riquier, t. IV, années 1781 et 1782. — Cf. Darsy, *Bénéfices de l'église d'Amiens*, etc., t. II, p. 250.

(2) Vidimus du 20 mai 1491, cité plus haut.

voir, dans cet office de prieur ou de prévôt, le *prior de Esquemeauvilla* dont le nom mentionné dans les pouillés du diocèse de Lisieux avait, il y a longtemps, attiré l'attention de M. Aug. Le Prevost?

La présence d'un prieur ou prévôt du prieuré ou de la prévôté d'Equemauville dans un document officiel de 1491 est d'autant plus intéressante qu'elle est postérieure aux Lettres de Louis XI, du mois de janvier 1479 (n. st.), portant donation au chapitre de Notre-Dame de Cléry de droits de patronage sur un grand nombre d'églises et de chapelles de Normandie. La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce eut comme patrons les chanoines de Cléry, à compter de ce temps jusqu'à sa destruction (1). Il ne peut pas y avoir confusion; on remarquera une distinction très nette, à cette époque, entre le prieur d'Equemauville et le prêtre rural qui desservait la paroisse. Cela ressort visiblement des documents que nous venons de citer, et ceux-ci démontrent également que l'institution primitive qui avait déterminé les conditions de propriété du prieuré ou prévôté d'Equemauville resta invariable. Il ne pouvait être donné au changement de patronage d'en effacer les traces. Le patronage était cessible séparément de la terre quand il était aliéné en faveur des ecclésiastiques. Sa cession n'entraînait que le droit de nomination et de provision à tel bénéfice, mais les terres et revenus attachés au bénéfice restaient aux propriétaires du sol (2).

(1) Pouillé du diocèse de Lisieux. — Vastel, *Notice hist.*, p. 16. — Voy. à l'Appendice la pièce n° Ier.

(2) *Traité des droits honorifiques*, t. Ier, p. 144-147 (Paris, 1772, 2 vol. in-8°).

Voyons ce qui est arrivé par la suite. La chapelle est ruinée; tout ce qui l'entoure disparaît dans un éboulement (1). L'oratoire reste donc sans valeur propre, sans offrandes, sans oblations. Toutes choses demeurant en l'état, telles qu'elles pouvaient subsister, la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce ne suscita point de convoitise, personne n'en réclama la jouissance exclusive. Mais il n'en fut pas de même de ses revenus qui furent considérés comme vacants. Profitant de cet abandon, vers 1570, le curé-recteur d'Équemauville s'imagina de les annexer aux autres dîmes paroissiales. Les vieux titres furent exhumés, les droits de chacun furent recherchés dans leur origine, et au bout du compte pour mettre fin à un procès qui dura trente-cinq ans (1570-1605), les religieux de Saint-Riquier réunis en chapitre déclarèrent qu'ils ne sauraient plus reconnaître ni indiquer quelles terres étaient sujettes à la prévôté d'Equemauville (2). En conséquence une amiable transaction termina le différend (3). Tout était disparu : chapelle et dîmes.

En résumé, on se trouve en présence d'une preuve indirecte et provisoire. Ce qui précède s'allie fort bien aux conclusions suivantes. Personne ne pourra révoquer en doute qu'il a existé sur le territoire d'Equemauville une « église » fondée vers l'année 1023 et probablement avant cette date; que son existence est attestée par des titres de possession privée qui n'ont jamais été démentis; que l'église n'était point paroissiale : ses biens propres ont formé un prieuré ou

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 15, 19.
(2) Hénocque, *Hist. de l'abbaye de Saint-Riquier*, t. II, p. 224-226.
(3) Appendice nos II et III.

prévôté; que ce prieuré ou prévôté a appartenu à l'abbaye Notre-Dame, à Saint-Riquier-en-Ponthieu, jusqu'en l'année 1605 (1); qu'un religieux de ce monastère a pris le titre de prévôt ou prieur d'Equemauville, cela pendant plus de quatre cents ans. Nous voyons, de plus, que le patronage du bénéfice a été transféré à la collégiale de Cléry (2); qu'un extrait des registres de ce chapitre fait mention du patronage, en 1519, dans les termes qui suivent : *Capella seu heremitagium Beatæ Mariæ de Gratia prope Honnefluctum* (3). Cette désignation s'applique à l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et ceci nous montre qu'une chapelle de ce nom existait avant le règne de Louis XI (4).

Retenons ces faits, sous toute réserve d'ailleurs, car nous n'espérons pas avoir obtenu une démonstration complète. Il peut se trouver d'autres documents que ceux dont nous disposons. Mais les données recueillies constituent, selon nous, une raison suffisante de voir dans « l'église » donnée à Saint-Riquier, au XIe siècle, l'origine de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et de rendre à celle-ci son antique caractère de prieuré bénédictin.

(1) Hénocque, *Hist. de l'abbaye de Saint-Riquier*, t. II, p. 224-226.

(2) Le chapitre de Cléry eut la collation d'autres chapelles de valeur aussi médiocre, telle que la chapelle de Saint-Philbert, à Saint-Gatien (arr. de Pont-l'Evêque, cant. Honfleur).

(3) Voy. à l'Appendice, no Ier.

(4) Louis XI donna au chapitre de Cléry 4,000 l. de rente sur certains fiefs, terres et héritages assis en Normandie. Ce Chapitre eut la justice, la garde-noble, les amendes; il eut aussi le patronage des églises. — *Ord. des Rois de Fr.*, t. XVIII, p. 357.

III

LA NOUVELLE CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE

Détruite à une époque dont on a approximativement fixé la date à l'année 1538, la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce ne s'est relevée de ses ruines que vers l'année 1600 environ. Un passage de l'opuscule qui est l'objet de notre publication fait connaître qu'une messe fut célébrée dans la chapelle au mois d'août de cette année-là. Cela rectifie ce que l'on savait jusqu'ici.

La chapelle actuelle, a dit l'abbé Vastel, a été édifiée par les soins pieux et la générosité d'un M. de Fontenay, sur un terrain concédé par Mme de Montpensier, qui permit également de prendre dans la forêt de Touques huit chênes pour en faire la charpente. Mais la première pensée de construire une nouvelle chapelle, — les derniers vestiges de l'ancienne ayant été abattus en 1602, — aurait appartenu à un sieur Gonnier, employé au grenier à sel; il en jeta les fondements. M. de Fontenay, « gentilhomme recommandable par sa piété et le crédit que lui donnait sa naissance », reprit le projet et l'exécuta. Tel est, en abrégé, le récit du vénérable chapelain (1). On y découvre matière à plusieurs remarques intéressantes.

Nous trouvons tout d'abord très curieux que cet auteur, qui avait sous les yeux le vieux manuscrit et les papiers des PP. Capucins, n'ait pas désigné plus clairement les personnes

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 19.

dont il parle. Il est difficile d'admettre que, contemporaines des religieux de Saint-François, ces personnes leur aient été inconnues. C'est précisément peut-être parce qu'elles leur étaient connues que les Capucins ont négligé de nous en transmettre les noms plus nettement. Quoi qu'il en soit, nous devons suppléer à l'insuffisance d'informations précises, en même temps rectifier des inexactitudes et nous arrêter un instant aux noms cités et particulièrement à l'un d'eux.

En ce qui concerne Mme de Montpensier, il n'y a aucun embarras. Il s'agit de Henriette-Catherine de Joyeuse, mariée à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qui est décédé en 1608. Après la mort de son mari, cette princesse posséda la vicomté héréditale d'Auge et de Roncheville. C'est donc aux officiers de la vicomté, au receveur général domanial, par exemple, si cet office très lucratif existait au commencement du XVIIe siècle, ou au lieutenant particulier, qui était alors un Lambert d'Herbigny, c'est par les bureaux de ces officiers, disons-nous, que durent d'abord passer les deux fondateurs pour obtenir la cession d'un terrain. On s'adressa ensuite à la duchesse de Montpensier : mieux vaut s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, c'est le commun proverbe.

Nous connaissons les deux fondateurs. Le premier se nommait Pierre Gonnier. C'était un ancien tabellion royal au siège de Honfleur, en exercice vers l'année 1574 et postérieurement. En 1596 et jusqu'en 1608, on le retrouve en possession de l'office de grenetier au magasin à sel, et il se présente ainsi avec une dignité qui commande le respect. La même déférence était due à M. de Fontenay puisqu'il remplit au magasin à sel les mêmes fonctions, comme on va le

voir, fonctions qui coûtaient cher et dont les gages étaient modestes. Nous ne disons point qu'il n'y avait pas d'accessoires.

Par pure imagination, un écrivain a cru voir dans le second fondateur un « marquis » de Fontenay, intendant des biens de la princesse de Montpensier (1). Il ne lui en aurait pas plus coûté de le rattacher aux lignées des Fontenay de l'Ile-de-France, ou du Poitou ou de Bretagne. Son origine était tout autre.

M. de Fontenay s'appelait Jean le Bys. A ce nom patronymique était venu s'ajouter un nom de terre, et ce dernier, avec le temps, avait fait disparaître la première appellation. Jean le Bys, sieur de Fontenay (2), figure en un grand nombre d'actes notariés. Dans les plus anciens, il s'y qualifie *noble homme;* plus tard, vers l'année 1608, la qualité d'*écuyer* est ajoutée à son nom (3). En 1576, suivant contrat du 30 juin, Jean le Bys, sieur de Fontenay, avait épousé Catherine de Poilvillain, fille de Robert de Poilvillain, écuyer, sieur de Mont-à-Louveaux, domicilié en la paroisse de Saint-Gatien-des-Bois. En 1599, il demeurait à Rouen, tenant un emploi dans les fermes avec la qualité de : « commis à la recette des francs fiefs et nouveaux acquêts (4). » On trouve,

(1) Claudius Lavergne, *Notice hist. sur la chapelle de N.-D.-de-Grâce,* p. 24.

(2) Nous ne savons où cette terre est située. Le *Dict. hist. de l'Eure* (t. II, p. 355) fait mention d'une famille Le Bys, à La Haye-Saint-Sylvestre, canton de Rugles.

(3) Min. du tabellionage d'Auge, 4 mai 1608, 15 mai 1608.

(4) Min. du tabell. d'Auge, 18 juillet 1599; — 5 novembre 1606.

à la même époque, son frère en résidence dans la même ville : Robert le Bys, sieur de la Chapelle, contrôleur général des gabelles en Normandie (1595), receveur général des amendes et confiscations (1598); puis, à Paris, conseiller du roi et contrôleur de la marine de Ponant (1600), valet de chambre ordinaire du roi, en 1608 (1).

Vers l'année 1601 environ, Jean le Bys de Fontenay avait trouvé l'occasion de traiter d'un office de grenetier au magasin à sel de Honfleur; il est infiniment vraisemblable qu'il traita de l'office de Pierre Gonnier (2). Venu se fixer à Honfleur, où résidait son beau-frère, Jean de Valsemé, avocat, et à peu de distance des propriétés de sa femme, Jean le Bys apparaît comme un receveur des gabelles et de taxes locales (3). De nos jours, ses fonctions seraient celles qu'exerce un receveur principal des douanes. En 1613, Jean le Bys était remarié en secondes noces à Lucrèce Grisel (4). Les deux époux fondèrent, en l'église de Sainte-Catherine, une haute messe pour le jour Saint-François, avec un *Libera* sur la tombe que les fondateurs devaient faire mettre devant l'autel de la chapelle Saint-Jean (5). Jean le Bys, sieur de Fontenay, vivait

(1) Arch. dép. de la Seine-Inf., Mémoriaux de la Chambre des comptes, reg. 12, fol. 96; Bureau des finances, reg. C 1279; — Min. du tabell. d'Auge, 7 septembre 1600 et 6 septembre 1608.

(2) Mémoriaux de la Chambre des comptes de Normandie, reg. 18, fol. 76.

(3) Min. du tabell. d'Auge, 5 nov. 1606; 12 mai 1607.

(4) Min. du tabell. d'Auge, 22 octobre 1613.

(5) Min. du tabell. d'Auge, 25 mars 1614.

encore à Honfleur en 1629 et 1630 (1). Il est décédé en 1641 (2). A-t-il laissé une postérité? On n'en sait rien.

Ces menus détails dont nous n'avons pu adoucir l'ennui n'ont qu'un but, celui de faciliter la lecture du livret réimprimé ci-après (3). A le lire sans avertissement, on n'en aurait pas reconnu l'auteur.

IV

LES PÈLERINAGES

L'opuscule est très rare; l'exemplaire qui a servi à la réimpression est peut-être unique, si bien que l'on nous saura gré de lui reconstituer une sorte d'histoire. Voici son titre : « *Effects mer||veillevx, et admirables || secovrs de la glorievse vierge || Marie ditte Nostre Dame de Grace, pres || Honnefleur ||. — Esprouuez et resentis par des personnes dignes de Foy, || qui l'auoient inuoquée en leurs necessitez. || — A Roven. || chez Nicolas Hamillon, demeurant deuant || le grand Portail Saint Iean. || 1615. || Auec approbation* (4). » C'est, on le voit, un livret d'édification qui a eu sa saison éphémère et qui ne porte point de nom d'auteur. Le titre est orné d'une épigraphe latine empruntée au *Magnificat*, d'un

(1) Min. du tabell. d'Auge, 23 mai 1629.

(2) Vastel, *Notice hist.*, p. 144.

(3) Il a été mentionné par Ed. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, t. Ier, p. 425.

(4) Nous avons ajouté au bas des pages, entre [ ], la pagination absente.

quatrain et d'une vignette. Mais quel est l'auteur ou tout au moins l'éditeur du livret? Des initiales placées au bas de la dédicace : *A la Royne des Cieux* suffisent pour nous éclairer. On y lit : I. Le B. Un simple rapprochement permettra de découvrir sous ce voile la personne que les initiales désignent. C'est un fait d'évidence et qui ne demande pas bien des recherches si l'on veut bien tenir compte des remarques présentées ci-dessus. Reconnaissons donc Jean le Bys, grenetier puis receveur au magasin à sel de Honfleur, le M. de Fontenay que l'on nous a montré comme le premier des bienfaiteurs de la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et qui pourrait, à juste titre, passer pour en être le fondateur (1).

Maintenant, il faudrait savoir s'il convient de considérer Jean le Bys comme l'auteur du livret, comme l'ayant rédigé. C'est très incertain. Quant à nous, nous inclinons à voir la main d'un prêtre ou celle d'un religieux dans le ton dogmatique et pompeux du *Discours*, l'étalage d'érudition, l'abus des citations tirées de l'Ecriture et jusque dans les sonnets mystiques dont chaque division est accompagnée. Notons, de plus, ces mots écrits à la page 17 : « et depuys fit composer ce sonnet ». Jean le Bys a dû faire composer autre chose que le sonnet. Sans avoir été tout à fait étranger comme auteur à la rédaction des *Effects merveillevx* puisqu'il en a signé la dédicace, nous pensons que Jean le Bys en a surtout été l'inspirateur et l'éditeur.

Ce livret lui était utile. Depuis plusieurs années, il avait

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 144.

réalisé le projet de reconstruire la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. L'œuvre était terminée tant bien que mal en 1615. Alors Jean le Bys devint impatient d'y attirer les âmes pieuses et de stimuler le zèle des pèlerins. Il s'agissait aussi d'y attacher des desservants. S'étant chargé de ce double fardeau, et persuadé que d'autres seraient excités par son exemple, Jean le Bys voulut raviver les souvenirs de faits miraculeux, les répandre, les mettre en valeur. Il le fit par le moyen d'un opuscule auquel peut-être collaborèrent les PP. Capucins qui venaient justement d'arriver à Honfleur.

« Les Capucins, dit l'historien Masseville, furent appelez « à Honfleur, au diocèse de Lisieux, l'an 1614, par les habi- « tans. Et leurs premiers bienfaiteurs furent le sieur de la « Roque, gouverneur de la ville, le marquis de Villars de « Brancas, et le sieur de Fontenay. Six ans après, Marie de « Bourbon, duchesse de Montpensier, leur donna la chapelle « de Notre-Dame-de-Grâce, située sur une montagne auprès « de la même ville de Honfleur, dont ils firent un Hospice « ou deux de leurs religieux résident sous l'obéissance du « gardien du couvent de la ville (1). »

A partir de ce moment, on recueillit quelques offrandes. Les noms des bienfaiteurs de marque nous sont parvenus (2). En voici deux que nous joignons à celui de Jean le Bys de Fontenay. L'un d'eux nommé M. de Villars est Georges de Brancas, marquis puis duc de Villars, baron d'Oise, lieutenant général au gouvernement de Normandie, gouverneur

(1) De Masseville, *Hist. sommaire de Normandie*, (éd. 1714), t. VI, p. 346.

(2) Vastel, *Notice hist.*, p. 20, 21, 24, 28, 145.

du Havre, puis de Honfleur de 1626 à 1632. Tallemant des Réaux a rapporté beaucoup de propos peu charitables sur M. et Mme de Villars qu'il a traités sans ménagement. A l'en croire, ils auraient eu toutes sortes de raisons pour fonder des œuvres pieuses.

Le donateur de la cloche que notre annaliste nomme M. de Cerillac, était le comte de Cerillac, propriétaire de l'île de la Grenade, une des petites Antilles. En 1656-1657, s'embarquant au Havre pour aller prendre possession de cette île, il s'arrêta à Honfleur « avec les principaux de sa suite et quelques familles de ces quartiers qui s'alloient s'establir à la Grenade; ils y mangèrent jusqu'au dernier sol, et n'ayant plus de quoi subsister ils vendirent leurs hardes, et s'embarquèrent si gueux et si dépourvus de provisions que la moitié fussent morts de misère en chemin auparavant que de regagner les Isles si nous eussions continué le voyage (1). » C'est dans ces circonstances qu'une cloche a été donnée à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce et nommée par M. de Cerillac et Mlle de Saint-Julien, de la famille des Saint-Pierre, seigneurs de Saint-Julien-sur-Calonne.

D'autres bienfaiteurs sont plus connus, tels que les Bautot, sieurs de la Rivière et de Meautrix; les Nollent, sieurs de Fatouville et Hébertot; les Naguet, sieurs de Hellins et de Saint-Georges de Pennedepie; les Lambert, sieurs d'Herbigny et du Mont-Saint-Jean; enfin Olivier le Chevallier, avocat au parlement de Rouen, fils d'Hélle le Chevallier, capitaine de navire, lequel légua aux Capucins de Grâce la somme de

(1) Du Tertre, *Hist. gén. des Antilles*, t. Ier, p. 517.

six cents livres, par testament du 17 avril 1664, et exprima le désir d'être inhumé dans la chapelle de Grâce.

Notre dessein n'est pas de nous étendre ici sur les dons et les offrandes; nous nous bornerons donc aux indications qui précèdent. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans une autre particularité, celle des pèlerinages. La tradition nous dit que depuis un temps très reculé la renommée de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce n'a cessé d'y attirer une affluence de pèlerins; c'est un fait passé dont on n'a qu'une connaissance indirecte par les souvenirs qui en ont été conservés. On observe directement le même fait de nos jours; la tradition se continue dans la simplicité primitive, notamment le premier lundi de la Pentecôte. On se représente ainsi toute une chaîne d'actes effectués, sans interruption, depuis neuf cents ans environ.

L'abbé Vastel, dans son ouvrage, cite des exemples multiples de pèlerinages (1). « Je les prends, a-t-il dit, dans mon manuscrit comme au hasard. » Les renseignements épars qui nous sont restés permettent de reconnaître la plupart des noms que l'ancien chapelain a relevés; il est naturel que nous ayons cherché à nous en informer : l'occasion d'ailleurs est opportune.

Voici, par exemple, Mme de Blary, veuve de Benoist de Blary, domiciliée à Touques. Le mousquetaire Thirel est Jean Thirel, fils de Charles Thirel, sieur de Siglas, terre située à peu de distance de Pont-Audemer; il partait pour Candie en 1669 avec une compagnie des mousquetaires à

(1) Vastel, *Notice hist.*, p. 86-96. — Nous donnons dans l'Appendice, n° IV, une liste des anciens *ex-voto* qui subsistent encore.

cheval détachée de la maison du roi et embarquée sur la flotte destinée à porter secours aux Vénitiens (1).

D'autres vœux ou pèlerinages se rapportent à des marins « qui ont été préservés du naufrage par le secours de Notre-Dame-de-Grâce (2) ». On retrouve également leurs noms avec toutes les preuves de l'identité (3).

Ce sont : Jean Liébard maître du navire la *Marguerite-Françoise*, en 1668; — Guillaume Morin, maître du *Saint-Antoine*, en 1665, du *Saint-Nicolas*, en 1669; — M. de Turelle, capitaine des vaisseaux le *Fleuron*, en 1669, le *Mercœur*, en 1673; — Jean Crestey, maître du navire l'*Hirondelle*, en 1675, le *Saint-Joseph*, en 1676; — Charles Postel, commandant la *Royale*, en 1679, et la *Notre-Dame-de-Grâce*, en 1681.

On voyait, en effet, des matelots revenir de l'Amérique ou de Terre-Neuve, chanter dans les rues de Honfleur le récit de leurs voyages et des cantiques spirituels, gravir pieds nus la colline vénérée pour aller recueillir leur part des grâces attachées à quelques-unes des anciennes fondations. Nous en citerons un exemple.

En 1646, un religieux carme de la province de Touraine prenait passage à Saint-Nazaire pour les Antilles françaises. Il débarquait à l'île de Saint-Christophe vers le 15 septembre; il y trouvait comme major un sieur Auger, originaire de

(1) Eug. Sue, *Hist. de la marine*, t. II, p. 81. — Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, t. Ier, p. 574-580.

(2) Vastel, *Notice hist.*, p. 127-132.

(3) Arch. mun. de Honfleur; reg. de l'amirauté : rapports de mer et congés des années 1636 à 1719.

Normandie, comme gouverneur M. de Poincy, général des îles d'Amérique. Le P. Maurille de Saint-Michel séjourna six mois à Saint-Christophe et revint en France au printemps de l'année 1647 sur un vieux navire que commandait le capitaine Bourgneu, de la ville de Honfleur, en Normandie. A la hauteur des Açores, « nous fusmes découvert, dit-« il, par un navire turc qui nous donna l'allarme chaude. Il « nous chassa six heures durant avant que de gaigner le « vent sur nous; pendant lesquelles chacun se mist en « devoir de défendre sa vie et sa liberté. Les uns s'atta-« choient aux mousquets; les autres aux canons et mortiers; « d'autres aux piques qu'ils étaloient sur le tillac, les grais-« sans de sain vers la pointe, afin qu'elles coulassent dans « la main de l'ennemy, s'il les vouloit empoigner à l'assaut. « Les uns attiroient les poudres à canon et les boulets; « d'autres les haches, épées, crampons de fer, et d'autres « essayoient leurs fusils et pistolets, chacun ayant interest « dans l'affaire..... Nos officiers jugèrent que c'estoit un « pirate de Salé en Barbarie. Il avoit quinze pièces de canon, « et nous eust pris sans faillir, si nostre navire eust esté « seul, car il n'avoit que six ou sept pièces de batterie, gens « recreuz et fatigués, vieil vaisseau et chargé. Mais il n'oza « nous aborder et s'enfuit. »

Quelques semaines après s'être trouvé à vingt lieues de l'Irlande et avoir côtoyé « la mer de la Grande-Bretagne », le navire mouilla dans le port du Havre qu'il salua de trois coups de canon. Les passagers mirent pied à terre et prirent le chemin de l'église principale pour rendre grâces à la Vierge avant toute autre chose. « Quant au capitaine et offi-

« ciers, ils réservèrent leur action de grâce à une chappelle « de dévotion, près Honfleur, où nous avions faict vœu pen- « dant nos dangers d'aller avec eux..... Nous nous rembar- « quasmes aussi-tost pour passer à Honfleur, et y rendre nos « vœux. Là vous eussiez veu nos passagers aller deux à « deux, pieds nuds, mains jointes, chantans l'*Ave Maria* « *stella* (de la mesme façon que nous chantions dans le navire « matin et soir) et attirans des spectateurs de Honfleur des « larmes de joye. Nous arrivasmes en cet estat à cette chap- « pelle, bastie sur une éminence, servie par les RR. PP. « Capucins, qui n'en sont pas fort éloignez : où le capitaine « m'ayant convié de faire une exhortation à nos passagers et « matelots..... J'en fis une que j'ay mis à la fin de ce dis- « cours pour y servir de couronnement (1). »

Nous ne l'en exhumerons point; elle y tient seize pages de texte. Il nous suffit d'avoir montré quelle part revient aux marins dans les pèlerinages. L'opuscule qui nous occupe et auquel nous revenons en fournit plusieurs autres exemples. Le plus intéressant est celui du sieur « Tortuict Chauvin », d'abord à cause de ce nom de Chauvin, ensuite parce que celui qui le portait appartenait à la religion réformée. Sous une orthographe défectueuse, on reconnaît François de Chauvin, sieur de Tonnetuit, né vers 1588, fils de Pierre de Chauvin qui précéda Champlain au Canada, et comme lui capitaine pour le roi en la marine. En 1614, François de Chauvin commandait le navire la *Bonne Adventure*, armé

(1) Maurille de S. Michel. *Voyage des isles Camercanes en l'Amérique qui font partie des Indes occidentales*, etc., p. 231-244, (Paris, Jean de la Caille, 1653).

pour les Antilles. Divers actes (1) font mention de cet armement et du voyage qu'une tempête interrompit. L'exactitude du récit des *Effects merveillevx* se trouve ainsi prouvée.

Ajoutons, en terminant, que ce rarissime livret, après avoir fait partie de la bibliothèque d'un amateur havrais, appartient à la riche collection de M. Pelay, de Rouen.

(1) Min. du tabell. d'Auge, juillet, septembre et octobre 1614. — Cf. *Documents relatifs à la marine normande*, p. 72, 210, 211 (Soc. Hist. de Normandie).

APPENDICES

I

EXTRACTUM FUIT AB UNO EX REGISTRIS COLLATIONUM SEU PROVISIONUM BENEFICIORUM ECCLESIASTICORUM EPISCOPATUS LEXOVIENSIS ID QUOD SEQUITUR (1).

Anno Domini (2)..... die secunda mensis Maii..... vacans per obitum domini Anthonii Pothier, presbyteri, dum viveret, etc..... Collata fuit per dominum Vicarium, domino Claudio Le Grand, presbytero, absenti, in persona Petri Le Cornu, clerici, procuratoris sui, ad præsentationem dominorum Decani et Capituli capellæ regalis Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Cleriaco, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, etc.

Anno Domini millesimo quingentesimo octavo, die secunda mensis Januarii, capella seu heremitagium Beatæ Mariæ de Gratia prope Honnefluctum, Lexoviensis diocesis, vacans per obitum defuncti domini Claudii Le Grand, dum viveret presbyteri ultimi, etc..... Collata fuit per dominum Vicarium, Francisco Le Lazare, presbytero, absenti, in persona domini Johannis Desquetot, presbyteri, sui procuratoris, ad præsentationem dominorum Decani et Capituli capellæ regalis

(1) Nous devons cet extrait à l'obligeance du P. Edouard d'Alençon, archiviste des FF. Min. Capucins, à Rome.

(2) Date en blanc.

Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Cleriaco, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis. Presentibus Petro Baudin, diacono, et Jacobo Carpentier, testibus.

Anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quinto, die secunda mensis novembris, capella seu capellania Beatæ Mariæ de Gratia prope Honnefluctum, Lexoviensis diœcesis, vacans per obitum ultimi illius possessoris pacifici, collata fuit per dominum Vicarium, magistro Jacobo Desmares, clerico, absenti, in persona domini Johannis Beaufils, presbyteri, sui procuratoris, ad præsentationem dominorum Decani et Capituli Ecclesiæ collegiatæ et capellæ regalis Beatæ Mariæ de Cleriaco, ad Ecclesiam Romanam nullo medio pertinentis, ad causam Indulti regii per provisionem sibi concessi.

(Arch. gén. des FF. Mineurs Capucins, à Rome. — Province de Normandie. — Couvent de Honfleur.)

II

TRANSACTION ENTRE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER ET LE CURÉ D'ÉQUEMAUVILLE

(1605, 8 juillet).

Comme procès fut pendant et indécis en la cour du Parlement à Rouen entre m[e] Léger Housset, prêtre, curé de la paroisse d'Escameauville, diocèse de Lisieux, demandeur en ajournement, en vertu du mandement de la cour du 30e jour de septembre mil cinq cent quatre vingt seize, afin d'être maintenu en la pleine possession et jouissance de toutes et

chacunes les dixmes de laditte paroisse d'Escameauville comme à lui appartenantes à droit général et commun primitivement à tous autres non ayant droit spécial d'une part; et les religieux, prieur et couvent de Saint-Riquier en Picardie, au diocèse d'Amiens, ayant pris faict et cause de Michel Helliot, leur fermier, au droit par eux prétendus de prendre et recueillir les deux tiers des dixmes et des grains excroissants sur certains héritages par eux appellés la *prévôté*, assise en laditte paroisse d'Escameauville, deffendeurs dudit ajournement d'autre part; en la suitte duquel procès les parties auroient jà fait de grands frais de part et d'autre tant en la jurisdiction du Pontlevesque, où ledit procès auroit été premièrement introduit et commencé dès et en précédant l'année 1570, que depuis en laditte cour de Parlement et seroient obligés d'en faire encore de plus grands ci-après pour auxquels fuir et éviter et terminer lesd. discords et acquérir repos entr'eux ledit Housset afin de n'être diverti de la charge de pasteur en laquelle il est obligé vacquer sans intermission, même pour aucunement récompenser lesdits prieur, religieux et couvent des frais et dépens par eux faits à la suite dudit procès et pour en tout et partout faire leur condition meilleure, fût entré en quelques offres qui aurions été rapportées auxdits religieux par vénérable et discrète personne Dom Jean Martin, prieur, et Adrien Levasseur, religieux profès de laditte abbaye, qui auroient été cidevant commis et députés pour aller faire la suitte dudit procès en laditte ville de Rouen par la communauté de laditte abbaye, sur lesquelles iceux religieux et prieur capitulairement assemblés à son de timbre en la manière accoutumée pour

délibérer des affaires de laditte abbaye, auroient mûrement délibéré : de sorte qu'après avoir considéré et reconnu combien l'événement dudit procès étoit douteux et incertain et que difficillement ils pouroient fournir titres valables et suffisans pour justifier qu'ils eussent aucun droit spécial aux dixmes de laditte paroisse d'Escameauville, moins encore enseigner de la possession paisible et jouissance d'icelle par tems de droit, considérant aussi le peu de prouffit qui leur pourroit revenir desdites dixmes quand avec grands frais et coutages ils auroient obtenu effet en cause qui ne se peut monter que à quarante livres de ferme ou environ, chacun an, et que laditte paroisse est distante de quarante-cinq ou cinquante lieues de laditte abbaye, tellement que le droit par eux prétendu leur seroit à présent et auroit été longtems du tout inutile et plus à charge qu'à prouffit ; ainsi que quand ils auroient obtenus effet en cause ils ne pourroient reconnoistre ni indiquer quels héritages sont sujets à laditte prétendue prévôté joint qu'ils n'ont aucun bien en la province de Normandie que lesd. prétendues dixmes ; toutes lesquelles choses par eux mûrement considéré et eu sur ce l'advis de conseil auxquels ils auroient représenté tout ce que dessus même les offres certaines à eux faites par ledit Housset ont trouvé pour le prouffit et utilité de ladite abbaye qu'ils doivent accepter lesdites offres faites par ledit Housset, consentir et accorder qu'il fût maintenu en la pleine possession et jouissance de la totalité des dixmes de laditte paroisse à leur préjudice tant pour le passé que pour l'avenir, suivant laquelle délibération, persistant ledit Housset à ses offres, savoir faisons que cejourd'hui datte des présentes se sont

comparus en leurs personnes vénérables et discrètes personnes ledit Dom Jean Martin, prieur, Dom Jean Destaminil, sous-prieur et aumônier, Samson de Bernay, Nicolas Bellenger, chantre, ledit Adrien Levasseur, Pierre Lefebvre, Nicolas Vasseur, Adrien Le Prevost, trésorier, Quentin de Cayeu, Antoine Bellenger, Jean Gand, Philippes Waignart, Nicolas Perache, tous prêtres faisant le nombre intégral de laditte abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu, diocèse d'Amiens, congregés, assemblés de rechef à son de timbre en la manière accoutumée, lesquels après avoir de rechef longuement délibéré dudit procès et offres faites par ledit Housset, de leur bonne et franche volonté ont dit, déclaré, disent et déclarent tant pour eux que pour leurs successeurs, promettant faire ratifier et avoir tout le contenu en ce présent contrat et transaction au sieur abbé de laditte abbaye dans trois mois après qu'il aura pris possession d'icelle, qu'ils acquiescent audit procès, consentent et accordent les fins et conclusions dudit Housset, renonchent ores et pour l'avenir à jamais rien prétendre, cueillir, ne demander aux dixmes de laditte paroisse de quelque nature qu'elles soient, et du droit, si aucuns en avoient en icelles, ils se sont dévestus et dessaisis, demettent et dessaisissent par ces présentes au profit dudit curé et de ses successeurs curés, veuillent et entendent que lui et lesdits successeurs curés d'icelle paroisse jouissent pleinement et paisiblement desdites dixmes, ses circonstances et dépendances sans en rien réserver ni retenir par lesdits religieux, prieur et couvent, lesquels à cette fin ont subrogé et subrogent ledit Housset ou ses successeurs audit bénéfice à tous leurs droits, noms, raisons, actions et sy lui accordent et con-

sentent la pleine mainlevée et délivrance des deniers provenans de sequestre qui a été par arrêt de laditte cour desdittes dixmes, même des fermages qui leur pourroient être dus précédent ledit sequestre, pour le payement desquels icelui Housset demeurera subrogé en tous leurs droits, noms, raisons et actions pour poursuivre et contraindre par toutes voyes dues et raisonnables les personnes qui y sont obligeez tout ainsi qu'eussent fait ou pu faire lesdits religieux, prieur et couvent au cas qu'ils eussent obtenu effet en cause, en ce faisant déclarent qu'ils ne veullent plus tenir audit procès et ont pour agréable tout acquiescement qui pourroit avoir été ci-devant fait par ledit Dom Jean Martin, prieur, par eux de rechef pour ce expressément envoyé en laditte cour de parlement de Rouen pour eux et en leurs noms, même par tous autres leurs procureurs, avocat en laditte cour de Parlement ou qui pourra ci-après être fait; le tout au moyen et parce que en faveur du présent acquiescement et pour les causes et considérations ci-devant déclarées icelui Housset stipulant et ce acceptant par Jacques Boistard, écuier, présent à tout ce que dessus et pour cet effet par lui expressément envoyé, à payer auxdits religieux, prieur et couvent la somme de six cents livres pour être employé en achat de rentes ou héritages qui seront et demeureront propres à laditte abbaye et de telle nature que le droit par eux prétendu sur les dixmes d'icelle paroisse, par le contrat de laquelle acquisition sera fait mention comme elle aura été faite des deniers provenans de la présente transaction, de laquelle acquisition lesdits religieux seront tenus faire délivrer extrait en bonne forme audit Housset dans trois mois de ce jour au plustard, et au

cas que ledit remploi fut fait en acquisition de rente sujette à rachat ils n'en pourront recevoir le raquit sinon en faisant le remploi en autre rente ou héritage de pareille nature ; et d'autant que ledit remploi ne peut être présentement fait, ledit Boistard du consentement desdits religieux, prieur et couvent, présent comme dessus, a garni et déposé laditte somme de six cents livres ès mains de Michel de Bernay, bourgeois de la ville d'Abbeville, pour être par lui délivrée toutesfois et quant besoin sera pour être employée à l'effet que dessus et non autrement pour la confirmation et autorisation, de laquelle présente transaction ledit Housset pourra obtenir en cour de Rouen et partout ailleurs telles lettres et expéditions qu'il verra bon estre, lesquelles il pourra faire enregistrer, homologuer et approuver pardevant tels juges laïques ou ecclésiastiques que bon lui semblera, le tout à ses dépens, sans que lesdits religieux, prieur et couvent puissent être contraints ni sujet d'y contrevenir en aucune chose; seront aussi tenus lesdits religieux et couvent faire mettre en la marge du cartulaire de laditte abbaye en l'article faisant mention desdites dixmes comme à la présente transaction et remploy ci-dessus auront été faits pour éviter qu'il n'en puisse être mû procès à l'avenir, par ce moyen lesdittes parties s'en sont allé hors de cours et de procès sans dépens, dommages et intérêts de part et d'autre; pour l'assurance duquel contrat ils ont obligé tous et chacun les biens de laditte abbaye en tant que faire le peuvent et spécialement ce qui sera acquis de la ditte somme de six cents livres promettant tant pour eux que pour leurs successeurs à l'avenir tenir, entretenir et avoir agréable même par le sieur abbé

qu'ils ont promis faire ratiffier et à tous autres qu'il appartiendra tout le contenu en la présente transaction et acquiescement, renonchant jamais aller ne venir au contraire. Ce fut fait et passé audit Saint-Riquier, au couvent de laditte abbaie, en la présence et pardevant Nicolas le Prevost et Antoine de Thigny, notaires royaux en la prévôté dudit Saint-Riquier, esquelles tous lesdicts religieux ci-dessus nommés congrégez et assemblés pour cet effet au chapitre de laditte abbaye, même ledit Boistard audit nom, ont signé ces présentes, le vendredy huitiesme jour de juillet, mil six cent cinq, devant midy.

(Arch. dép. de la Somme. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Riquier, fol. 191 verso.)

III

DÉLIBÉRATION CAPITULAIRE DES RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER CONCERNANT LA PRÉVOTÉ D'EQUEMAUVILLE.

(1606, 26 avril).

Nous prieur et religieux de l'abbaie de St-Riquier conventuellement congregiez et assemblez en la manière accoutumée, se seroit présenté dom Adrien Levasseur, prévôt d'Escameauville pour être maintenu en la possession et jouissance de laditte prévôté qui est l'une des dignités dépendans de cette communauté en vertu et suivant la démission qu'en auroit faite ci-devant dom Jean Destaminil, sous prieur

et aumônier de cette abbaye dernier et immédiat possesseur d'icelle dignité en datte du ..... (1) au profit dudit Levasseur, suivant laquelle démission ledit Levasseur auroit obtenu provisions de laditte prevôté en datte du 22 avril 1604 pour en jouir avec tous les honneurs, profits, revenus et émolumens y afférans, et d'autant que tout le revenu d'icelle prévôté consiste totalement en une petite portion de dixme sur le village dudit Escameauville, diocèse de Lisieux, qui a esté fort longtemps litigieux et en dispute entre m^e Léger Housset, curé dudit lieu d'Escameauville, et nous, lequel litige auroit cessé par le moyen du contrat de transaction que nous aurions fait et passé pardevant les notaires royaux résidens audit St-Riquier le 8e juillet 1605, en faveur dudit Housset et ses successeurs curés audit lieu d'Escamauville moyennant la somme de six cents livres que nous avons reçue dudit Housset, pour icelle somme être employée en d'autres immeubles qui doivent tenir pareille nature que soulloit faire ladite portion de dixme dudit lieu d'Escameauville, et laquelle somme de six cents livres nous aurions acquis des héritiers de feu m^e Nicolas Doresmieulx, vivant procureur et notaire en la sénéchaussée de Ponthieu, la somme de quarante-cinq livres de rente, icelle rente à prendre sur m^e Nicolas le Prevost et Jacques Carpentier, procureur résidens audit St-Riquier, moyennant la somme de 540 livres dont ledit Levasseur nous a requis qu'en conséquence de laditte provision il puisse entrer en pleine et entière jouissance de laditte rente acquise, ensemble de ce qui

(1) En blanc.

pourra être acquis ci-après des soixante livres qu'il reste d'icelle somme de six cents livres. Et à l'instant est intervenu dom Adrien le Prevost, trésorier et procureur sindic d'icelle abbaye, lequel en laditte qualité de sindic nous a requis qu'au cas que ledit rembours se fasse du sort principal de laditte rente que ledit Le Vasseur ni ses successeurs pourvus en laditte dignité de prevost d'Escameauville ne puissent recevoir ledit sort principal ains soit reçu conventuellement et mis en mains bourgeoises pour être au plutôt remployé en achat d'autre rente ou immeubles qui seront et demeureront toujours de pareille nature, nous ayant sur ce pris avis et délibération avons consenti et accordé que ledit Le Vasseur, prévôt d'Escameauville, et ses successeurs pourvus avec office jouissent du courant et revenu de laditte rente comme par ci-devant ont joui ses prédécesseurs de laditte portion de dixme d'Escameauville, délaissée audit Housset et ses successeurs curés dudit lieu que tant le contrat de transaction fait avec ledit Housset que celui d'acquisition de laditte rente avec cette présente délibération seront enregistrés par le greffier d'icelle abbaye au cartulaire des titres de cette maison et paraphés des signatures de nos bailly et procureur d'office pour y avoir recours toutes fois et quantes, et qu'advenant ledit rembours le remploi en sera faite le plus diligemment que faire se pourra dont les contrats qui seront faits seront pareillement insérés audit cartulaire, desquels délibération et consentement ledit procureur sindic et ledit Levasseur ont requis acte, ce qu'avons accordé pour servir et valloir selon la raison. Et afin que le tout soit chose ferme et stable à perpétuité nous avons signé

ces présentes de nos seings et à icelles fait apposer le sceau de notre couvent. Fait en la présence de Nicolas le Prevost et Jacques Carpentier, notaires royaux en la prévôté dudit Saint-Riquier, à ce par nous appelés, le vingt-sixiesme jour d'avril mil six cent six.

(Arch. dép. de la Somme, cartul. de Saint-Riquier, fol. 193).

IV

ANCIENS EX-VOTO SUSPENDUS DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE

Vœu fait : à Notre : Dame : de : Grâce : par : Cap^{ne} : B^{in} : Harang : d'Honfleur : Et : sont : équipage : étant : encliné : dans : le : N : l'*Oliver* : le : 17 : Janvier ; 1724.

Uœu . fait . à . N^{tre} . Dame . De . Grace . Par . le . Cap^{ne} . Jean . le . Grix . De . Honfleur . et . son . équipages . le . 21 . mars . 1754.

Vœu fait à N^{tre} Dame de Grâce Par Le Cap^{ne} Bellet Et son Equipage Sur le Navire le *Saint-André*, le 11 avril 1754.

Vœux faits à N^{tre} Dame de Grâce Par Robert Bunel et son équipage sur le N^{re} la *Marie-Françoise*, le 22 et 30 novembre 1768.

Vœu fait à Notre Dame de Grace par le Capitaine Loisel et son Equipage // Commandant le navire l'*Union*, d'Honfleur, en péril borné par la // Terre, les Roches Dans une grande tempête. Le 30 septembre 1768. Sous les Isles Lucayes ou de

Bahama. // Latitude nord, 27 degrés : Longitude, 81 degrés. méridien de Paris. Partant de Port au Prince.

Plus agité que ce vaisseau
Dont tu vois le péril extrême ;
Mondain, reconnais ce tableau :
De tes passions c'est l'emblème.

Quiconque veut braver la mort,
Se vaincre et régner sur soi-même ;
Quiconque veut surgir au port
Doit invoquer l'Etre suprême.

Vœu fait à N^tre^ Dame de Grâce Par Alexandre Gilles et son Equipage sur le *Maréchal de Brancas*. Le 7 février 1770.

Vœu fait à N^tre^ Dame de Grace Par Joseph Bernard Guillet sur le Navire la *Dauphine* ayant Fait Naufrage sur le banc d'Anfard. Le 23 mars 1778.

Vœu fait par le Cap^ne^ Liard sur le bateau l'*Estoille* Allant à la Guadeloupe. Le 24 avril 1782.

Sur le brick *Messager* d'Honfleur. Vœu fait à Notre Dame de Grâce par le Cap^ne^ Tréguilly et son équipage le 3 octobre 1784. — Restauré en 1838 par les soins de M. Tréguilly.

Vœu fait à N^tre^ Dame de Grâce Par Et^ne^-Julien-Amand Liard et son Equipage sur le N^re^ la *Gentille*. Le 24 septembre 1792.

Vœu fait à N^tre^ Dame de Grâce par le Cap^ne^ François Fortin d'Honfleur et son Equipage, le 27e septembre 1795.

lj

V

FAC-SIMILE. — FRAGMENT DE LETTRE ET SIGNATURE
DE JEAN LE BYS, SIEUR DE FONTENAY.

Le traitté des Charges de Mons.r de Villarts que je
croiois debuoir estre terminé des Lamoys dernier
Doulte encore en conference journaliere
Je ne veis jamais tant dobstacles qui me sont
pratiques Mon estient la vertu de patience
Jl faut pouvtant que lassest soit close ou rompue
dans la fin de cete sepmaine dont vous aurez
de Mes nouvelles. Lesquelles attendant Jay vous
baise tres humblem les Mains et vous protestant
fidelle que Je Me suis voué de ceur et daffection.
poll demeurer toute Mavie

Messieurs

de paris ce 19e decembre
1631

Vostre obeissant serviteur
tres humble et tres affectionné
Fontenay

NOTES DES *EFFECTS MERVEILLEVX*

P. 4, l. 27. — Sur ces initiales, voyez l'Introduction, p. xxx.

P. 5, l. 1. — Le *Discours* comprend huit pages. Il se compose de maximes tirées de la Bible et d'allégories ; une citation empruntée à Pline vient s'y mêler.

P. 16, l. 12. — Noble homme Jean le Bys, sieur de Fontenay, est l'éditeur de cet opuscule. On le trouve sous le nom de M. de Fontenay dans diverses brochures qui sont relatives à Notre-Dame-de-Grâce.

P. 17, l. 19. — Saint Jean-Baptiste, son patron ; saint François d'Assise, patron des Capucins. Ce passage nous prouve le fait que ces religieux étaient établis à Honfleur à la fin de l'année 1614.

P. 17, l. 22. — Sans doute le plus ancien *ex-voto* qui ait été « attaché » dans la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-Grâce.

P. 18, l. 4. — Jean le Bys, sieur de Fontenay.

P. 19, l. 10. — Il faut lire : François de Chauvin, sieur de Tonnetuit. *Tortuict* est une faute typographique pour *Tontuict* ou *Le Tontuit*, forme que l'on trouve dans le pouillé de Lisieux. *Tonnetuit* était une paroisse qui a été réunie à Saint-Benoît-d'Hébertot, en 1827.

P. 19, l. 12. — La barque se nommait la *Bonne Adventure*, du port de 100 tonnes. Ce navire était armé pour les îles du Pérou, Brésil et autres lieux. Les îles du Pérou désignent une partie des Antilles.

P. 19, l. 13. — Les documents font connaître deux personnes du nom de La Rocque en résidence à Honfleur à la même époque, c'est-à-dire en 1614 et 1615 : 1° Etienne de la Rocque, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Honfleur (1602-1619) ; 2° Gabriel de la Rocque, écuyer. L'un et l'autre avaient consenti des prêts d'argent à profit sur le navire la *Bonne Adventure*. Etienne de la Rocque avait même acheté un demi-quart de ce navire.

P. 19, l. 15. — Georges de Naguet, écuyer, sieur de Saint-Georges, capitaine en la marine, achetait un seizième du navire la *Bonne Adventure*, le 7 février 1616.

P. 19, l. 19. — Vers la fin du mois de septembre 1614. Le navire fut désarmé et le voyage remis à l'année suivante.

P. 22, l. 6. — Lire : « la surveille de la Magdelaine », 20 juillet.

P. 22, l. 7. — Fontaine-la-Louvet, cant. Thiberville, arr. Bernay (Eure).

P. 25, l. 3. — Dimanche, 21 août 1614.

P. 26, l. 6. — Guillaume IV de Hautemer, comte de Fervacques, maréchal de France, né en 1538, mort en novembre 1613. Il servit aux batailles de Renty (1544), Saint-Quentin (1557), Gravelines (1558), Dreux (1562) et Saint-Denis (1567). Lieutenant général en Normandie. Maréchal de France en 1597. (P. Anselme, *Hist. généal. et chronol.* t. VII, p. 393).

EFFECTS MERVEILLEVX, ET ADMIRABLES SECOVRS DE LA GLORIEVSE VIERGE

Marie ditte Nostre Dame de Grace, pres Honnefleur.

Esprouuez & resentis par des personnes dignes de Foy, qui l'auoient inuoquée en leurs necessitez.

Beatam me dicent omnes generationes.

C'est à vous Vierge que ie veux
D'vne affection nompareille
Sacrifier mes humbles vœux
Excitant tous à la pareille.

A ROVEN.
Chez Nicolas Hamillon, demeurant deuant le grand Portail Saint Iean.
1615.
Auec Approbation.

A LA ROYNE des Cieux.

QVE ce soit presomption à vn vermisseau comme ie suis (ô Bien-heureuse Aduocate des pecheurs) que de faire sortir au iour ces effects merueilleux, que vous aués operé en plusieurs, & de m'addresser à vous pour les vous dedier renuoyant en sa source, ce qui en sort, vous suppliant d'en estre la protectrice, & auoir pour aggreable l'humble seruice que ma vileté pense faire à vostre excellence (ô Princesse du Ciel) ie n'en doute point, & humblement vous en demande pardon confessant ma faute, Car en effect si ce grand Alexandre ne voulut iamais permettre à autre qu'à vn Appelles de le peindre & pourtraire craignant que la viuacité de son esprit qui reluisoit en son front & paroissoit en ses yeux ne fut assez bien exprimée par vn pinceau plus grossier & moins delicat que celuy de ce grand peintre, vous auez droit ô Saincte Dame, de trouuer mauuais que i'entreprenne d'vne plume si mal taillée de peindre & represẽter à chacun les traits delicats de vos perfections & œuures que vos tres-puissantes mains ont elabourez en plusieurs ames. Aussi le confessay-ie moy mesme aduoüant que quicõque veut parler de vous ressemble à ces Astrologues qui pour instruire & faire comprendre le mouuement des Cieux, la course du Soleil & milles

autres rencontres, qui se voyent en ces globes celestes, tiennent vn globe de carton où bois, disant icy est l'Orison, la l'equateur, la la ligne Equinoctiale, la la zone torride, icy les Poles, car la mesme distance & difference qu'il y à entre le Ciel, & ce globe artificiel la mesme se trouue entre vous & les discours que nos langues humaines en peuuent expliquer & esbaucher.

Mais quoy de se taire aussy de ce dont on ne sçauroit trop parler, & moy vous estant tant redeuable que ie pensse cacher en moy ce secret que ie n'ay receu que pour le publier ie serois par trop coupable, i'ayme donc mieux estre estimé temeraire m'attaquant à vous par humble supplication qu'ingrat apres tant de benefices receuz. Ioint que i'espere tant en vostre clemence (ô Mere de misericorde) que la faute commise par mon incapacité sera excusée par vostre capacité & benignité ordinaire, & que vous ne serez pas moins courtoise enuers moy qui vous presẽte peu, qu'Artaxerxes auquel selon la coustume des Perses chacun offroit selon son moyen, vn paysan n'ayant autre chose alla au prochain fleuue où ayant puisé auec sa main de l'Eau l'apporta ainsi à ce Roy, qui voyant son affection cordialle la receut de bon eœur. disant qu'il n'estoit pas moins honorable à vn Prince de prendre petite chose que d'en donner de grandes, Aussy me confiant en vos bien-veillances Ie vous offre ce peu de collections, que i'ay faict de vos merueilles vous priant les recevoir d'aussy bon œil que ie me diray humblement & devant tous,

Vostre tres-petit & affectionné seruiteur & deuot
I. Le. B.

DISCOVRS,

PAR LEQVEL EST PROVVE' par l'Escriture Saincte, & par les Peres que la bien heureuse Vierge fauorise, assiste, & console ceux, qui humblemẽt ont recours à elle en leur affliction.

CE grand Dieu est vn estre tant obligeant, ses bien faicts & bien veillance en nostre endroit sont si grandes que chacun de nous doit confesser que quãd toutes les parties de son corps seroyent changees en langues, & employeés à loüer sa Majesté encore luy seroit il redeuable. Laissons à part ce qu'il nous esslargit & leuons les yeux vers luy mesme n'œilladans que ces perfections ineffables, qu'on ne peut profonder, elles meritent d'estre exaltés de toute

creature. C'eſt pourquoy les Anges & les Eſprits bien heureux dans le Ciel ne font autre meſtier n'ont autre occupation qu'à le loüer, non tant pour la grace & gloire qu'ils ont ſi liberalement receüe de luy, que pour la veüe qu'ils ont de ſes rauiſſantes beautez. Et nous qui croyons tout ce qu'ils en voyent ſerons nous touſiours endormis, le Pſalmiſte eſt contraint de nous reſueiller diſant. *Omnis ſpiritus laudet Dominum* , que toute langue & cœur beniſſe ce bien faicteur ſupreme & donne inſtruction en quoy & comment nous le loüerons. *Laudate Dominum in ſanctis eius, Laudate eum in firmamento virtutis eius* : Loüez le Seigneur en honorant ces Saincts c'eſt que Dieu à fait pluſieurs graces à pluſieurs ſaincts pour en eſtre loüé & pour faire admirer ſa bonté, s'eſtant panchée deuers eux pour en tirer ſes loüanges. Ainſi c'eſt le loüer que deſtimer & priſer ces ſaincts, mais ce mot *Laudate eum in firmamento virtutis eius* , les Docteurs l'expliquent de noſtre Dame, pour ce que cõme le firmament eſt eſleué au deſſus de pluſieurs autres Cieux , auſsi elle faict bande à

part, & chœur ſeparé dans le Ciel, ſurpaſſant tous les ſaints en gloire, c'eſt auſsi pour ce que le firmament à vne milliace d'Eſtoilles qui le decorent, les autres Cieux ſe contentent d'vne Planette, auſsi Marie à en ſoy non vne vertu, mais vne milliace, elle à l'eſperãce des Prophetes, la Foy des Apoſtres, la Conſtance des Martyrs, la pureté des Vierges, la Saincteté des Confeſſeurs, & partãt celuy la loüera bien Dieu qui louëra & inuoquera celle qu'il à ornée & embellie de tant de paſſe droicts & prerogatiues.

Que ſi ceſte raiſon pour louër Dieu ne ſuffit à ceux qui ſont plus amoureux d'eux meſmes, que de Dieu, au moins le bien & les aſſiſtances & recompences qu'ils receuront à ſupplier cette Dame, luy doiuent porter, puiſque iamais elle ne permettra qu'aucun l'inuoque d'vn vray cœur que ſa requeſte toſt où tard ne ſoit entherinée, s'ils perſeuerent à l'importuner. En voicy les preuues.

L'Eſcriture Saincte nous fournit vn paſſage en *l'eccleſ.* 24. que l'Egliſe applique à noſtre Dame, *Qui creauit me requieuit ĩ tabernaculo meo*

& dixit mihi in Iacob inhabita & in Iſraël hereditare & in electis meis mitte radices, elle dit qu'elle habite en Iacob & nõ en Eſaü lequel repreſentoit les reprouuez, & Iacob les eſleuz que cette Vierge cherit, ceux dõc en qui Marie aura mis ſes racines & qui aurõt Marie en leurs affections pieuſes auront vn ſigne d'Election & predeſtinatiõ, & cette deuotion ainſi enracinée en nos ames attirera l'humeur & la vertu de noſtre bonne volonté vers le Ciel.

Et comment pourroit on expliquer ſur ce ſujet ce paſſage du *leuit.* 24. *Ponam tabernaculum meum in medio veſtri & non abijciet vos anima mea*, Sinon que cela s'accomplit aux eſleuz Marie eſt ce tabernacle ſacré de Dieu qu'il veut eſtre placé au milieu du cœur de ceux qu'il ayme, & tels ne ſeront iamais rebuttez de luy qui auront en eux tant de deuotion que de conſeruer ſa mere en leur memoire & au fond de leurs ſainctes penſees.

Mais ie ne trouue point de paſſage ſi fort que celuy que no⁹ propoſe l'Apoſtre, *Rom.* 8. *Quos præſciuit & prædeſtinauit conformes fieri imaginis filij ſui*, & en la 2. *aux cor.* 3. *Nos autem*

reuelata facie gloriã Domini ſpeculantes in eandem Imaginem transformamur, par leſquelles paroles ce St. declare que les predeſtinez doiuent eſtre transformez & faits conformes à l'Image de Ieſus chriſt, ceſt à dire que comme Ieſus Chriſt eſt Dieu & fils de Dieu naturel, l'homme Chreſtien doit eſtre par participation de ſa grace fils de Dieu par adoption, or afin qu'il reſſemble à Ieſus Chriſt quant a l'humanité, il faut que comme Ieſus Chriſt eſt fils naturel de Marie, l'homme par adoption, deuotion, & acception, qu'en face Marie ſoit ſon fils, auſi eſt elle dite Mere des eſleuz & les eſleuz doiuent l'eſlire pour mere, & ſemble que noſtre Seigneur ſon fils voulut dire cela pendant en Croix, lors que parlant a S. Iean il eſt dit *que vidit diſcipulum & ait ecce mater tua*, ou on voit qu'il ne le nomme point particulierement mais vſant de ce mot de diſciple auſſi toſt il conclud, voila ſa mere, pour ce que tout vray Diſciple de noſtre Seigneur dit *Origene en l'home de St Iean Euang.* eſt fils de Marie, & Marie à pour fils tout eſleu. Auſſi tous les juſtes entonnent ces beaux mots du cant. 1. *Exultabim*

B

& letabimur in te memores vberum tuorum ſuper vinum recti ditigunt te, memoratifs de vos mãmelles bienfaictrices, ô noſtre biẽ aymée mere nous nous eſiouyrons en vos perfections plus qu'au vin le plus delicieux & la raiſon de ce retour des iuſtes vers Marie ſe tire de l'effet de la grace laquelle à inclination vers icelle cõme l'effect vers ſa cauſe ainſi qu'a l'agneau, Dieu à donné la cognoiſſance de ſa mere & le retour & affectiõ vers elle entre mille, la choiſiſſant ſans ſe tromper. Ainſi l'Autheur de la grace donne ceſt inſtinct à ceux qui l'ont de reuerer & aymer ſa mere qui eſt apres luy cõme l'Egliſe la qualifie *Maria mater gratiæ* partant les iuſtes ont vn traict vers ceſte Vierge qui les tire & porte facilement pour la recognoiſtre leur Mere & l'inuoquer comme telle & elle à auſſi vne propenſion maternelle vers les iuſtes cõme la Mere vers ſes cheris enfans. Ie ne dis tout cecy cõme venant de mon crud, les Peres triomphent ſur les biẽs qu'elle cauſe aux mortels, S. Anſelme en l'Oraiſ. de excell. Mar.c 12. dit *Sicut ô beatiſsima omnis a te auerſus & a te deſpectus neceſſé eſt vt intereat, ita omnis ad*

te cõuersus & a te respectus impossibilé est ut pereat. C'est à dire, ô tres heureuse ainsi que tout hõme qui sera destourné de vous & mesprisé de vous il est necessaire qu'il perisse mal'heureusement, aussi tout homme qui se conuertit à vous & est reçeu de vous il est impossible qu'il perisse ains finit heureusement, scauroit on dire plus à l'auantage de ceux qui la prient & pour donner confiance de l'eslire pour Mere & aduocate cecy se peut expliquer auec ce que rapporte *Pline ver.* 21. c. 13 *hist. nat.* qu'en l'afrique il y a des familles qui naturellement ont vn priuilege que tous ceux de leur sang tuent de leur haleine les serpents au moins les font fuyr, autãt & plus vrayemẽt en peut on croire de ceux qui sõt de la maison sacrée de la vierge qui pour la deuotion qu'ils luy portent sont couchez sur son estat, de leur haleine nõmant & inuoquant le nom de leur chere mere chassent les Diables & sont preseruez d'iceux par ses secours favorables, & en effect n'aura elle pas bien autant de pouuoir que la harpe de Dauid laquelle pendant qu'on fredonnoit dessus le demon de Saul s'en alloit, & on ne croira

pas que ceſte Vierge eſloigne tout mal & malin eſprit de ceux qui entonnent ſes loüanges & la prient de tout leur cœur, & le meſme St. Anſelme au c. 6. dit *Multa petuntur à deo nec obtinentur & petuntur a Maria & obtinentur non quia illa potentior ſed quia ſic decreuit* Deus *eam honorare vt ſciant homines omnia per ipſius obtineri à Deo*, pluſieurs choſes ſont demandes à Dieu qui ne ſont obtenues & ſont demandes à Marie & ſont obtenues non qu'elle ſoit plus puiſſante mais pource que Dieu veut ainſi l'honorer à ce que les hommes ſachent que tout s'obtiẽt de Dieu par ſes prierés qui dõc entendant ce pere ainſi parler (& tant d'autres que ie paſſe pour n'eſtre long) n'auront croyance qu'elle peut beaucoup & qui ne la priera eſtãt ſi bonne & ſi puiſſante?

C'Eſt vne ignorance qui attaque & s'empare de pluſieurs Eſprits de ce temps de rapporter tout à la nature & ne croire rien venir de Dieu particulierement que ce qu'ils voyent ſurpaſſer & ajamber ſur toutes les loix comme de cette meſme nature, cõme ſi Dieu

auoit les mains liées & ſous main & ſous les meſmes creatures ne pouuoit agir quand bon luy ſemble & qu'il en eſt prié , à telles gens dõc qui n'eſtimẽt rien de merueilleux que ce qui eſt miraculeux ie m'adreſſe pour terraſſer ceſte opinion. Pourquoy tient on pour coup de Dieu quand Dauid deffit cette montaigne de chair Goliath , puis qu'il ſe ſeruit bien d'vn caillou & luy eſtoit vn ieune homme fort & robuſte bien adextre à frapper de la fonde, ne le pouuoit il pas faire auſſi toſt par hazard qu'vn coup de pierre iettée furieuſement & comme à la deſeſperade dõnant dans le front d'vn hõme le iettaſt par terre. Et puis il prit le coutelas de celuy qui eſtoy eſtourdy abas? Ce ſõt toutes voyes humaines & neãtmoins à qui attribue on cet acte ſi genereux qu'à la puiſſance de Dieu, qui par merueille l'auoit ſecõdé en tel düel, toute l'armée & la populace le referoit au tout puiſſant. De plus quand Dieu donnoit des victoires ſignalées aux Iſraëlites contre leurs ennemis ne faiſoient ils rien , ne s'expoſoyent ils pas au coups & faiſant ce qui eſtoit en eux Dieu faiſoit le reſte. Et ce pendãt

ſi à preſent vn malade à l'extremité faiſant veu à noſtre Dame ſi on ne le voit marcher auſſi toſt & ne ſe porte biẽ en vn inſtant on ne veut croire eſtre fauoriſé de Dieu pour n'auoir eſte ſi ſubitement & ſi parfaitemẽt remis ſur pied, s'il reuient peu à peu & recouure ſes forces & ſanté deſeſperée , auec le temps c'eſt nature qui fait tout. On n'en doit rien à Dieu n'y au Saint qu'on a prié cõme ſi ſous ce temps Dieu noperoit pas. Cet abus procede de ce que les hommes ne croyent aſſez en la prouidence de Dieu, ne ſe ſouuenant pas qu'il à dit de ſa bouche qu'vne fueille d'arbre ne tombe en terre ſans la volonté du Pere celeſte qui gouuerne ce bas mõde, qui dit encore par vn de ſes Oracles qu'il n'y à mal aucun en la Cité qu'il ne face l'entẽdant de celuy de peine comme ſont maladies , perile &c. Donc comme pour les introduire il ſe ſert de cauſes ſecondes qu'il meſnage ſi à propos que ſans qu'on l'aperçoiue on ſi trouue pris. Auſſi ne laiſſe il de retirer ſes fleaux quãd bon luy ſemble biẽ que ce ne ſoit ſi promptement qu'on deſireroit, leſquelles peines il laiſſeroit aller leur cours & bien

loin ſi nos prieres addreſſees à ſes ſaincts & ſur tous à ſa Mere ne ſeruoient de rempart à ſes iuſtes choleres meritées par nos pechez.

De plus puiſque c'eſt Dieu qui inſpire ceux qui giſent en ces afflictiõs à leuer les yeux vers luy & l'inuoquer par l'interceſſiõ de quelque ſaint il eſt veritable que les effects qu'on en reſſent viennent de ſa main auxiliatrice, car ne pouuant de nous comme dit l'Apoſtre proferer ſon venerable nom ſans ſon inſpiration il s'enſuit que c'eſt lui qui ſe fait prier de ce qu'il veut nous octroyer & ce veut ſeruir de ce moyen, de ſon ſaint, & de noſtre priere à luy dreſſee, comme d'vne voye pour l'obtenir partant ceux qui ont receu quelque grace d'enhaut qu'ils ne meritoyent, & qu'ils n'attendoyent du ſecours humain bien qu'elle ne vienne tout à coup à operer doiuent faire cet honneur à Dieu & aux ſaincts qu'ils ont inuoquez, de leur attribuer le bien qu'ils en ont receu ſur peine d'ingratitude nom pareille & de n'eſtre vne autre fois exaucez en leur demandes & neceſſitez.

Ie dis cecy d'abord à ce qu'on face plus d'e-

ſtime des merueilles que noſtre Dame à operé qui ſont plus à admirer que ne penſent quelques vns, car ce n'eſt pas d'aujourd'huy que s'accomplit le dire du Prophete, *Mirabilis Deus in ſanctis ſuis* : & ſur tout en ſa mere laquelle cõme eſtant ce qu'elle eſt rẽplit la terre de benedictiõs exauçant ceux qui l'honorent par leurs prieres teſmoings en ſont ceux qui ont eu recours à elle & s'en ſont bien trouuez, desquels voicy la premiere hyſtoire.

L'an Mil ſix cens quatorze.

NOble homme Iean le Bys Sieur de Fontenay eſtant à Paris au moys de Nouẽbre fut ſaiſi & agité d'vne grieſue & violente maladie apres auoir receu les Sacrements, abandonné des Medecins qui auoient vſé ſur luy ce qui eſtoit de leur pouuoir & art ne recognoiſſants en luy que des ſignes augurants & preſageants ſa prochaine fin, en ſuitte reſta cinq heures ſans poux & ſans haleine auquel eſtat fut iugé pour mort de tous, iuſques là qu'on preparoit le ſuaire pour l'enſeuelir, ce pendant ledict malade preſumé mort ſe

ſentit pouſſé de ſe recommander & faire vœu à la Vierge en ſa Chappelle de Grace, la ſuppliant auoir pitié de ſon ame & la faire paſſer en aſſeurance ce deſtroict tant perilleux, où il ſe iugeoit eſtre. Auſſi toſt il commẽça à ouurir les yeux eſtonnant ceux qui le croyoient eſtre paſſé, & pleuroient ſon decez, & ſe trouuant tout à coup ſoulagé de beaucoup de tant de maux qui l'agitoient, à ſçauoir d'vne grande defluxion, d'vne pleurezie, & fieure chaude, alors il recogneut indubitablement que ceſte bõne Dame auoit preſenté ſes vœux à ſon fils cecy ariuant le iour de ſa preſentation au temple, dont il loua Dieu, & ſe ſentãt peu de iours apres fort aſſez monta à cheual pour luy en aller rendre grace & accomplir ſes vœux en ladicte Chappelle ou il fit celebrer ſolemnellement trois hautes Meſſes l'vne de la Vierge, les deux autres de S. Iean, & S. Françoys qu'il auoit auſſi reclamez en cette ſienne neceſſité. Et depuys fit compoſer ce ſonnet pour eſtre attaché à ladicte Egliſe en memoire perpetuelle d'vn tel bien reçeu.

C

ACTION DE GRACES A LA bien heureuſe Vierge, pour la ſanté miraculeuſement reçeuë d'elle par ledict le Bys ſon affectionné deuot.

SONNET.

Les hommes vont ſuiuant le train de leurs penſées,
Les vns vont des plus grands recerchant les faueurs,
Les autres du commun mandient les honneurs,
Et d'autres ont en l'or leurs ames enchaſſées.
Mes volontez ſeront à jamais amaſſeés
Pour la Vierge honorer, ie voudrois mille cœurs
Luy dedier en vn, comme vn boucquet de fleurs,
Iugeant à la ſeruir mes heures bien paſſez.
I'eſtois au lict de mort au iugement humain,
Quand la Vierge à l'inſtant me vint tendre la main,
Me redonnant le poux & la force & l'haleine,
Comme mere de vie elle mà rendu ſain:
Et ſain ie ſeray ſien, n'ayant autre deſſain
Que de ſeruir Marie & mourir en la peine.

AVTRE ACTION DE GRACES.

Pendant qu'vn flux d'humeurs cauſant la pulmonie,
Compagnon d'vne fieure aux efforts plus ardants,
Sans treues ny repos me trauailloit dedans
Ie reſtay pour vn temps ainſi qu'en agonie.
Lors mes debiles yeux vers la voute munie.
De celeſtes faueurs ſans ceſſe regardans,

Accompagnoient mes vœux qui s'en alloient rendans,
Aux pieds d'vne beauté en graces infinie.
Elle tout aussi tost me faisant respirer,
Et mes fœux violens tout à coup expirer,
A son Fils tout puissant ma santé redemande:
Vierge! l'honneur du Ciel, des humains le recours,
Ie vous appens ces vers pour ce bien en offrande,
Dame vous confessant de grace & prompt secours.

AVTRE HISTOIRE.

EN la mesme Année le Sieur de Tortuict Chauuin commandãt dans vne barque pour aller aux isles du Perou accompagné du Sieur de la Rocque Gentilhomme signalé du Pays de Languedoc, du Sr de Saint George, Helme son enseigne auec plusieurs soldats & matelots de l'equipage ayants faict voile & partis de Honnefleur au Moys de Septembre, peu de iours apres se virent agitez furieusement d'vne tẽpeste si grãde, de vents contraires, accompagnez de tonnerre, grefles, pluyes, en sorte que laissãt aller la Barque toutes voiles abbatues, les mats rõpus se veirent portez parmy des roches sans nõbre & assez proche pour leur augurer leur

perte prochaine, ſe voyants en vn peril ſi eminent & preſts à faire naufrage, le Pilote quittant l'eſpoir de viure auſſi bien que ſon gouuernail qui obeiſſoit plus aux fortes bouraſques des vents qui faiſoient leur joüet du vaiſſeau, qu'à ſa volonté demy d'eſeſperée de pouuoir ſortir de tels lieux ſans fracas du nauire en mille pieces, ſes compagnõs paſles & demy morts perdoient contenance iugeant que c'eſtoit faict d'eux. I'ay dict demy deſeſperez & demy morts, pour ce que s'ils perdoiẽt eſpoir ſelon le ſecours humain, ils ne perdoiẽt pour celuy d'enhaut qu'ils ſouhaitoiẽt & eſperoiẽt par leur bõne Aduocate noſtre Dame de grace, à laquelle les genoux en terre, les larmes aux yeux, les ſouſpirs au cœur & l'affection pour elle en l'ame ils firent d'vn commun accord vœux de faire celebrer la ſaincte Meſſe dans ſa Chappelle de Grace ſi par grace non meritée ils eſchapoient ce naufrage, cas eſtrãge, tout au meſme temps le vent eſt abbatu, la mer eſt renduë calme & tranquille & ſortent de ces rochers ſans eſtre endommagez reuenant heureuſement contre leur attente pre-

miere, audict Honnefleur, ou eſtant relaſchez allerent tout de ce pas la ſalüer & rendre grace à la ſacrée Vierge en ſon Egliſe, confeſſant à tous ne tenir la vie que de ſon Fils & d'elle à laquelle comme au Fils, ils rendoient milles loüanges.

Et voicy les honneurs qu'on à rendu à cette Dame pour eux.

A LA VIERGE.

Vierge, le Ciel eſt beau, quand Diane blafarde
Deſcouure au firmament tant d'Aſtres lumineux,
Mais vous ſemblez plus belle alors qu'on vous regarde
Au iour de vos vertus loing des pechez hydeux.
L'air eſt beau, quand le vent & l'orage ne force
Le ſerain de Iunon, en larmes s'eſpancher,
Mais vous le ſurpaſſez en meſpriſant la force
De l'Ange de la nuict, du monde & de la chair.
La terre ſemble belle en la ſaiſon nouuelle
Mais l'Hyuer l'enlaidit & luy ride ſa peau,
Vierge en toute ſaiſon vous ſemblez touſiours belle
Faiſant dans noſtre Hyuer germer vn renouueau.
O! que belle eſt la mer alors qu'elle eſt eſgalle
Et que ſon grand flot flotte à petits flots ondez,
Mais plus belle eſt encor' ceſte mer Virginalle
Que ne s'enfle jamais de nos flots débordez.

Si donc la Lune au Ciel, l'air & la terre & l'Onde
Vous cedent en beauté autant qu'en pureté,
Vous doit-on pas chanter la plus belle du monde.
Et vous nommer au monde, vn monde de beauté.

AVTRE.

L'AN 1614. la ſœur veille de la Magdelaine en la belle maiſon de Fontaine à quatre lieües pres Lyſieux, arriua par la faute d'vn palphrenier que le feu prit à l'eſcurie enuirõ ſur la minuict, & ce auec tel embrazement pour la matiere combuſtible qu'il y trouua, qu'on vit plutoſt toute ceſte eſcurie en feu, & quatre ou cinq cheuaux dedãs bruſlans (deſquels on n'en ſçauua qu'vn) que le ſecours pour y remedier, toute la court eſtoit en feu pour les eſtincelles qui voltigeoiẽt fort loing & donnoient apprehenſion de la perte encore de la Chappelle de ladicte maiſon, le feu gaigne & va ſerpentant & auançant touſiours vers vn cabinet & galerie voiſine, par mal'heur plaine de bois, en ſorte que le feu trouuant ſon aliment propre s'enflamma de telle ſorte, que tous ceux, qui eſtoient preſens

en petit nombre pour l'empeſcher, craignoiẽt qu'il ne gaignaſt le grand logis qui y aboutiſſoit, & commençoit on à en tirer le plus precieux pour le degager des rauiſſãtes flammes & remedier aux aduenües d'icelles. Mais quoi riẽ n'eut arreſté le cours & les efforts d'vn feu ſi violent, chacun eſtoit contemplant ce deſaſtre la douleur au cœur ſans ouuerture d'eſperance que du coſté de Dieu, qu'eut on ſçeu faire eſtant ſi peu à ſi grand feu, de bon heur ſe trouuerent la deux Peres Capucins qui y auoient preſché ce iour là, qui eurent recours à leurs armes ordinaires, excitant chacun à concourir & s'vnir à leurs prieres pour faire vn fort attaquant Dieu par importune requeſte, ils ſe mirent donc auec quelques autres à genoux en terre en la court, & la le Predicateur voüa à Noſtre Dame, que ſi c'eſtoit ſon bon plaiſir de faire paroiſtre ſes bien veillances ordinaires ſur ce lieu (que la charité & pieté des hoſtes d'iceluy leur faiſoit affectionner) qu'il iroit à ſon Egliſe de Grace à Honnefleur dire la Meſſe en action de grace & inuiteroit toute la Ville à y aller en Proceſſion & là qu'il

y preſcheroit ſes loüanges , & le miracle qu'il auroit veu, & auſsi diſant les litanies & autres prieres que l'Egliſe dedie à la Vierge , ſans celles qui partiroyent de leur cœur touché d'vne compaſſion d'vne ſi grand perte ne ceſſoient de conjurer la bonté de cette Dame à pancher & s'encliner vers eux pour les ſecourir en tel beſoin , ne voyant autres voyes ſelon le iugement humain que ſes miſericordes. Merueille, leurs vœux acheuez le feu cõmence à demeurer bien demy heure durant en meſme eſtat, & auſſi toſt de tous coſtez accourut ſi grand nombre de peuple ineſperé , veu le temps de nuict & la diſtance grande qu'il y à de là aux maiſõs voiſines & chacun trauaillãt tant d'vn courage animé d'enhaut que Dieu cõduiſant leurs induſtries ils ſe rendirent maiſtres du feu, voire n'ayant pris ce que chacun de premiere veüe luy accordoit volontiers. Mais Dieu par les prieres de ſa Mere qui l'en importunoit retenoit la bride à ſes flãmes, ſi que ne paſſãt point depuis la priere & le vœu fait dõna ſeulemẽt à cognoiſtre que Dieu y auoit mis ſa main & noſtre Dame de Grace confe-

ré ſes graces chacun les en remercioit. Et le vœu fut accõpli par leſdits Peres Capucins le Dimanche dedans l'Octaue de l'Aſſumption de cette Vierge & la predication faicte ſur le mont où eſt ſon Egliſe, à l'Air, aſſiſtée de toute la Ville qui ſi eſtoit acheminée auec les proceſsions qui loüoyent Dieu & cette Dame qui faict des merueilles à ceux qui humblement l'en requierent.

SONNET.

En l'Honneur de la Meſme.

Il n'y à qu'vn Soleil, dont les viues ſplendeurs
Eſbloüiſſent du Ciel noſtre humaine prunelle,
Entre toutes les fleurs la roſe eſt la plus belle
Le Lys en ſa blancheur noircit toutes blancheurs.
Le miel eſt le plus doux de toutes les douceurs:
La perle en pureté ſe trouue naturelle,
L'or en prix & valeur tous les metaux excelle
Et le cher ambre-gris paſſe toutes odeurs.
Mais plus que ce parfum la Vierge eſt odoreuſe,
Plus pure que la perle, & que l'Or precieuſe,
Plus blanche que le Lys, plus douce que le miel,
Plus claire qu'vn Soleil, plus belle qu'vne Roſe:
Toutesfois ie la dis, fleur dans l'Eſpine eſcloſe,
Lys, Miel, Ambre, Soleil, Or & Perle des Cieux.

D

HISTOIRE ARRIVEE, l'An 1600.

MAiſtre Iacques Heroult Sr. de la Rüe, Docteur en medecine, & medecin ordinaire de feu Monſeigneur le Mareſchal de Feruaques, tomba malade à Lyſieux, d'vne defluxion ſur les paulmons accõpagnée de fieure lente, dont la ſubſtance des parties de ſon corps fut preſque du tout conſommée, tellement que ne luy reſtant que la peau & les os, il repreſentoit pluſtoſt l'Image de la mort, que d'vne perſonne viuante. En cette grande & facheuſe maladie ſe voyant ſi bas, eut recours (touché d'vne ſaincte & ſecrette inſpiratiõ) aux prieres de la bien heureuſe Vierge, promettant par vœu non ſeulement de cœur, mais prononcé de bouche que s'il plaiſoit à Dieu luy redonner quelque force & vigueur cõtre l'eſpoir de tout le monde il s'acheminer oit à l'Egliſe de noſtre Dame de Grace, pour à luy rendre loüanges du recouurement de ſa ſanté : le 26. d'Aouſt, peu apres il ſe fit porter ſur vne haquenée & encor qu'on ne iugeaſt

pas qu'il peut paruenir ou ſon affection le guidoit cõſideré ſa grãde foibleſſe & extenuatiõ il arriua toutesfoys dés le ſoir a Hõnefleur, & la nuit il cõmença à repoſer ſi naturellemẽt que le lendemain au matin il eut aſſez de force pour monter la montagne à pied & faire celebrer la Meſſe en ladicte Chappelle auec telle ferueur de deuotiõ que dés l'heure il reſſentit en ſon en ſon ame vne extreme conſolation & lieſſe ſpirituelle, en ſon corps vn accroiſſemẽt de vigueur, & en ſa maladie tenuë pour incurable, vn euident ſoulagement & diminution des accidents plus importans & perilleux.

En memoire dequoy il compoſa ces vers.

Peuples ne cerchez point ces merueilles du Monde
Dont le ſuperbe front touchoit iuſques aux Cieux:
Et ne trauerſez plus l'Air, & la Terre, & l'Onde,
Pour voir des yeux mortels ces temples des faux Dieux.

Delphes, Manſole, Epheſe, & ces trois pyramides,
De la Grece l'honneur, d'Egypte l'ornement,
Ne ſont plus rien que poudre, & dans leurs places vuides
Le temps n'en à laiſſé le moindre fondement.

Vne Vierge à fermé la bouche à leurs oracles:
Et leur grand Pan eſt mort noſtre Sauueur naïſſant:
Leurs feintes Deitez cedans aux vrays miracles
Enſemble prindrent fin, comme il alloit croiſſant.

C'eſt en ce lieu Sacré, que ſa Mere l'honore
Tenant celuy, qui tient l'vniuers en ſes mains
Ce Verbe que le Ciel & que la terre adore,
Ieſus l'vnicque eſpoir & ſalut des humains.

Hauſſe ton œil mon ame, en ce tableau contemple
Cette perle du Monde en ſa viue couleur
Ce Rameau touſiours verd, la gloire de ce Temple,
Qui rapportant ſon fruict n'a point perdu ſa fleur.

C'eſt ce phare planté ſur le bord du riuage
L'eſtoille de la nuit, noſtre grand reconfort,
Qui nous ſert de r'adreſſe, & qui loin du naufrage
Par la main de ſon fils nous reconduit au port.

EPITETES ET QVALITEZ HONORABLES DE LA VIERGE, en forme d'Oraiſon tirée de l'Eſcriture & des Peres.

ROYNE des Anges, ſaluée des Archanges, reuerée des puiſſances, Maiſtreſſe des vert⁹, Ducheſſe des principautez, Princeſſe ſur les Throſnes, la premiere apres Dieu & ſon fils, grande Dame priez pour nous vils pecheurs qui ſommes indignes de vous nommer & prier. Royne des eſleuz, Imperatrice de l'vniuers, Puiſſante mediatrice aupres du tout puiſſant, O Mere de Dieu; Vierge & Mere tout enſemble, l'Eſperãce des viateurs apres Dieu, impetrez pour nous ce que vous ſçauez nous eſtre neceſſaire. O vous la femme forte, plus belle que Rachel, plus gratieuſe qu'Eſther, pl⁹ genereuſe que Iudith, plus officieuſe qu'Abigail, quand reſentirons nous les effects de tant de perfections. O Aduocate des humains apres Dieu, Source de

noſtre bien, Fõtaine de tout bon heur, l'Allegreſſe des Anges, la lieſſe des humains, l'exemple des actifs, la ioye des contẽplatifs, le plaiſir amiable des bien heureux en gloire priez pour nous qui viuons triſtement en ce val de miſeres. Miracle de l'vniuers, l'Eſtonnement des Philoſophes, la merueille de la nature, Vierge feconde enfantant, Vierge mere, Cité de refuge, Tẽple de garentie, Maiſon du Dieu viuãt, Arche de paix ſois nous propice en nos pauuretez & miſeres. Cabinet glorieux de mille dons du Saint Eſprit, Sacraire precieux de ſes graces faictes que nous participiõs à ſes faueurs & faictes nous part des voſtres. Image de vertu, la deuotion de tous, l'Effroy des diables, la conſolation des affligez, Dame de Paradis, Porte du Ciel, Eſtoille de mer donnez nous entrée en ces lieux bien heureux où vous ſeiournerez pour iamais. Et ſi i'oſe vous ſupplier ô gloire de l'Egliſe ie le requiers auec to⁹ les deſirs de mon ame (c'eſt trop peu) ie vous coniure auec tous les ſouhaits quãt iamais en tous les amis de voſtre doux fils Ieſus, ô ne me refuſez pas tres chere mere, ie vous en ſupplie

auec tout l'Amour des ardens Seraphins & la reuerence que tous les bien heureux vous font, par l'Amour fort & chaſte de toutes les Vierges & martyres, que la viue foy enfonce ſes racines auant dedans nos cœurs, la feruente charité flãbe de plus en plus en noſtre ame & la ferme eſperance prenne ſes accroiſſemẽs de iour en iour en nous: à ce que par ces Saincte vertus, & voſtre ſecours ſpecial nous obteniõs le bien de jouïr de voſtre fils, & de vous voir noſtre Saincte maiſtreſſe à qui nous voüons tres volontiers nos volontez pour jamais. Ainſi ſoit il.

APPROBATION.

CE preſent traicté ne contient point d'erreurs. Il n'y à rien qui ne ſoit conforme à la doctrine de l'Egliſe. Faict à Roüen le troiſieſme iour de Iuin. 1615.

Signé, GVYION.
Vicaire General.

50 1902

RECUEIL DE LA VERTU

de la

FONTAINE MEDICINALE DE SAINT ELOI

A FORGES

Publié avec Introduction et Notes

Par le Dr G. PANEL

LIBRIS A. BEAUCOUSIN

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

N° 65

—

M. BEAUCOUSIN.

RECUEIL DE LA VERTU

DE LA

FONTAINE MÉDICINALE DE S^T ELOI

A FORGES

PUBLIÉ AVEC INTRODUCTION ET NOTES

Par le Dr G. PANEL

ROUEN

IMPRIMERIE LÉON GY

—

MDCCCCII

INTRODUCTION

Le livre de Grousset, que réédite la *Société rouennaise de Bibliophiles*, d'après l'exemplaire de la précieuse collection de M. Ed. Pelay, est une œuvre apologétique écrite, comme son titre l'indique, à la plus grande gloire des Eaux de Forges.

Ces études de pure réclame ont été de tout temps et sont encore surabondantes, tandis que les travaux sérieux font pour ainsi dire défaut dans la littérature médicale.

Pour lire ces livres, dont le siège était fait, avant que leur auteur ait pris la plume, il convient de s'armer d'un doux scepticisme, mais il ne faut pas trop en médire, car ils ont eu leur utilité, et des cures véritables leur sont attribuables. On y trouve en somme des conseils d'hygiène que le public ne suivrait pas sans l'exagération des promesses qui les accompagnent. L'hydropote que le livre conduit à la source y trouve le repos physique et intellectuel, une vie calme et réglée, et surtout la foi en la guérison partagée par toute une population qui s'enivre de confiance et d'eau claire.

Loin de nous de prétendre nier l'utilité des eaux minérales ; nous voulons seulement dire que lorsqu'une brochure vient annoncer qu'une eau guérit merveilleusement les maux les plus divers, il n'y faut pas ajouter foi. Ce n'est pas une œuvre de science mais de commerce.

Le livret que nous publions mérite cette critique sévère. Cependant nous devons dire, pour être juste, qu'au moment où il parut, les savants ignoraient à peu près tout de la thérapeutique des eaux minérales. Tous les traités

ressemblent à celui de Grousset; ils prêtent bénévolement aux eaux minérales des effets surprenants pour les affections les plus diverses. Prévoyant l'objection que pouvait faire naître dans les esprits simples la constatation de propriétés contraires en un même médicament, la plupart des auteurs disent comme le nôtre : « S'il y a quelque curieux qui desire scavoir la cause des deux qualitez qui sont en cette eau, qu'il la demande au grand architecte et fabricateur de l'univers. » p. 30.

Ce n'est donc pas uniquement parce que la vertu de l'eau de Forges est exaltée outre mesure en cet écrit que nous disons qu'il faut le classer dans les réclames. L'auteur était apothicaire, gent experte au commerce, il habitait Gisors en temps ordinaire, mais pendant la saison thermale il venait résider à Forges « sur une petite étendue de terre » qu'il avait obtenue de la libéralité de Madame la princesse de Gonzagues, duchesse de Longueville, pour y habiter « durant le temps que les personnes malades viennent pour etre pensez et medicamentez au village de Forges ». Or, c'était pour Forges et pour Grousset la fortune que l'engouement du public pour les eaux. En 1603, Duval constate le fait en ce qui concerne le village : « dedans ce duché est le vilage de Forges cy devant pauure mais qui commence maintenant à s'augmenter a raison de l'afluence du peuple, qui pour l'usage de ses eaux y aborde de plus de cinquante lieues loin, non sans apporter toujours quelque commodité aux habitants du lieu » — *Hydrotherapeutique*, pages 94-95.

Grousset était-il de ceux qui y trouvaient leur profit? Cela n'est pas douteux et tout son livre tend à augmenter ce profit; écoutez ce qu'il dit : « L'usage des dites eaux étant propre et convenable, faut scavoir le moyen d'en bien user pour parvenir aux intentions et curation

des maladies ci-dessus. Le moyen consiste à la communication des choses qui convient faire par l'avis des doctes medecins qui ont accoustumé de penser et medicamenter telles maladies, ou prendre avis avant que d'en user des medecins qui seront audit Forges, ou par l'advis de l'appotiquaire n'y trouvant les medecins d'ordinaire », p. 4. — La formule est adroite ; il ménage les médecins, mais il sait bien qu'il n'y a pas de médecins à Forges et que ceux de Paris n'y entendent rien encore ; c'est donc l'apothicaire qui s'impose, et à la fin il précise, dans son itinéraire il dit « faut demander Grousset ».

Ce point acquis, il faut user de médicaments « lesquels ne faut négliger à cause que les eaux de soy ne peuvent pas oter la cause efficiente », p. 16. « Quelques-uns laisseront les ordonnances dans leur pochette disant que les eaux seules les gueriront, mais ils se trompent, il y faut donner la main avec des remedes moins ou plus comme on faisoit et comme nous faisons encore selon les preceptes que nous a donné ledit sieur Martin », p. 18. En différents endroits il apprend au lecteur qu'il connaît les conseils que donnent des médecins célèbres tels que Paulmier Duret, etc., il a même retrouvé des ordonnances de Paulmier dans les papiers de son beau-père, Jean de la Vache, ordonnances oubliées sans doute de l'illustre médecin, mais grâces auxquelles une dame avait été guérie de stérilité et dont il fera profiter les personnes qui s'adresseront à lui, p. 12.

Enfin, pour abréger, citons ce dernier trait montrant tout l'intérêt personnel que Grousset avait à amener à son officine une clientèle riche, il déclare : « A la verité j'ai recognu que celle dudit Forges ne valent du tout rien portées, ains sont plutot prejudiciables que profitables », p. 8.

C'est parce qu'il se croyait menacé dans ses intérêts, et peut-être parce qu'il voyait la clientèle de Forges diminuer que Grousset publia son livre. Quelques années auparavant (1603), un médecin de Rouen, Jacques Duval, avait composé et publié un traité ayant pour titre : *L'hydrotherapeutique des fontaines medicinales nouvellement découvertes aux environs de Rouen très utiles et profitables a un chacun.* Certes il y comblait Forges d'éloges et accordait à ses eaux des vertus remarquables, la liste des maux pouvant céder à leur emploi suffisait bien pour y attirer une clientèle nombreuse ; mais il ne disait pas que la fontaine de Saint-Eloy de Forges fût la seule à jouir de cet heureux privilège et il accordait le même bénéfice aux sources rouennaises ; il avait même avancé que les eaux de Rouen convenaient mieux aux débiles que celles de Forges.

Le danger était grand ; en effet, on devait penser, au XVIIe et au XVIIIe siècle ce que formula Nihel : « Dans les bourgades et dans les villages, les besoins de la vie ne manquent pas moins rarement que ses douceurs. Sans parler des délices de la table, de la nature et du choix des alimens requis pour les buveurs d'eaux minerales froides », au contraire : « Est-il dans le royaume une ville plus ouverte que celle de Rouen à tous les agremens de la société ? En est-il une où les etrangers soient plus elegamment fournis, ou plus civilement accueillis ? Son air varié par la diversité de nos belles promenades, dans la saison des Eaux, peut aisement contenter tous ceux qui aspirent le frais ou désirent de la chaleur, et sans être obligé de faire une grande dépense en train et en equipages comme ailleurs ils y trouveront toutes les aisances de Londres et de Paris ».

On ne pouvait pas prévoir alors qu'à la fin du XVIIIe siècle

les idées changeraient et qu'alors les grandes villes cesseraient d'être des stations thermales précisément par cette raison qu'elles sont des grandes villes et qu'elles n'ont pas les qualités accessoires mais précieuses d'une bonne villégiature. Les eaux de Forges ont précisément continué à être fréquentées de nos jours pour les motifs qui faisaient croire à Grousset que celles de Rouen leur seraient préférées.

Mais eût-il pressenti cette évolution des idées, ne visant que son intérêt immédiat, il n'en eût pas moins fait son livre. Duval avait fait un traité, Grousset avait besoin d'un prospectus.

Un prospectus n'a le plus souvent qu'une existence éphémère, on ne le conserve pas, aussi le dithyrambe de notre apothicaire est-il devenu rare, et c'est particulièrement à cette rareté qu'il doit les honneurs d'une réimpression que sa valeur scientifique ou littéraire ne justifierait pas.

Il présente encore un autre intérêt. C'est le premier ouvrage consacré spécialement aux eaux de Forges et il fournit un certain nombre de renseignements qui ont une valeur historique. A ce point de vue spécial nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au travail de M. F. Bouquet, *Histoire des eaux de Forges*, que nous considérons comme définitif. M. Bouquet, selon sa coutume, a moissonné son champ sans laisser le moindre épi à glaner pour les déshérités qui passent après lui.

Les qualités de style sont plutôt négatives, l'auteur le sent et veut en rendre responsable sa province, mais c'est bien à tort, ses défauts proviennent moins de l'emploi des mots particuliers à la Provence que de phrases inachevées ou entremêlées les unes dans les autres, ce qui peut être caractéristique d'un individu, non d'une population. Il est

plus présumable que son instruction était restreinte et qu'en se faisant auteur il avait plus de bonne volonté que de moyens.

Quant à la partie scientifique, elle nous paraît aujourd'hui surannée; cependant il convient, pour être équitable, de se reporter à l'époque où elle a été produite. Il serait long et fastidieux de le faire dans cette introduction, nous avons cru préférable d'exposer dans des notes, à propos des principales théories ou des termes employés, quelles étaient les idées et les doctrines contemporaines. On verra que l'apothicaire s'est contenté de reproduire, en les adaptant à son sujet, les opinions ayant cours en son temps. Les maladies sont de nature chaude, froide, humide ou sèche (etc.), les remèdes sont également pourvus de propriétés chaudes, froides, humides ou sèches. Aux maux humides, on oppose les remèdes secs (etc.) Il est impossible d'établir un rapprochement quelconque entre cette science et la nôtre, mais cela ne veut pas dire que Grousset soit inférieur à ses contemporains. Contrairement à la thérapeutique ordinaire, les auteurs d'alors admettent que les eaux minérales qui, par leur nature, auraient dû être réservées pour les maladies chaudes et sèches, convenaient parfois aux affections froides et humides, mais ils le font avec une certaine réserve. Grousset, au contraire, le déclare sans pudeur et parfois avec maladresse. Sa nomenclature se présente sans ordre, on sent qu'il a réuni sans la moindre critique tous les cas et tous les termes qui se sont présentés à sa plume et qu'il a ajouté de parti pris que toujours l'eau de Forges y faisait merveilles.

Il est cependant un détail que l'avenir devait confirmer et qui nous a tout l'air d'être personnel à l'auteur, c'est ce passage : « Non toutefois aux pulmoniques et phtisiques

auxquels lesdites eaux ne valent du tout rien, plusieurs s'y acheminent et ont peine de s'en retourner sans en boire à cause qu'elles n'y sont point utiles, mais plutôt préjudiciables », p. 30. Ce point nous paraît remarquable, d'abord parce qu'il est vrai au milieu d'assertions qui sont fausses, ensuite parce que tout le monde ne devait pas penser ainsi. L'illustre Julien le Paulmier était venu prendre les eaux de Forges, or tout le monde sait qu'il avait été atteint d'une *défluxion qui lui était tombée sur la poitrine* et qu'il en attribua la guérison au cidre ; s'il avait professé que les eaux de Forges étaient préjudiciables à ceux qui avaient la poitrine vulnérable, serait-il venu à Forges?

Grousset donne, au début de son étude, une sorte d'analyse chimique des eaux, nous n'avons guère besoin de dire qu'elle manquait d'autorité. La chimie n'était pas alors en mesure de fournir des renseignements suffisants, ce n'est en effet qu'en 1729 que Boulduc apprit à faire évaporer les eaux. Il mérite néanmoins d'être loué de cette apparente précision. La Faculté n'était-elle pas en effet hostile à la chimie au point d'expulser de son sein quiconque avait fait usage d'un remède chimique, mésaventure qui arriva alors à Pierre Paulmier, 1608? — Il est vrai que l'analyse chimique de Grousset était plutôt une dégustation. M. de Verenne étant à la chasse eut l'occasion de boire de l'eau de Forges, il lui trouva un goût particulier et eut l'idée d'en faire porter à un de ses amis qui buvait de l'eau de Spa ; celui-ci trouva les deux eaux semblables.

Ensuite il y eut un examen plus ou moins superficiel. Grousset s'en attribue tout le mérite : « J'allai à Rouen faisant prendre à même heure de l'eau de Forges et de celle de Bapeaume et de celle de Saint-Paul et les feis

porter au logis de Madame d'Autric *ou en fut fait l'essay,* auquel lieu messieurs les docteurs de Rouen advouèrent après la preuve faicte *en plusieurs façons* que celles de Forges estoit la meilleure », p. 24. Mais il convient de savoir que, si cette expertise eut lieu, elle n'était qu'une réédition ; la première analyse ou examen avait eu lieu à Forges en présence de M. du Laurens et de M. Boette, tous deux médecins, et de Guérente, apothicaire, sans que Grousset paraisse avoir été appelé à participer à cette opération qu'il raconte en des termes aussi vagues que ceux de la seconde sont nets et précis.

Dans toutes les parties de son livre Grousset a suffisamment indiqué au lecteur qu'il était l'homme indispensable, que les plus illustres maîtres lui avaient appris leurs secrets ; il termine par un itinéraire dans lequel il nous donne son adresse bien exacte. Nous craindrions de diminuer son mérite en ajoutant nos éloges aux siens. Contentons-nous de lire son livre.

RECVEIL.

DE LA VERTV DE LA FONTAINE MEDECINALE DE S. ELOY, DICTE DE IOVVENCE, TROVVÉE, au pays de Bray, au village de Forges, par Me de Verrenes, Cheualier des deux Ordres de sa Majesté, l'an 1573.

MIS EN LVMIERE PAR MAISTRE Pierre de Grousset Apotiquaire de Monseigneur le Prince, selon les effects qu'il en a recognus, depuis dix ans en çà, pour y auoir pensé & medicamenté de plusieurs sortes de maladies depuis lesdits temps.

Auec l'addresse du chemin de Paris audit Forges.

A PARIS,
Par PIERRE VITRAY, demeurant rue Perduë, ptes la place Maubert.

M. DCVII.

A.

HAVTE ET PVISSANTE PRINCESSE MADAME Catherine de Gonzague, Ducheſſe de Longue-ville & Toute-ville.

MADAME,

De l'heure que defunct mon pere & moy, (voz ſeruiteurs treſ-humbles, employez au rang de vos domeſtiques, & dernierement quand i'euz l'honneur de vous faire la reuerence : que ie vous preſentay vne petite requeſte, qu'il vous peut auſſi-toſt me reſpondre touchant vne petite eſtenduë de terre, pour faire vn lieu pour m'habituer, durant le temps que les perſonnes malades viennent pour eſtre penſez & medicamentez en voſtre pays de Bray, au village de Forges, auquel lieu les pauures viēnēt de pluſieurs Prouinces de ce Royaume pour y recouurer ſa ſanté, ceſte affectiō & bien-veillance que i'ay recogneuë procede plus de voſtre bō naturel, que de mes merites, ont eu tant de pouuoir ſur

moy que ny la douceur de ma patrie, ny le nombre de mes amis qui n'eſt pas petit, n'ont ſceu empeſcher que paſſant par deſſus toutes difficultez, ie n'aye rendu & deſire rendre à Monſeigneur le Duc voſtre tres-cher fils, tres-humble & fidelle ſeruice que ie continueray toute ma vie, ie me ſuis eſtably à voſtre dict pays de Bray, & audit village de Forges, où il vous a pleu me dõner (Madame) pouuoir de demeurer durant la, ſaiſon outre tout plein de perſonnages ignorants que iamais n'ont faict profeſſion de la Pharmacie qui s'y veulent eſtablir au preiudice de pluſieurs perſonnes de qualité qui s'y acheminent, i'ay prins la hardieſſe de faire ce petit diſcours de voſdites Fontaines ſalutaires (tres dignes Princeſſe,) ce qui m'a occaſionné de vous addreſſer ce petit Abregé, à fin qu'à tout le moins la memoire des voſtres ſoit perpetuelle tant que ces diuines Eaux medicinales & minerales ſeront en vigueur, pour la guariſon des malades, & conſeruation de la ſantè de tous ceux de ce Royaume, qui vous en ſçauront gré, (Receuez donc s'il vous plaiſt Madame) de celuy qui deſire finir comme mon deuancier ſa vie à voſtre ſeruice.

MADAME,

Voſtre obeiſſant & fidelle
ſeruiteur de Grouſſet.

L'AVTHEVR

AV LECTEVR.

IE ne doute point que plusieurs personnes ne me calomnient d'auoir fait exposer ce petit recueil de la vertu de la Fontaine de Forges dicte de Iouuence en lumiere, me disant beaucoup de blasons, tant de ma langue Prouençale, que d'auoir escrit si librement & de n'attendre que quelqu'vn eust mis la main à l'œuure pour le mieux elaborer mais la promptitude de l'humeur du lieu de ma naissance m'a poussé à ne plus attendre, me confiant que l'on m'excusera si ie n'ay mieux faict, à cause que ie ne suis point Medecin : mais seulement Pharmatien, qui toute ma vie n'ay fait que trauailler ès quatre branches de ma Pharmacie, qui sont, Cognoistre, Eslire, Preparer, & Composer, desquelles vne seule est suffisante pour occcuper son Pharmatien. Ie vous supplieray donc m'excuser, si ie ne parle auec tant de doctrine, que ie deurois, & d'accepter ce mien labeur, comme si ce c'estoit chose plus digne : & pour ce que tout plein de ma profession ne cessent d'aboyer apres moy ie les attens, m'asseurant que tous les gens d'honneur l'auront pour agreable, & le receuront auec autant d'affection comme ie l'offre, ce faisant, il marchera hardiment soubs l'ombre & faueur de leurs aisles. A Dieu.

LES EAVX
MINERALES DE
Forges ſont compoſees

1 *D'eaux elementaires*	*Accides.*
2 *De Vitriol.*	*Deſicatiues.*
3 *De Nitre peu.*	*Corroboratiues.*
4 *De Terre.*	*Calefactiues.*
5 *De Fer ominat.*	*Subtiles penetrantes.*
6 *De Soulphre peu.*	*Calefactiues.*
1 *Humectatiue.*	*Aperatiues.*
2 *Refrigeratiue.*	*Aſtringentes.*
3 *Purgatiues.*	*Purgatiues.*
4 *Aceres.*	

TOVTES leſquelles qualitez la rendent ſingulierement ſalutaire & propre pour toutes maladies que verrez cy-apres, Principalemēt pour les graueleux oſtant les cau-

ſes materielles & efficientes du calcul, & autres intemperies, corrige l'intemperie chaude dudit calcul, ou pierre dans les reins, colique nefrettique, colique venteuſe, auec vomiſſemens, chaleur de foye, maladie ſemblable, hidropiſie non confirmee, vlcere dans les reins, vlcere dans le col de la veſie, flux de ſang epatique, flux de ſang immoderé aux femmes, jauniſſe aux filles à cauſe de leurs mois retenus, courte haleine, bouffiture, reſueries, palpitation de cœur, & defaillance, gonoree ou chaude-piſſe alteree de longue-main, flux de ſang par la verge, carnoſité dans le col de la veſcie, ſang corrompu s'acheminant à la lepre, humidité de cerueau ou defluction, tombant vne partie ſur l'inciput de la teſte, & l'autre partie ſur l'occiput, cauſant la perte de l'odorat, & à l'inciput cauſant vne ſurdité d'oreilles, toutes leſquelles maladies cy-deſſus menſionnees nous auons penſées & medicamentées, deſquelles le ſuccez nous a eſté louable; euacuant les humeurs des conduis, tant de l'vrine & autres conduis, diſſoudant & remoliſſant l'humeur viſqueuſe & flegmatique qui ſert de colle, ou ciment aux ſables pour

leur concretion, voire temperãt tellement toutes les viſeres, cõme le cœur, le foye, le ventricule, rongnons auec les inteſtins, & n'oubliãt le meſantaire, ou y a vn milliõ de veines qui communiquent auec le foye & la rate, les tiennent ſi nettes & libres à faire leur office ſoit à la coction des alimens, diſtributiõ du chyle ſanguification ſoit en l'euacuant des excremens rendant le corps plus libre & alegre, & moins ſubiect à l'indiſpoſition du calcul & autres indiſpoſitions, ſoit aux reins, ſoit à la rate, au foye, au cœur, au cerueau, & à la veſſie, l'vſage deſdites eaux eſtant propre & conuenable, faut ſçauoir le moyen d'en bien vſer, pour paruenir aux intentions & curation neceſſaire aux maladies de cy-deſſus. Le moyen conſiſte à la communication des choſes qui conuient faire par l'aduis des doctes Medecins qui ont accouſtumé de penſer & medicamenter telles maladies, ou prendre aduis auant que d'en vſer des Medecins qui ſeront audit Forges ou par l'aduis de l'Appotiquaire, n'y trouuant les Medecins d'ordinaire. Auãt que d'uſer deſdites eaux, ſe faut purger, & au milieu, & à la fin, par medicamens benings & legers, comme nous à tres-bien apprins ce docte

Eſculape,

Eſculapius, Monſieur du Laurens Conſeiller & premier Medecin du Roy, Monſieur Martin, Duret, & pluſieurs autres doctes perſonnages, de ceſte grande Vniuerſité de Paris. Et proportionneray vos temperances de cœur chaud & ſec, le foye humide, l'eſtomach froid & humide, le cerueau intemperé en ſa chaleur, vn peu humide en ſa ſubſtance, mol & delicat & ſuſceptibles des injures du chaud & du froid exterieur, & des vapeurs venant des hypocondres, qui cauſent à pluſieurs les vrais melancoliques, comme le traicte le docte Monſieur du Laurens au troiſieſme traitté qu'il a fait des maladies hypocondriaques, deſquelles les malades arriuent tous les iours auſdites eaux.

Dedans le Duché de Longue-ville, duquel deſpent le pays de Bray, eſt aſſis le village de Forges, fort pauure & ruyné, tant par guerre que du feu, en l'annee 1607. le Dimanche premier iour de May, lors que les habitans dudict lieu commençoient à ſ'eſtablyr, tãt en meubles qu'en beſtial, n'eſtant ledit pays propre au labourage, & augmentoient leurs commoditez, à raiſon de l'affluence du peuple, qui pour l'vſage deſdites eaux y aborde, ce qui n'eſt ſans ap-

porter quelque commodité aux habitans du lieu qui leur eſt bien chere venduë, pour les grandes Tailles & quatrieſmes que leſdits habitans payent.

Ce village eſt nommé Forges à cauſes des grandes Forges qui y eſtoient à l'aide deſquelles on tiroit le fer, duquel la Mine eſt encores à preſent, & ſe fond à vne lieu de l'a, à vn village nommé Beauſault, à cauſe que les Foreſts ont eſté toutes conſommees pour l'entretenement deſdites Forges. Auſſi eſt la face de la terre toute laceree aux lieux circonuoiſins, & debriſee pour l'eduction de la Mine, qu'on portoit audit lieu de Forges, à fin d'en combler les Fourneaux, & en tirer le metail. Et meſmes pour raiſon de la grande quantité de fer qu'on y tire. Vous ne voyez encores de preſent dedãs les ruës dudit village gueres d'autres pierres que de la chiaſſe & excremẽs dudit fer, qu'on y a autresfois troué, dont leſdites ruës paroiſſent toutes pauees, à deux ſtades de là ou enuiron ſur le bord du grand chemin, qui conduit, d'Amiens en Picardie, à Roüen, dedans vn petit bois taillis aſſez aggreable & plaiſant, ſitué aucunement en declif, l'a où eſt la Fontaine dicte de Iouuance pour les nobles ef-

fects, laquelle ſurgit non totalemēt de pic, mais biaiſant du coſté quï eſt entre l'Orient & le Septentrion dit le Nort, pour les ietter vers le Sudoeſt, en vn baſſin aucunemēt quarré, grand de quatre pieds de long, trois de large, & tout de brique, dont l'eau va coullant par vn petit ruiſſeau, dedans vn grand eſtang qui eſt de l'autre coſté du chemin où ſe rendent auſſi les eaux de pluſieurs autres Fontaines, qui ſont aux lieux circonuoiſins : mais fort petites, & reſentans le meſme mineral ferrugineux.

Audit eſtang il y a à preſent vn Moulin à bled, où ſouloient eſtre anciennement la fournaiſe & martinets pour tirer le fer.

La Fontaine de Iouuance fut trouuee par Monſieur de Verenne Cheualier des deux Ordres du Roy, eſtant à la chaſſe, ſe renfraiſchiſſant au bord de la dite Fontaine y ayāt fait porter ſon diſné, il fut tout eſtonné qu'il ſentiſt vn gouſt de fer, & commanda à ſon Braçonnier de prendre vne bouteille de ladite eau, & l'emporter au Chaſteau Darbuf, où eſtoit monſieur de la Maglere, qui beuuoit de leau de la Fōtaine de Spars. Et ladicte eau fut trouuee de meſme, à cauſe que ladite eau de Spars ne pouuoit auoir tant de force pour eſtre portée iuſques au-

dit Chafteau Darbuf, diftant de quatre-vingts lieuës, & celles de Forges de deux lieuës: Ce qu'à la verité i'ay recogneu que celle dudit Forges ne valent du tout rien portees, ains font pluftoft preiudiciables que profitables, pour en auoir fait porter par beaucoup de perfonnes. Monfieur du Val Medecin tres-fameux, en la tref-renõmee ville de Rouen, a fait vn liure intitulé l'Hudrotherapentique, des Fontaines medecinales nouuellement defcouuertes aux enuirons de Roüen, dans lequel il traite vn peu de la Fontaine de Iouuance & dict, qu'il fe remarque plus facilement au deduict du petit ruiffeau qui f'efcoule dedans l'eftang, où fi de cas fortuit l'eau demeure long temps coye, arreftee qu'elle fera de quelques branches d'arbres, qui s'y trouuent affez fouuent, vous remarquez ceste craine noiraftre, tirant aucunement fur le rouge, affez efpaiffe, comme auffi elle eft veuë telle en plufieurs autres Fontaines efpanchantes l'eau parmy le bois, en fi petite quantité qu'elle eft veuë, pluftoft reffuer que furgir, aufquelles le limonnage qui fe forme deffus eft noir & aucunement argenté. De cela il eft manifefte que elle tire ces vertus & proprietez du fer,

& vitriol confus en toute ſa ſubſtance: non toutesfois d'iceluy tout pur, mais participant de l'argent. Ce qui eſt recogneu de ce qu'en regardant l'eau ſurgir, vous voyez quelques figures & veines apparentes de paillettes d'argent fort claires, qui n'ont de conſiſtance. Monſieur Bucquet homme d'honneur & de creance l'vn des plus entiers Conſeillers de la Cour de Parlement de Rouen, & des plus curieux de boire de l'eau Medecinale que ie croy qui ſoit au monde, m'a referé qu'en l'an 1578. Lors qu'il fit vuider le baſſin de ladicte Fontaine, qui auoit eſté remplie & comblee d'ordures durant les guerres, les foſſoyeurs trouuerent des paillettes d'argent, non ſeulement en apparence: mais fermes & ſolides, de telle ſorte qu'elles ſupportoient l'impreſſion du couſteau: auſſi parmy le grauois rougeatre, qui ſe tire du trou dont ſurgit l'eau, il ſe trouue deſdites paillettes.

Il y a auſſi quelques vapeurs bitumineuſes: mais ſi petites qu'elles ne ſe peuuent manifeſter qu'en ceux qui ont l'odorat plus exacte, dont ils ſont induis en quelque eſpece de nauſee, & petit eſtourdiſſement de teſte, & ce principalement quand elles ſont beuës timidement, auſſi void-on tout le ter-

ritoire circonuoiſin gras, noiraſtre & vligi-
neux, les marez qui ſont auprez pleins d'v-
ne eau liuide & graſſe, les puyts meſmes qui
ſont au village reſentent le bitume, l'eau
pareillement que nous auons cy-deuant
dit, ſortir comme reſſourdant des pores de
la terre rend vn limon fort gras & viſqueux,
repreſentant la nature du bitume, quoy
qu'il ne ſoit imbu de l'odeur.

Le Bol auſſi qui eſt aucunement iauna-
tre tirant ſur le gris, ſubſida au baſſin, ne
ayant qu'vne legere mixtion auec ceſte eau
eſt gras, lent, & viſqueux, & n'eſt totale-
ment dēnuee de quelque vitriol, veu que
conformément à ce que dict Agricola au
liure deuxieſme de la nature des choſes
qui ſortent de la terre, la noirceur des ex-
cremens procede de l'Atramentum Suto-
rium, lequel noircit meſmement le poil aux
hommes, puis nous remarquons que les ex-
cremens de ceux qui en boiuent, ſont ren-
dus de meſme couleur que ceux qui boi-
uent des eaux de Spars & de Pougues, où
il eſt treſ manifeſte qu'il y en a.

Elles ſont donc participantes de ce foſ-
ſile : mais en ſi petite quantité qu'elles n'ont
aucune accidité. La penetration meſme-
ment & deterſion ioinctes à ce que nous

auons remarqué en leur fubſidence, nous fait croire qu'il y a quelque vitriol, non denué de vapeur ſulphuree, quoy que fort legere & inſenſible. Son extraction eſt d'vn Bol rougeatre accidentieux, & aucunement aſtringeant.

L'eau de ceſte Fontaine eſt vn remede aſſeuré contre les fiéures quartes, meſmes y ſont guaries, quand elles procedent d'humeur melancholique adiuſté, & ſont excitez en vn corps ieune & bilieux, comme eſtoit le eorps d'vn Gentil-homme nommé Monſieur Bouchat, nepueu de Mõſieur de Beau lieu, Secretaire d'Eſtat qui en fut guery dés l'annee paſſee, de meſme vn Gentil-homme Eſcoſſois, nõmé Monſieur de Fotouille ayant vne fiéure double quarte qui leur auoit duré à tous deux vn an & demy, leſquels ont tous deux eſté gueris.

I'ay trouué vn vieil homme aage de 107. ans, & d'autres moins, leſquels ſe ſouuiennẽt que l'on venoit à la Fõtaine de Iouuance de plus de trente lieuës le iour de S. Eloy patron du village de Forges, apres la proceſſiõ faite iuſques à ladite Fontaine deuãt la grande Meſſe, laquelle ditte, y venoient tous ceux qui eſtoient malades desdites fié-

ures tierces & quartes pour eſtre guaris, cõme ſe void encores auiourd'huy, on ne recognoiſſoit en ce temps l'à les vertus & beaux effects qu'auoit ladite Fontaine pour autres maladies qui ſont cy-deuant nommees: il y auoit vn tronc où l'on mettoit les aumoſnes qui fut arraché & emporté par des volleurs qui deſroboient leſdites aumoſnes.

Il me ſouuient eſtant en la maiſon de Monſieur de Berny, eſtant pour le ſeruice de ſa Majeſté en Flandres, comme Monſieur Brulard ſon fils eſtoit malade, Madame de Berny ſa mere, me dit que la Fontaine auoit eſté cauſe qu'elle euſt ce fils, & n'adaptoit la loüange de ce bien là, ſinon à ladite Fontaine, à lors cõme curieux ie m'enquis des remedes que la dicte Dame auoit obſerué tant auparauant qu'vſer deſdites eaux qu'apres, madite Dame me commanda de chercher les Ordonnances de feu Monſieur Pomier Medecin tres-fameux de ſa Majeſté, leſquelles eſtoient entre les mains de feu Maiſtre Iean de la Vache mon beau-pere: ie ne puis que ie ne die vn des plus hõmes de bien & des plus regretté en ces derniers ans de toute la nobleſſe du Baillaige, Gentil-homme de race fort antienne, où ie

où ie trouué les receptes dudit ſieur Paumier, deſquelles ie me ſuis ſeruy & m'en ſerts tous les iours en tel cas requis, dont pluſieurs Dames & Damoiſelles s'en ſont bien trouuees & ont eſté fecondes.

Vne annee ou deux apres Madame de Pilicar s'y achemina pour une opilation de rate & de grandes ſuffocations de matrice, laquelle s'en eſt fort bien trouuee ſuiuant le reſcit qu'elle meſme m'a fait.

Du depuis i'ay veu pluſieurs annees ce grand perſonnage Monſieur Paumier Conſeiller & Medecin de ſa Majeſté, & grand Vicaire de Normandie, venant à ladite Fontaine pour en boire pour ſa ſanté a fait faire de grands retranchemens & foſſez autour de ladicte Fontaine, pour empeſcher que les eaux croupies de la plaine ne troublent & gaſtent ladite Fontaine: il ſe trouua fort bien deſdites eauës & Monſieur ſon frere auſſi, pour eſtre trauaillé de la Nefretique, & depuis il y a enuoyé beaucoup d'autres perſonnes de qualité.

Comme Madame l'Admiralle laquelle beuuoit pour des obſtructions qu'elle auoit de la rate & meſentaire par deuz annees conſecutiues qu'elle vint à ladite Fontaine, dont madite Dame s'en trouua extreme-

ment biē, ledit ſieur Paumier me fiſt vn diſcours qui eſt tel, Qu'vn marchand Drapier de Paris, demeurant en la rüe S. Anthoine, duquel ie ne ſçay ſon nom, eſtant en la ville de Roüen faiſant ſon trafic de marchandiſe tumba & demeura malade d'vne fiéure continüe, lequel fut penſé & medicamenté par ledit Paumier, & autres Medecins de la ville de Roüen, eſtant hors d'eſperance de guariſon, il ſe reſout de ſoy faire conduire dans vn bateau couuert ſur la riuiere de Seine, & eſtant dans ledit baſteau auec les ſiens, garny d'vne bonne bouteille de tiſane, ſyrops ou ius pour boire en chemin, il n'vſa gueres deſdits ſyrops, ius ny tyſane, il ſe faiſit d'vne gondolle d'argent, & pendant que ces gens ſommeilloiēt dans le baſteau lieu de repos, ledit marchand ne perdoit pas le temps : car auec ſa gondolle beuuoit & faiſoit carrouce d'eau de la riuiére de Seine, en telle quantité qu'il fut guery de ladite fiéure, auant qu'arriuer audit Paris. Eſtant arriué s'entant dans ſon corps vne grande peſanteur au diaphrame & vne grande dureté au petit ventre, meſme de grādes douleurs au meſentaire, foye & rate fort tendus, incontinent vne jaunice & boufiture, tous les ſignes de cy-deſſus,

ſont les auancouriers de l'Idropiſie ou anacerque, il fut penſé & medicamenté de feu Monſieur Duret & Paumier grands perſonnages, apres leur auoir faict pluſieurs remedes qui ne ſeruoient de gueres, furent contrains de le renuoyer du chemin qu'il eſtoit venu ſur ladite riuiere, eſtant arriué à Roüen, l'on luy donna addreſſe de venir à Forges l'a où eſt ladite Fontaine de Iouuance de laquelle Monſieur Paumier & Duret auoiẽt ja la cognoiſſance, pour en boire l'eſpace de cinq ſepmaines, vſant ſouuent de clyſteres compoſez auec diafinic indomagis, auec decoction carminatiue & appellatiue, & de huict en huict iours des tablettes de Diacartami & de Citre, & autres remedes que ledit ſieur Paumier cognoiſſant luy eſtre propres, dont en guarit: & s'en retournant à Paris en fit porter vne demie queuë, de laquelle en fit gouſter à toute la faculté des Medecins de Paris, & du depuis elle fut miſe en lumiere. Quelque temps apres les guerres Ciuiles, vindrent, dont elle demeura ſans eſtre frequentee à cauſe du pays qui eſt fort faſcheux en tel temps de guerre.

Depuis la paix l'on a commencé à y aller peu à peu d'annee en annee, elles ont creu en reputation iuſques à preſent, aug-

mentant d'annee en annee , comme vous verrez cy apres.

L'anne 1598. il arriua vn Idropique du pays de Bretagne, non que l'Idropifie fuft confirmee il fut guary , fe rendant fort facile & familier aux remedes, lefquels ne faut negliger, à caufe que les eaux de foy ne peuuent pas ofter la caufe efficiente.

Quelque temps apres vint vn Tailleur de Dieppe nommé Maiftre Iacques lequel eftoit fort incommodé d'vn commẽcement d'Idropifie, apres l'auoir pẽfé & medicamẽté fur le lieu, ledit malade eftant fort pauure & defpourueu de commodités, nous l'affiftames de nos remedes , par charité, faifant tout ce qu'eftoit propre & neceffaire pour fa fanté, ne refufant point les remedes, il s'en retourna auec vn grand foulagement, & depuis a efté tout à fait guary, tant par le benefice de nature que par les effaicts de l'eau.

En la mefme annee il arriua vn Religieux de l'Ordre de faînct François nommé frere Gauius Docteur en faincte Theologie, lequel auoit efté par plufieurs fois à Pougues , & à Spars pour la maladie cydeffus ou Idropifie, luy reftant encores des obftructions dans le mefentere & la rate &

foye fort tendus, il beut quelque temps de la Fontaine dudit Forges, & la loüa extremement difant qu'il auoit plus receu d'alegement de ladite Fontaine de Forges, qu'il n'auoit fait aux autres : mais il faut auffi croire que les premieres caufes eftoient oftees, difãt qu'auparauãt ne pouuoit auoir fon haleine pour prefcher : mais auparauant qu'il partift de Forges, prefcha par plufieurs fois auec beaucoup de forces, dont les Auditeurs furent extremement refiouys de voir les effects de ladite Fontaine.

L'annee enfuiuant arriua Monfieur Martin, Threfor de fanté, Miroir de fcience, Confeiller & Medecin du Roy, lequel eftoit vn peu enflé au bas du petit ventre, la face tant foit peu, & les mains & iambes, non toutesfois d'Idropifie Dieu mercy, lequel fut tout à fait guari, eftant aagé de foixante & quinze ans, & quatre ans auparauant auoit efté taillé de la Pierre ou calcul, il n'a receu du depuis aucune incommodité graces a Dieu, & le bien en eft iournellement receu par plufieurs perfonnes, mefmes eftant audit Forges, toute la compagnie qui y éftoit, eftoit affiftee de fon aduis & confeil.

Plufieurs malades Idropiques confir-

mez, il s'acheminent ſoubs la guariſon dudit ſieur Martin diſant, qu'il a eſté guary en ſon aage, c'eſt la verité qu'il a eſté guary par la grace de Dieu, auec les remedes qu'il c'eſt fait apporter tãt par ſon aduis que par celuy de Mõſieur Paumier & Monſieur l'Amperie tres doctes medecins de ſon temps que ie puis dire, que s'il plaiſt à Dieu prolongé ſes ans ſe ſera vn ſecond Hypocrates.

Ledit ſieur Martin du long de ſa maladie eſtant Medecin tres-expert, recognoiſſant la vertu & proprietez deſdites eaux, depuis qu'elles ſont deſcouuertes : leſdits malades Idropiques conſirmez arriuez audit Forges, ils boiuent tout leur ſaoul en general, comme eſtans alterés ſans demander aduis ny conſeil à perſonne, dans le troiſieſme iour demandent ſecours & aide diſans, que les eaux ne paſſent point, il ne ſe faut eſtonner iuſques au quatrieſme & cinquieſme iour, & faut vſer des meſmes remedes, moins ou plus ſelon la force des malades, comme on faiſoit & comme nous faiſons encores ſelon les preceptes que nous a donné ledit ſieur Martin.

Sçauoir eſt, que de deux en deux iours il faut prendre des clyſteres carminatifs & appellatifs comme nous auons dit cy-

deuant, & de huict en huict iours quelque breuuage fait auec Mauue ou Syrop de ius de Roze, ou autres ſelon l'aduis des Medecins, pluſieurs ſont ſi ruſtiques tant de ladite maladie cy-deſſus, que des autres en general, prendront l'aduis & conſeil du Medecin tant de loing que de pres auec beaucoup de peine, laiſſeront les ordonnances dans leur pochettes diſans que les eaux ſeules gueriront: mais ils ſe trompent, il y faut donner la main auec des remedes, pour faire paſſer les eaux : car ſi elles demeurent trop long temps à paſſer, ſont alliſitaires, de meſmes ſi elles paſſent trop promptement ne peuuent faire leur effect.

Telles perſonnes ſõt gens ruſtiques & mecaniques & ſont auſſi gueris quand ils en reuiennẽt que quand, ils y vont & ne font que nous attedier, & ne croyẽt qu'en leur opiniõ.

En l'annee 1606. arriua audit Forges, Madamoiſelle de Beau-clair Idropique, y venãt par l'aduis de Monſieur Martin vſant deſdites eaux par l'eſpace de cinq ſepmaines auec les remedes, elle s'ẽ retourna auec quelque ſoulagement non tout à fait guarie, & eſtant arriuee à Paris, quelque temps apres ladite Damoiſelle enuoya vne lettre eſcripte de ſa main à Meſſire Guillaume

Vauſer Curé dudit Forges laquelle lettre contenoit les meſmes mots.

Monſieur le Curé ie vous enuoye des ornemens pour voſtre Egliſe, pour celebrer la ſaincte Meſſe, & vous prie de prier Dieu pour moy, & m'auoir pour recommandee en voſtre memento, & en vos prieres, ie ſuis tout à fait guerie de mon hydropiſie, graces à Dieu, par le moyen de voſtre Fontaine. Et depuis ie l'ay veuē à Paris, laquelle m'en a dit de meſme & ſe porte mieux qu'elle n'a iamais fait, il eſt bien vray qu'eſtant à ſon retour de Paris venant dudit Forges, qu'elle vſa de la poudre du ſieur de la Fauſiliere, & pluſieurs autres remedes dont l'vſage eſt bon.

Monſieur Giou Secretaire du Roy, eſtant en la Cour pour des affaires : il luy ſuruint vn cors au petit orteuil, & le feit couper de ſi pres que ne pouuant plus ny pourſuiure ſes affaires ſe reſolut de s'en retourner à Rouēn par eau bien qu'il feiſt fort froid, tant à cauſe de l'iniure du temps que par la naturelle & humide froideur de l'eau, eſtant arriué en ſa maiſon il demeura perclus & impotēt de tous ces mēbres, ce que voiāt ſe fit apporter à Forges au mois d'Octobre, biē que le tēps fuſt in cōmode, oū il vſa de ladite eau,

eau, durant quelque temps, par le moyen de laquelle il demeura ſain & guary.

Monſieur de Pleubeau Treſorier de France a eſté guary d'vne meſme perclusion de tout ſon corps, excepté la langue, de ſorte qu'il fut plus d'vn an qu'il luy falloit porter le mãger en la bouche. Par l'aduis de Monſieur Paumier, il ſe fit porter audit Forges, & beut deſdites eaux où il a receu ſa ſanté, & ceſte annee alloit de ſon logis audit Forges à pieds ſans baſton & à la fontaine diſtante d'vn quart de lieuë, où i'auois l'honneur de le traiter comme les autres de cy-deſſus.

I'ay traicté vn Gentil-homme Boulonnois, nommé Monſieur d'Auerne en l'annee 1600. qui ſentoit de grandes douleurs dans le meſentaire : dans lequel on entendoit comme vn bruit, il fut penſé & medicamenté en vſant deſdictes eaux, & fut guary.

Monſieur le Preſident de Bouïlle, premier Preſident aux Requeſtes de Normandie, Gentil-homme fort pieux, auoit vne telle debilité de reins, qu'il ne pouuoit dire vn Pater noſter à deux genoux, à cauſe de la quantité de grauier qui s'y eſtoit attaché, leſdites eaux luy ont apporté vne telle commodité que pour le iourd'huy, il y ſeroit

toute vne iournee sãs sẽtir aucune douleur mesme ie l'ay veu saulter à ladite Fontaine au sault d'Alemã, auec autãt de disposition que s'il n'eust iamais senty aucune douleur.

Madame la Lieutenante Frontin, femme de Monsieur le Lieutenant general de Gisors, auoit de grandes obstructions dans le foye & rate, & dans le mesentaire, auec de grandes douleurs & inquietudes la nuict, elle s'est portee audit Forges par plusieurs annees dont elle s'est bien trouuee.

Madame d'Autric est venüe ausdictes eaux auec mes Damoiselles ses filles ayans des obstructions dans la rate menaçants de palles couleurs, combien qu'elles fussent fort ieunes, lesquelles ont esté guaries. Par plusieurs & diuerses fois, ie leur ay ouy dire que les eaux de ladicte Fontaine de Forges dicte de Iouuance, estoit plus singuliere que celle de Pougues. En ceste annee là 1603. furent trouuees des Fontaines à Rouën par vn Caualier nommé Mõsieur de sainct Antoine, Escuyer de Mõsieur le Duc de Montpensier, incontinent Monsieur le premier Conseiller & Medecin du Roy, & grand Vicaire de Normandie, auec Monsieur Boite aussi Docteur en Medecine, accompagnés de Monsieur Garante Appotiquaire, &

autres, qui apportoient de l'eau des Fontaines de Rouen, tãt de celle de ſainct Paul de Bapaume que du puis de Gamarre auſquelles Monſieur du Val veut adapter ce nom de la Fontaine de Iouuance, voulant faire comparaiſon deſdites eaux de Rouen à celles de Forges, & perſuadãt la Nobleſſe qui y eſtoit de quitter celles de Forges pour s'acheminer à Rouen pour boire deſdites eaux nouuellement trouuees.

Monſieur le Preſident de Bouuille.

Monſieur Gallement Docteur en Theologie.

Monſieur de Pleubeau, Threſorier de France.

Monſieur de Fondimare Maiſtre des Comptes.

Madame d'Autric.

Madame de Gounithe.

Madamoiſelle de Pleubeau, & pluſieurs autres perſonnes de qualité dirent qu'il n'eſtoit raiſonnable de quitter ladicte fontaine de Iouuance de Forges, pour aller boire de celles de Rouen, & que la preuue de celle de Forges eſtoict faicte de longue main, & qu'ils s'en trouuoient fort bien, & du depuis ont continué toutes les annees d'y aller, non qu'ils en euſſent beſoin. Mais pour y

confirmer tousiours leur santé, incontinent par le commandement de mesdits Sieurs & Dames, i'alay à Rouën faisant prendre à mesme heure de l'eau de la Fontaine de Forges, de celle de Bapaume & de celle de sainct Paul, & les feis porter au logis de Madame d'Autric, où en fut fait l'essay, auquel lieu Messieurs les docteurs de Rouë aduoüerent apres la preuue faicte en plusieurs façons, que cēlles de Forges estoit la meilleure, & que la cause superdominante de ladite Fontaine estoit le fer & le vitriol. Dioscoride rapporte que de celles qui tiennēt du fer, on en vse heureusemēt aux maladies de l'estomach, du foye, au flus spermatique au flus blanc des femmes, aux debilitez des membres à cause du Vitriol qui l'accōpagne. En celles de Rouen, il y a du Nitre auec tant soit peu de Souffre : à la verité faut confesser, que si le Mont saincte Catherine & le Mont aux malades estoient aussi bien de matiere ferreuse comme ils sont de nitreuse, & que les eaux eussent leurs cours libre qui est empesché par le flux & reflux, & qu'il ne tombast point de pluye dedans, à la verité les malades y seroient mieux pensez, tant à raison qu'ils sont proches de tout plein de doctes personnages pour

les aſſiſter & medicamenter, que pour la commodité des viures & logis.

Aux fontaines de Forges, il ne faut pas demander la qualité de la matiere, elle emporte ſon nom, pour ce que tout le pays, cõme i'ay dict, eſt tout plein de fer & matieres ferruſſes, plus de huict ou dix lieuës à l'entour, toute la mace meſmes eſt de fer & de vitriol par l'eſpreuue que nous en auons faicte és annees dernieres par diſtilations.

Ie vois tous les iours les doctes perſonnages leſquels ne s'amuſent pas à Rouen, mais viennent à Forges, meſmes aucuns tiennent celles de Bapaume bonnes, les autres tiennent celles de S. Paul meilleures, les Docteurs en Medecine ne ſont pas encores d'acord, deſquelles on ſe ſeruira pour les meilleures. Monſieur Paumier eſtant pour lors à Forges, ie luy fis voir tous ceux qu'auoient beſoin de ſon conſeil, & entr'autres le Capitaine Lamare Arfleur, lequel eſtoit malade d'vne vlcere dãs les rongnõs, & rendoit tous les iours par la verge de la matiere perulãte, comme apoſtume, & ſe tenoit tout courbé ne pouuant ſe tenir debout, il receut vn tel ſoulagement par l'vſage de ceſte eau que l'annee enſuiuant il reuint pour confirmer ſa ſanté auec ſa femme, laquelle n'auoit ia-

mais eu d'enfãs, & en ayãt tous deux enſemble vſé par compagnies, ledit Lamare fut du tout guary, & ſa femme à preſent a des enfans, & n'en auoit iamais peu auoir.

L'annee d'apres vint vne Bourgeoiſe de Diepe nommee Marie d'Aual, qui eſtoit tellement incõmodee de ſon corps pour la douleur qu'elle ſentoit tout du lõg des reins pour auoir vn vlcere, & au col de la matrice rendant ſes vrines toutes infectees, elle s'en retourna ſoulagee de toutes ſes douleurs, & l'annee d'apres elle reuint audit Forge où en peu de temps elle acheua de s'en guarir du tout, vn autre nommé Diapois nommé Iean du Queſne marchand Drapier eſtant detenu malade de long temps, d'vne fiéure phtiſique, fort debile par tout ſon corps, & ne pouuant mettre vn pied deuant l'autre, il auoit vne telle ſiccité en ces excremẽs qu'il n'alloit iamais à ces affaires qu'apres auoir vſé par deux ou trois fois de clyſteres, eſtant arriué audit Forges, ie priay ſa femme de faire vn lit à part recognoiſſant qu'il auoit en ſoy grande quantité d'humeurs radicales deprauees, & qu'il falloit neceſſairement humecter & nourrir ce corps là, tellement qu'il a eſté guary tout à fait. Et encores à preſent ne paſſe point par Forges qu'il ne

nous vienne remercier, faiſant recit de l'excellence de ceſte eau.

Cures des pierres, grauiers, & ſables, dans la veſſie & verge.

VN pauure Garçon du pays de Caux qui auoit dans les reins des pierres, du grauier ou du ſable, & faiſoit tous les iours de la morue par la verge comme du blanc d'œuf, en grande quantité, & crioit eſtrangement en la iettant.

Il me vint trouuer, & apres auoir beu des eaux, & qu'auec vne bougie ie luy eus deſbouché la verge, il en ſortit plein vn grand pot, le lendemain ie le purgeay auec grande quantité de caſſe, & le feis continuer à boire toujours de ceſte eau, de ſorte que de iour en iour il ſe portoit mieux : mais la neceſſité & ſon indigence ne luy permettant pas de le traitter comme ſon mal le requeroit, il ne ſe pouuoit pas tout à fait bien porter. Vn iour apres auoir mangé de la moruë il luy ſuruint vne douleur fort grande en la verge, il me vint trouuer, ie luy tiray vne groſſe flegme du col de la veſſie, en forme d'vn aubain d'œuf, & vrina apres auec plus de facilité qu'au precedent, & depuis n'a ietté de ceſte

matiere eſpoiſſe & craſſe : mais ſe porte fort bien.

Monſieur Rubentel le ieune de Paris, eſtant malade de meſme maladie, il iettoit iournellement des morues, & ce tenoit tout courbé fut tout à fait guery, & ſentit ſes reins fort fortifiez, & ſur la fin comme il fuſt preſt à partir, il recogneut qu'il auoit ſes vretaires nettoyez. L'annee enſuiuāt il y reuint encores & il ſe loüoit extremement de ces eaux ayant par leur moyen obtenu tout à fait gueriſon.

En l'anne 1605. i'ay penſé vn pauure homme par charité (Madame d'Autric y eſtant) qui rendit deux morceaux de pierre de la groſſeur d'vn noyau de cornouïlle en deux fois, auec grand douleur, toutesfois le ſubiect fut bon : car il fut guery la meſme annee, l'annee apres il reuient & ſe porta fort bien.

Le maiſtre d'Autel de Monſieur de Vilroc ietta l'annee paſſee mil ſix cens ſept, par la verge de petites pierres, il vint à Forges pour rendre ſeruice à ſon maiſtre, & n'y venant expres pour ſe faire penſer : mais il beuuoit ſeulemēt de ceſte eau par cōpagnie, qui ne laiſſa pourtant de luy ſeruir de medicament à ſon mal, en ſorte que l'ayant deſcouuert, la cure en fut Dieu mercy loüable,

I'ay

I'ay veu vn ſi grand nombre de perſonnes que ce ſeroit eſtre trop prolixe de les nõmer par nom & ſournom, qui auoient vne infinité de grauier dans les reins, leſquels ont eſté tout à fait gueris tant de ladicte grauelle que de vieilles gonorees ou chaudes piſſes, cõme a eſté expoſé à la veuë de tout le monde en l'annee 1607. vn nommé Monſieur Barantin, maiſtre de l'Eſpee Royale de Poiſſy, a eſté tourmenté l'eſpace de plus de douze ans d'vne vieille Gonoree inueteree, lequel a eſté du tout guery.

Traitté de la douleur d'eſtomach.

I'Ay penſé & medicamenté pluſieurs pauures Religieux cõme Capuchins & Feuillans, leſquels auoient de grãdes obſtructiõs à la rate & douleurs d'eſtomach tãt pour les mauuaiſes viandes qu'ils mangent comme pour les abſtinences qu'ils font, leſquels ſe ſont extremement trouuez fortifiez, meſme ne pouuoient repoſer la nuict qu'auec grand reſueries & inquietudes, ont du depuis eu vn tranquil & doux repos.

Pere François Religieux de Huqueuille fils de Monſieur le Baron de Pont S. Pierre, auoit vne veine rõpuë aux poulmons & cra-

choit vne grande quantité de ſang, tout auſſi toſt qu'il auoit tant ſoit peu fait d'exercice, incontinent ne failloit de ietter le ſang pur par la bouche, venant auſdites eaux de Forges, s'en eſt fort bien trouué par deux annee, cõſecutiues qu'il y eſt venu, leſdites eaux feruſes eſtãs ſont fort bonnes à telles maladies, nõ toutesfois au pulmoniques & phtiſiques auſquels leſdites eaux ne valent du tout rien pluſieurs s'y acheminent & ont peine de s'en retourner ſans en boire à cauſe qu'elle n'y ſont point vtiles & neceſſaires, mais pluſtoſt preiudiciables.

I'ay penſé vn ieune homme de Paris nommé Mulot par l'aduis de ce grand Medecin Monſieur Letus, Lecteur & Profeſſeur du Roy en l'Vniuerſité de Paris, qui auoit vne veine rompuë en la partie renalle & faiſoit ſon vrine cõme du ſang, duquel la cure s'eſt enſuiuie en fort peu de tẽps, & ſe porte bien.

S'il y a quelque curieux qui deſire ſçauoir la cauſe des deux qualitez cõtraires qui ſont en ceſte eau, ſçauoir d'aperier & de reſtraindre, qu'il la demande au grand Architecte & fabricateur de l'Vniuers, qui ſeul s'en eſt reſerué la cognoiſſance.

I'ay penſé vn Gentil-hõme de qualité aagé de 67. ans d'vne vieille gonoree en l'annee

1607. qu'il auoit gardee plus de 12. à 15. ans qui en eſt à preſent du tout guary.

I'ay penſé vn Cuiſinier qui auoit tant exceſſiuement beu de vin qu'il en auoit tout le viſage bouffy & enflé, la rate dure & tout le meſentaire tendu, ie luy feis vſer deſdictes eaux, auec certaines tablettes, & s'en eſt fort bien porté.

Madamoyſelle de Longpré venant à Forges pour vſer deſdites eaux à cauſe de la grauelle qui la trauailloit fort, & meſmes ne pouuoit auoir d'enfans, en ayant beu, elle ſe trouua allegee de ſa grauelle, & a eu de beaux enfans, eſtant groſſe meſmes, elle ne laiſſoit de vuider touſiours quelque peu de grauier non tant qu'auparauant.

La femme de Monſieur Rolin Apotiquaire de Madame la Marquiſe de Verneuïl, vint à Forges pour vſer deſdictes eaux, aux meſmes fins d'auoir lignee, & pour le preſent a de beaux enfans. Il faut auoir la patience d'ē vſer pour le moins cinq ou ſix ſepmaines.

Cure des maladies du cerueau.

QVand aux maladies du cerueau, c'eſt la verité que celles qui luy ſont eſſentielles que les Medecins appellent Idropati-

ques ou Propatiques : tirent fort peu ou du tout poinct de ſoulagement de telles eaux en leur intemperature plutoſt en ſont-elles leſees, bien ſouuent, mais i'ay veu vne bonne Religieuſe guarye d'vn grand bourdonnement d'aureille, cauſant vne ſourdité & vne douleur à l'occiput auec priuation de l'odorat. Les migraines & autres douleurs de teſte ou vertigo cauſees par l'intemperature de l'eſtomach, foye & rate & du ventricule ſont guaris par leſdites eaux, auec les remedes requis & neceſſaires, ſuiuant l'aduis & conſeil du docte Medecin.

Les boyaux auſſi trouuent en elles vn ſouuerain remede à leur intemperature contre les flus de ventre, ou flus epatique, comme i'ay veu pluſieurs malades guaris. Entr'autres Monſieur de Beaucler Preſident à Cales Gentil-homme aſſez cogneu, eſtant trauaillé d'vn flus epatiques s'achemina audit Forges, par l'aduis de Monſieur Duret, homme de grande erudition, vſant auant que de boire le premier verre, vne tablette tria ſandalij, triples de Rhubarbe, fut guary.

Il y auoit deux ans que Monſieur de Cheurieures Maiſtres des Comptes de Paris, eſtoit affligé d'un flus de vẽtre qui le deuoyoit en ſorte qu'il ne ſe pouuoit ſouſtenir, ſe por-

ta fort bien apres auoir vſé quelque temps deſdites eaux.

En l'annee 1604. vn pauure Religieux de l'Ordre de S. François fut guary, apres auoir vſé deſdites eaux, par l'aduis de Monſieur Ioannes Medecin de Madame d'Angouleſme, d'vn flus epatique & y auoit pl9 de deux à trois ans que ledit flus le trauailloit.

Il n'y a point de doute qu'elles ne ſoient excellentes pour l'eſtomac, debile d'vne intemperie froide, ſimple ou accouplee. Et principalement quand leſdites eaux ſont communiquees par la deſcharge du cerueau pituiteux auſſi bien qu'aux mauuaiſes affections du foye & rate, meſentaire, reins, veſſie, colliques venteuſes & nefretiques, & autres maladies, à quoy elles ſont propres & neceſſaires, voila en general ce que i'ay peu recognoiſtre depuis dix ans que i'ay penſé & medicamenté audit lieu de Forges, les malades qui s'y ſont acheminez.

Il ne faut commencer les cures que depuis la ſainct Iean iuſques à la fin de Septembre, quant l'Autonne eſt ſeiche, mais ſi le mois de May eſt ſec, faut commencer pluſtoſt que la ſainct Iean. A Dieu.

ADDRESSE DV CHEMIN DE PARIS POVR ALLER *à Forges, au pays de Bray.*

FAVT ſortir de Paris par la porte S. Denys & aller à S. Denis en France, de S. Denis à Pontoyſe, de Pontoyſe à Chars, de Chars à Giſors, lieu de ma demeure, deuant le puyts de la Cheme, ſaut demander Grouſſet ; faut ſortir de Giſors par la porte de Capeuile à Eragny, de Eragny à Seryſõteine, de Seryſonteine Tallemõtier, de Tallemõtier au Neuf-marché du Neuf-marché faut laiſſer le chemin de Gournay à la main dextre, & prendre le chemin de la Seneſtre, qui eſt le chemin des Beurriers dudit Forges, allant le long de la coſte à la meſme main ſeneſtre, allant au village d'Armont, d'Armont à Auenne, d'Auenne à Elbeuf, d'Elbeuf à Bremõtier & paſſer contre l'Egliſe droict au moulin à vent de Belloſane, & du moulin ſaut paſſer dans le Menil Ladiablerie, du Menil Ladiablerie à Hodanger, & de Hodanger à Mezangueuille, de Mezangueuille comme l'on eſt paſſé ſaut prendre à main dextre dans les bruieres, & laiſſer le droit chemin de la main ſeneſtre qui va à S. Sanſon, & aller paſſer au Platis & Auzelet, & de la à Forges, qui eſt le plus beau & le meilleur pour la commodité d'vn chacun, tant de pied que de cheual.

NOTES

Titre. — *Fontaine de Saint-Eloy.* — Nom primitif qui était aussi celui d'une chapelle dédiée au patron des forgerons. Ce fut d'abord un pèlerinage où l'on venait le jour de la fête du saint.

Titre et page 7. — *M. de Verennes.* — Nicolas de Moy, seigneur de Veraines et de Riberpré, gouverneur de Gisors, grand maître des Eaux et Forêts de Normandie, chevalier des deux Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Cf. M. F. Bouquet, *Histoire des Eaux de Forges*, p. 6.

Titre. — *Pierre de Grousset.* — D'origine provençale, apothicaire à Gisors.

Titre. — *Apothicaire de M. le prince.* — Le prince de Condé, Henri de Bourbon IIe.

Dédicace. — *Haute et puissante princesse Madame Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville et Touteville.* — Catherine de Gonzague de Clèves, duchesse de Longueville et d'Estouteville, était fille de Louis de Gonzague, prince de Mantoue et duc de Nevers et de Rethel ; elle avait épousé, par contrat du 27 février 1588, Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville ; elle mourut le 2 décembre 1629.

Dédicace. — *Le duc vostre tres cher fils.* — Henri d'Orléans IIe, duc de Longueville, né le 27 avril 1595. Il fut gouverneur de Normandie de 1619 à 1663 et prit une part importante aux intrigues de la Fronde.

Page 1. — *La promptitude de l'humeur du lieu de ma naissance.* — Nous avons déjà vu dans la dédicace qu'il craignait surtout que d'autres *personnages ignorants que jamais n'ont faict profession de la Pharmacie qui s'y veulent establir au prejudice de plusieurs personnes de qualité* eussent le profit à sa place de la vogue déjà très appréciable des eaux de Forges, mais nous ne pensons pas

que l'on doive avec lui reporter sur sa race les qualités de sa personne en pareille matière.

Page 2. — *Eaux elementaires.* — Eau pure.

Page 2. — *Terre.* — Élément ou principe des corps. Elle donne par la liaison de ses parties la fermeté aux solides et le degré de fixité aux humeurs.

(*Cette définition, ainsi que celles qui suivront, est empruntée à des ouvrages contemporains, Nous avons cru, en effet, que la seule utilité des notes sur la partie scientifique consistait à faire voir en quoi les opinions de Grousset concordaient avec les théories classiques en son temps, ou en quoi elles en différaient*).

Page 2. — *Humectative.* — Les remèdes humectent quand, étant aqueux ou phlegmatiques, ils augmentent la partie aqueuse des humeurs.

Cette définition convient bien à l'eau de Forges comme à toutes les eaux minérales. Il est plus difficile de comprendre comment elles pouvaient être en même temps dessiccatives. Mais un contemporain, J. de Cahaignes, médecin véritablement remarquable par sa science, disait que si ce mystère était encore caché dans le secret de la nature, ce n'était pas une raison pour nier la vérité du fait.

Page 2. — *Acères.* — Aigres, astringentes. Les eaux minérales ferrugineuses sont astringentes, par suite elles ne devraient pas figurer parmi les purgatives. Il est probable que leur impureté, à cause du mode primitif par lequel on les recueillait, les rendait laxatives. Une pièce de David Ferrand, dans la *Muse normande*, intitulée LES YDROPOTES (voy. éd. A. Héron, t. II, p. 115) prouve bien que les eaux d'Eauplet produisaient des effets purgatifs :

> Ou no n'a (comme o dit) que faire d'avocats
> Pour juger des resons, car la matiere est claire.

Page 2. — *Dessicatives.* — La théorie d'alors était la suivante : Les remèdes dessèchent : 1° par la ténuité de leurs parties ou par leurs sels sulfureux ; ils entraînent par les pores les humidités superflues ; 2° par leurs parties terreuses ; ils amortissent ou absorbent les humeurs âcres ; 3° lorsqu'étant caustiques ils brûlent les extrémités

des petits vaisseaux qui fournissent l'humeur à la partie malade ; 4° quand ils sont détersifs ils nettoient les plaies de leurs sanies.

Grousset signalait dans l'eau de Forges : du soufre, qui correspond à la première indication ; de la terre, qui correspond à la deuxième ; du vitriol, qui correspond à la troisième. Il était logique en dotant l'eau de Forges de propriétés dessiccatives.

Page 2. — *Calefactives.* — Les remèdes échauffent, disait-on, quand étant composés de parties salines et sulfureuses ils augmentent l'agitation des humeurs dans le corps de ceux qui en usent.

Il n'était donc pas téméraire d'accorder cette vertu à l'eau de Forges, dans laquelle on disait trouver des parties sulfureuses.

Page 2. — *Opératives.* — Médicaments qui rendent le cours des liqueurs plus libre au travers des vaisseaux, en détruisant et dissipant les obstacles qui pourraient s'opposer à la liberté de leur cours. Ce sont des remèdes qui enlèvent les obstructions et atténuent les humeurs et qui, les ayant atténuées, les évacuent ordinairement par les urines.

Page 3. — *Causes materielles et efficientes du calcul. — Intemperie chaude dudit calcul.* — Vehemente chaleur des reins qui brûlant et desséchant les humeurs, les assemble puis réduit en pierre, à la façon du teuf qui se trouve es eaux et fleuves et dans les vaisseaux d'airain dans lesquels on fait bouillir de l'eau.

Les malades sentent de grandes douleurs aux reins semblables comme si on les perçoit avec un poinçon.

Il s'agit en somme de la lithiase urique et de la colique néphrétique, dans laquelle l'usage de boire de grandes quantités d'eau est louable mais pour lesquelles l'eau ferrugineuse n'est pas indiquée.

Page 3. — *Colique venteuse.* — Tympanie ou hydropisie venteuse. En cette sorte d'hydropisie le ventre est enflé tant et tellement que si on le touche avec les doigts il rend un son semblable à un tambour ou à une clochette et on n'a rien d'enflé que le ventre.....

Il faut en cette maladie prendre des remèdes qui font uriner et qui dissolvent tant intérieurement qu'extérieurement les flatuosités.

Page 3. — *Chaleur de foye.* — La chaude intemperie du foie se connoit parce qu'en échauffant il change le chyle en bile, d'où s'en-

suit que les urines sont roussatres, et les excrements du ventre crasses, bilieux, puants et acres.

Aux maladies stomachiques et du foye chaud il faut rafraichir souvent et neantmoins tout doucement.

Nous verrons ci-après que les eaux de Forges sont conseillées également contre l'intempérie froide et humide du foie ; ceci nous gêne pour dire qu'il y avait quelques raisons pouvant justifier l'avis de Grousset dans le cas présent. Il est plus vrai de constater qu'il avait d'avance un avis unique pour toutes les maladies qu'il pouvait connaître et qu'il nous présente ici sans le moindre ordre.

Page 3. — *Ulcères des reins*. — Il survient aux reins des ulcères après les inflammations, icelles venant à suppurer ou par les humeurs acres, or le pus ou apostheme des reins se reconnaitra de celui de la vessie, parce que celui de la vessie est plus visqueux et tenace, qui est engendré à une partie nerveuse, celui des reins est aucunement épais, mais il n'est pas viscide et gluant.

Il ne faut user d'aucune chose diurétique, il se faut abstenir de boire de l'eau trop froide et rafraichie, mais des eaux naturelles et médicinales principalement qui sont alumineuses et sulphurées, sera bon d'en user et d'en boire quelquefois.

Page 3. — *Ulcère dans le col de la vessie*. — La vessie se peut ulcerer à cause de la scabie ou rogne qui s'y met, ou pour avoir été offensée d'un calcul aspre, épineux et raboteux, ou à cause d'une pituite salée, ou bile acre mêlée parmi l'urine.

Les diuretics sont à fuir s'ils ne sont du rang de ceux qui en provoquant l'urine, resserrent et dessèchent.

Grousset accordait à l'eau de Forges des propriétés dessicatives.

Page 3. — *Courte haleine*. — S'engendre lorsqu'une grande quantité d'humeurs visqueuses ou phlegmes aura imbu et farci les branches des poumons ou cartilages de la trachée vocale.

Il leur est bon de boire libéralement, car par iceluy il s'excite une toux qui fait déplacer et jeter hors les crasses humeurs par leur humectation.

Page 3. — *Flux de sang par la verge*. — Le sang qui se jette parmi l'urine provient d'une veine rompue, ce qui peut arriver à cause de quelque chute ou pour avoir reçu un coup aux reins ou à

la vessie, ou pour avoir pris des cantarides, chose coutumière aujourd'hui chez les gens voluptueux, ou pour avoir les veines des reins de texture rare.

Nous n'avons pas trouvé d'opinion émise sur l'action des eaux minérales en pareil cas; il est évident qu'il faut adapter ici les conclusions de la note ci-dessus relative aux ulcères des reins, si l'on veut connaître ce que pensaient les contemporains de notre auteur. Mais lui se garderait bien d'émettre la moindre réserve sur la toute-puissance de sa panacée.

Page 3. — *Defluxion causant une surdité d'oreilles.* — La surdité peut provenir de quelque humeur bilieuse qui monte au cerveau puis se communique aux parties qui servent à l'ouïe.

Les eaux sulphurez sont propres tant à laver la tête qu'à appliquer sur les oreilles.

P. 4. — *Ventricule.* — L'estomac.

Page 4. — *Le mesentaire où y a un million de veines.* — C'est dans l'ouvrage de Dulaurens (*vide infra*) que Grousset a trouvé qu'il y avait un million de veines dans le mesentère, on y lit aussi que c'est le magasin ordinaire d'un million de maladies.

P. 5. — *Dulaurens* (André), né à Montpellier à une date inconnue. En 1590 il fut nommé médecin ordinaire du roi, puis en 1603 premier médecin de la reine. En 1606, il obtint de Henri IV le titre de premier médecin; il mourut en 1669. Notons que ses Œuvres furent traduites en français par Théophile Gelée de Dieppe, et éditées à Rouen, chez David du Petit-Val.

Notre auteur parle du troisième traité qu'il a fait des maladies hypocondriaques, il veut parler du : *Chapitre XII du second discours des maladies melancoliques*, lequel a pour titre : *De la troisième espece de melancholie qu'on appelle hypocondriaque.*

Pages 5 et 17. — *M. Martin; trésor de santé, miroir de science, conseiller et médecin du roy.* — Martin (Jean), de Paris, professeur aux écoles de médecine, mourut en 1609.

Page 5. — *Duret.* — Duret (Louis), l'un des plus célèbres médecins de l'époque. Né à Baugé, ville de la Bresse, en 1527;

nommé professeur au Collège royal an 1568 ; médecin ordinaire des rois Charles IX et Henri III ; mort à Paris le 22 juin 1586.

Page 5. — *Cœur chaud et sec.* — La palpitation de cœur de matière chaude sera combattue par des médicaments réfrigérants et l'on purgera la maladie par casse, etc.

Page 5. — *Foye humide.* — L'intempérie froide et humide du foie vient d'avoir bu quantité d'eau et usé de viandes de qualités froides. Il convient boire du vin et des médicaments chauds.

Grousset aurait aussi bien pu se contenter de parler de l'intempérie chaude, pour laquelle on recommandait les boissons aqueuses, cela lui eut évité de se mettre en contradiction avec les idées reçues à son époque en thérapeutique.

Page 5. — *Estomach froid et humide.* — La qualité froide de l'estomac se reconnait parce qu'il n'y a aucune soif ni appétit et par des rots aigres.

A l'intemperie humide la personne n'est touchée d'aucune soif ou le sera bien peu, crachera beaucoup et se délectera de viandes desséchantes.

Les eaux de Forges ne s'expliquaient guère en pareille occurrence, mais peut-être pourrait-on dire que Grousset se réservait de les déconseiller à ses malades, puisqu'il commence cet alinéa en disant *et proportionneray vos temperances de.....* — Cette restriction s'applique également au foie humide, mais que ne le dit-il de suite ?

Page 6. — *Beaussault* est un bourg situé à 11 kilom. N. de Forges. Il y avait autrefois en ce lieu un prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye du Bec.

Page 7. — *Braçonnier.* — Ou mieux Braconier : « Le veneur ou valet des chiens qui conduit les braques, bracets ou bracons. » *Dict. de Godefroy.*

Page 7. — *Darbuf.* — Elbeuf-en-Bray. (Interprétation de M. F. Bouquet.

Page 7. — *La fontaine de Spars,* — Lisez Spa.

P. 8. — *M. du Val.* — Duval (Jacques), né à Evreux, médecin à Rouen. On a de lui :

L'hydrotherapeutique des fontaines medicinales nouvellement découvertes aux environs de Rouen. Rouen, 1603. in-8°.

Méthode nouvelle de guérir les catharres et toutes les maladies qui en dépendent. 1611.

Des hermaphrodites, accouchements des femmes, etc., 1612.

Réponse au discours fait par le sieur Riolan contre l'histoire de l'hermaphrodite de Rouen, 1615.

Page 8. — *Craine.* — Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire du vieux langage. Il est vraisemblablement pour *crême*, dont le sens convient ici parfaitement. D'ailleurs notre auteur est coutumier de l'emploi de mots déformés de sa composition.

Page 9. — *M. Buquet, membre du Parlement.* — Robert Busquet, conseiller au Parlement.

Page 10. — *Agricola* (George), 1490-1555. Médecin célèbre, surtout comme naturaliste et minéralogiste. L'ouvrage cité l'est inexactement.

Page 12. — *Monsieur de Berny.* — *M. Brulart son fils.* — Nous croyons qu'il s'agit ici de Mathieu Brulard, sieur de Berny, conseiller au Parlement, qui fut ambassadeur en Savoie et en Flandre, de sa femme Marie de Boudeville, dame de Vaux, et de leur fils Pierre Brulart, sieur de Vaux.

Page 12. — On est porté à croire que ce Jean de la Vache, qui avait par devers lui les ordonnances de Le Paulmier, avait été apothicaire comme Pierre de Grousset, son gendre. Mentionnons cependant un Jean de la Vache qui, à la date de 1540, est cité comme procureur du roi à Gisors. V. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. III, p. 33.

Pages 12 et 13. — *Paulmier* (Julien Le), Palmarius, 1520-1588. Médecin de Henri III et de François, duc d'Anjou. Auteur du *De vino et pomaceo*, trop connu pour que nous en parlions plus longuement dans une note qui serait insuffisante. Voir les monographies dues à l'un de ses descendants, le Dr Le Paulmier (*in Ambroise Paré*, p. 341-374, et *Mém. de la Société de Paris, etc.*, t. XXXI, p. 177-216), et la notice de M. Emile Travers, qui a édité le *Traité du vin*

et du sidre, dans la collection de la Société des Bibliophiles normands en 1896.

Page 13. — *Madame l'Adminalle.* — Renée de Cossé, morte en 1622.

Page 14. — *Gondolle d'argent.* — Ce mot est ainsi interprété par Godefroy : « Vase à boire de forme allongée, sans pied ni anse. « C'est notre gobelet ou timbale.

Page 14. — *Faisoit carrouce.* — « Faire carousse, dit Moisant de Brieux, qui lui donne pour équivalents *boire d'autant, rubi sur l'ongle*, est corrompu de l'Allemand Garhaüs, qui veut dire tout vuidé, *supple* le verre. » *Les Origines de Coutumes anciennes et des diverses façons de parler triviales*, t. I, p. 12 de la réimpression de 1874. La langue anglaise a conservé ce mot.

Page 15. — *Clysteres de diafinic indomagis.* — Diaphænicum, électuaire purgatif, phegmaggoue, hystérique, dont les dattes qui sont les fruits du palmier font la base, la dose est depuis une dragme jusqu'à une once.

Indomagis (?)

Page 15. — *Tablettes de Diacartami.* — Est un électuaire purgatif phlegmagogue, prenant son nom de la graine de carthame qui y entre, la dose est depuis une dragme jusqu'à une once.

Page 15. — *Citre.* — Le citron, en latin « citrus ».

Page 15. — *Les guerres civiles.* — Les troubles qui suivirent le meurtre de Henri III et qui, de 1589 à 1594, rendirent le pays de Bray inhospitalier pour les malades.

Page 17. — *Plusieurs malades idropiques.* — Les bains sulfureux y conviennent. Que ceux qui n'en peuvent user de naturels en fassent d'artificiels.

Page 18. — *Monsieur de l'Amperie.* — C'est probablement Jean de Lamperière. On ignore la date exacte de sa naissance, mais on sait qu'il mourut presque centenaire en 1651. Il était donc en pleine réputation, comme médecin, à Rouen, au moment où fut écrit ce livre.

Page 21. — *Monsieur de Pleubeau, tresorier de France.* —

Georges Langlois, chevalier de Plainbosc, président du Bureau des Finances à Rouen. (Cf. M. F. Bouquet, p. 29.)

Page 21. — *Monsieur le Président de Bouïlle* et page 23, *Bouuille*. — Vincent de Civille, sieur de Bouville, reçu conseiller en 1587, premier président aux requêtes de Normandie en 1600.

Page 22. — *Le saut d'allemand*. — La locution « faire le saut de l'Allemand » signifiait : *du lit à la table et de la table au lit*. Notre texte ne permet pas cette interprétation, mais comme c'était là le sens admis généralement, nous ignorons quelle est l'acception particulière que Grousset a voulu donner à ces mots. — Cf. A. Oudin, *Curiosités françaises*.

Page 22. — *Madame la lieutenante Frontin*. — Achille Frontin était, en 1586, lieutenant du bailli de Gisors. Un procès-verbal dressé par lui sous cette date, lors de la réformation de la coutume de Normandie, est reproduit dans les *Mémoires et Notes* de M. Aug. Le Prevost, t. II, p. 378.

Page 22. — Il s'agit ici de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, qui naquit le 12 mai 1573 de François de Bourbon et de Renée d'Anjou, et mourut le 16 février 1608.

Page 23. — *Puits de Gamarre*. — Etait situé dans la vallée d'Yonville, près de Rouen.

Page 23. — *Auquel Monsieur Duval veut adapter ce nom de fontaine de Jouvence*. — C'est une erreur de Grousset ; c'est à la source de Déville et non au puits de Gamarre que l'on donnait le nom de fontaine de Jouvence. — Cf. M. F. Bouquet.

Page 23. — *Monsieur Gallement*. — Curé d'Aumale. Avait établi dans cette ville un collège qui devint célèbre. — Cf. M. F. Bouquet, p. 29.

Page 23. — *Monsieur de Fondimare maistre des Comptes*, — Guillaume de Fondimare, conseiller à la Cour des Comptes de Rouen, cité dans les *Etats de Normandie sous Henri IV*, publiés par M. Ch. de Beaurepaire, t. II, p. 328.

Page 27. — *Aubain d'œuf*. — Blanc d'œuf. L'ancienne forme du mot était *aubun* venant d'*albumen* comme *alun* d'*alumen*.

Page 29. — *Pierre François Bénigniaux de Bugnemille fils de Monsieur le baron de Pont St. Pierre...* — Les baronnies de Pont-Saint-Pierre et de Bonneville appartenaient alors à la famille de Bonneveulles.

Page 31. — *Madame la marquise de Verneuil.* — Il s'agit probablement ici de Henriette de Balzac d'Entraigues, marquise de Verneuil, qui fut maîtresse de Henri IV.

Page 31. — *Idropathiques ou propatiques.* — Le mot idropathique est pour idiopathique ; quant à son synonyme propatique, nous ne l'avons pas trouvé ailleurs.

Page 32. — *Monsieur de Cheurleures, Maistre des Comptes de Paris.* — On ne trouve pas ce nom sous cette forme dans la nomenclature des maîtres des comptes donnée par M. le comte Hy-Constant d'Yonville, dans ses *Essais historiques et chronologiques sur la Chambre des Comptes de Paris*, mais on lit Pierre Chevrier, mentionné sous la date de 1595, comme pourvu et non reçu.

Dernière page. — Grousset a défiguré les noms de plusieurs localités qu'il cite dans l'*Addresse du chemin de Paris pour aller à Forges au pays de Bray*. M. Bouquet les a rétablis dans son *Histoire des Eaux de Forges*, p. 36.